

LE TRAIT D'UNION

N° 118



AVRIL 2022

Association des Retraités de TECHNIP

TECHNIP ENERGIES - immeuble ORIGINE

2126, boulevard de la DEFENSE - CS 10266

92741 NANTERRE CEDEX – France

a.rtp@external.technipenergies.com

www.artechnip.org

SOMMAIRE

Couverture : Pot de l'amitié du 24 mars 2022

ÉDITORIAL

- de l'ARTP - page 3

POT de l'AMITIÉ du 24 mars 2022

- Synthèse et allocution – page 4
- Photos – page 6

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR

- Au Fil des Jours (AFJ N°-173 à 176) – page 10
- CFR Lettre aux candidats – page 14

REVUE DE PRESSE

- « Le Particulier janvier 2022 - page 16

ECTI

- Bénévolat séniors et compétences - 22

TECHNIP ÉNERGIES et TECHNIPFMC

- Résultats Financiers de Technip Énergies au 4^{ème} trimestres et année 2021 – page 23
- Résultats Financiers de TechnipFMC au 4^{ème} trimestre et année 2021 – page 26

ACTIVITÉS DE TECHNIP ÉNERGIES et TECHNIPFMC

- Technip Energies – page 29
- TechnipFMC - page 36

ILS ONT FAIT TECHNIP

- Le Vapocraqueur d'Um Saïd au Qatar - page 41
- Dégazolinage de SNEAP à Lacq - page 48
- Anecdotes – page 49

LE GONE LYONNAIS

- Le dossier médical partagé - page 49
- Les pieds humides - page 52

ENTRE RETRO ET NOSTALGIE

- Les expositions universelles à Paris - page 53

ARTS & CULTURE

- Le coin des artistes – Le four à pain - page 59
- Chroniques de voyages – Grottes de Batu, Malaisie – page 60

LOISIRS

- Expositions - page 64
- Visites - page 65

NÉCROLOGIE

- Hommage à ceux qui nous ont quittés - page 66

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE

Nouveaux adhérent(e)s, Modifications des coordonnées,
Démissions, Radiations70

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer – Natalia Diaith - Claudine Ducluzeau – Bernard Dupont - Jean-Michel Gay -
Huguette Livernault – Michel Pinaz - Michel Raymond – Jean Reynier - Philippe Robin -
Jean Roy – Sylvie Schwartsman - Éric Villemin

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de TECHNIP ENERGIES



ÉDITORIAL

SOLIDARITE UKRAINE : UN DEVOIR D'HUMANISME !

*Daniel Bailly
Président ARTP*

Et toujours l'incertitude dans un environnement international devenu dangereux

On croyait être sorti de la pandémie et la levée des restrictions sanitaires au moment même de l'arrivée du printemps (et des élections présidentielles) nous avait ravi. Au moins cette pause nous a permis de nous retrouver dans une ambiance chaleureuse jeudi 24 mars 2022 autour du verre de l'amitié. En témoigne un album photo très évocateur de cette convivialité (voir les pages suivantes). Au cours de cette réunion la nouvelle Directrice de Technip Energies France : Hélène Gauthey nous a fait l'honneur et le plaisir de se présenter et de commenter l'actualité récente du groupe

Le 24 février 2022, la Russie état membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU a envahi l'Ukraine autre état membre de l'ONU enfreignant les règles fondamentales du droit international. Cette invasion a été immédiatement réprouvée par la quasi-totalité de la communauté internationale.

Cette situation perturbera durablement l'équilibre géo - politique du monde et à notre niveau impactera probablement notre vie quotidienne.

En ce début de 21^{ème} siècle qui sort à peine d'une catastrophe pandémique et alors que le devenir écologique de la planète reste préoccupant, qui aurait imaginé que la guerre ferait son retour à la périphérie de l'Europe ?

Après son approche prudente, la Direction de Technip-EN qui s'était empressée de rassurer ses actionnaires quant au versement prochain de dividendes, a exprimé sa solidarité et son empathie aux victimes de la guerre en Ukraine.

L'ARTP s'en félicite et se joint bien sûr à cette solidarité.

Le retour des beaux jours

Les assemblées générales à Paris et à Lyon nous avaient rappelé fin 2021 la nécessité pour des associations comme la nôtre de rencontres qui constituent des moments privilégiés d'échange et de partage. La récente réunion du 24 mars autour du verre de l'amitié a confirmé vos attentes en ce domaine. Nous allons y œuvrer

Sylvie Schvartsman vous propose de nouvelles visites guidées de Paris au printemps. L'ECTI peut vous accueillir pour des activités bénévoles. Un article fort intéressant rappelle le vapocraqueur d'Um Said qui grâce à une approche de construction innovante marqua les premiers pas de Technip au Qatar et dans le golfe persique. Deux articles attendus de notre ami lyonnais Michel Pinaz et une chronique de voyage à Kuala Lumpur à Batu Caves. Enfin, à l'heure de l'expo Universelle de Dubaï que j'ai pu visiter récemment, Claudine Ducluzeau nous rappelle les expositions universelles parisiennes du 19^{ème} siècle et de 1937.

Nous espérons que cette variété d'articles vous satisfera et vous invitons à les commenter et même à nous en proposer ! Et que les beaux jours ramènent paix et sérénité !

Joyeuses Pâques !!

Contact avec le site www.artechnip.org
et la messagerie a.rtp@external.technipenergies.com

EN COUVERTURE : POT DE L'AMITIÉ du 24 MARS 2022

Une centaine d'adhérents s'étaient inscrits et se sont retrouvés le 24 mars dans la cafétéria de l'immeuble Origine de Technip Energies à Nanterre.

La réunion a commencé par une brève allocution de Daniel Bailly, notre président, et d'Hélène Gauthey, nouvelle directrice de Technip Energies France (SVP Paris BU), qui s'est présentée et qui a fait un point rapide sur la situation de Technip Energies dans le contexte de guerre en Ukraine et de sanctions contre la Russie.

Ensuite, autour d'un cocktail, tous les participants ont pu échanger sur le passé, le présent et le futur. Parenthèse fort sympathique dans cette période d'interrogations et d'inquiétudes.



ALLOCUTION de Daniel BAILLY en ouverture de la réunion

Bonjour et bienvenue à l'origine nouveau siège de Technip Energies depuis cet été. Le bâtiment a fait l'objet d'une présentation lors de l'AG du 21 octobre 2021 que vous pouvez retrouver dans le compte rendu de l'Assemblée Générale. Espérons que ce joli berceau contribuera à une croissance heureuse du bébé...

Je voudrais saluer tout d'abord Michel Pinaz & François Moreau représentants de l'ARTP Lyon, Patrice Béraud Dufour représentant de l'association des retraités de Total Energies, Jacques Burger Président du club des anciens de l'IFP EN, la dream team de Gras Savoye réduite à 2 représentants : Herve Kerdravat et Véronique Burban à qui vous pourrez vous adresser durant le cocktail et enfin Hélène Gauthey représentante de la direction qui interviendra dans quelques minutes.

Je voudrais aussi excuser JM Gay du bureau et Xavier Jacob par précaution au COVID, Bernard Di Tullio résident en Malaisie, Jean Deseilligny retenu par ses activités professionnelles et Dominique Le Sur pour un problème de mobilité.

Mais je voudrais aussi saluer et remercier de nouveaux présents ou adhérents, Jean Pierre Giraud, Patrick Lachèvre, Samuel Sellam...

Ceci m'amène à rappeler que l'ARTP est ouverte non pas aux seuls salariés ayant pris leur retraite à Technip mais à tous les anciens salariés de Technip même s'ils ont pris leur retraite dans une autre société. Donc à vos agendas et invitez vos amis et anciens collègues à nous rejoindre
Je rappelle aussi que la cotisation est modique (20 €) et j'invite celles et ceux qui auraient oublié de la régler de le faire auprès de notre trésorier Jean Roy ou de la trésorière adjointe Huguette Livernault ici présents.

Pour celles et ceux n'ayant pu assister à notre AG du 21 octobre, je voudrais aussi en faire un bref résumé. Malgré la pandémie et la disparition de notre rédacteur en chef JP Cohen fin 2020, nous avons assuré la diffusion régulière de nos bulletins d'information et grâce à la vidéo avons assuré les travaux en bureau. L'association compte aujourd'hui 630 membres et les nouvelles adhésions compensent les départs « naturels ».

Le bureau a été remanié avec le départ de Jean Marie Ternisien et l'arrivée de Sylvie Schvartsman et de Patrick Gourdon. Nous souhaitons développer la numérisation de nos activités, de nos activités culturelles parisiennes avec de nouvelles visites guidées à Paris, et de coopérer avec nos associations amies telle l'A R de Total que nous avons rencontré récemment.

Le prochain bulletin TU-118 sera diffusé en avril prochain. N'hésitez pas à consulter notre site artechnip.org et nous envoyer vos commentaires, vos souvenirs et des articles pour notre bulletin. Et bien sûr incitez vos amis et anciens collègues à adhérer à l'ARTP.

Je passe maintenant la parole à Hélène Gauthey. Hélène Gauthey s'est présentée et a rappelé son parcours professionnel notamment au process. Elle vient de se voir confier la Direction de Technip Energies France en remplacement de Loïc Chapuis. Elle a indiqué que la guerre en Ukraine et les mesures de rétorsion n'ont pas altéré la santé financière du groupe.

L'assemblée a alors été invitée à partager le verre de l'amitié.

POT DE L'AMITIÉ DU 24 MARS 2022

A la demande de plusieurs d'entre vous, nous avons essayé d'indiquer le nom de nos anciens collègues sous les photos, mais nous n'avons pas de physionomiste au bureau, aussi, nous nous excusons par avance d'erreur éventuelle ; néanmoins n'hésitez à nous en faire-part.

Tous les participants ne sont pas sur les photos, ce sera pour une prochaine fois



Huguette Livernault Martine Beurlet Bernardyne Lorne



Bernard Parmentier Philippe Blanchard Daniel Floch



Guy Voisin JJ Boeckxx J.Caer P.Lachevre Patrick Arnault



Jacques Cauliez Georges Kam Thong



Xavier Rouillois Jean Grisard



Gilbert Faurel Jean Daniel



Christian Perol Philippe Weber



Claude Renaud Ewa Daniel Michel Maillet



Gerard Antony Andre Le Gall



Jacques Burger (IFPEN) Huguette Livernault



Jean Pierre Giraud Bernardyne Lorne JJ Lacheteau



Yves Pihin Michel Doucet



Jean Baptiste Cocquelet Alain Le Tohic Gerard Barrouillet



Michel Pinaz Robert Calegari Jean Roy



Francoise Briand Evelyen Chanoinat Jocelyne Launois



Licanin Bogdan Predrag Zdrakovic



Jean Roy Bernard Mouly Yves Mouglin



Gerard Perraudin Philippe Douillet



Jean Laurent Bernard Leyris Alain Bernard Didier Briffaud



René Lefebvre S. Sellam Hervé Touchard Pierre Mandret



Michel Capgras Guy Bretaudeau



Bogdan Licanin Predrag Zdravkovic Philippe Torcheux



Hervé Touchard François Deliot



Stephen Woynar Frank Kieny



AU FIL DES JOURS

Du 6 décembre 2021 au 8 mars 2022

Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 173 – 174 – 175 - 176

L'AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR)

Extraits par Philippe Robin

AFJ N° 173 - décembre 2021

Pension de base : +1,1% au 1^{er} janvier 2022

La retraite de base étant versée à terme échu, à savoir au début du mois suivant – le 9 février pour celle due au titre de janvier – la revalorisation ne sera visible qu'à cette date-là. Seuls les Alsaciens et les Mosellans qui perçoivent leur retraite au début du mois au titre duquel elle est due, constateront l'augmentation dès le 3 janvier.

Indemnité inflation de 100 €

Pour compenser la forte hausse des prix de l'énergie et des carburants, les retraités percevant moins de 2000€ nets par mois, recevront l'indemnité en même temps que leur retraite de base due au titre du mois de janvier. L'indemnité n'est soumise ni à charges sociales ni à impôt. Si les deux membres d'un foyer touchent moins de 2000€ nets par mois, ils bénéficieront tous deux de l'indemnité.

AFJ N° 174 - janvier 2022

Voyager par le rail en France et en Europe

Les sociétés de transport ferroviaire développent des facilités pour aider les personnes âgées et handicapées dans leur voyage. Ces services ne sont pas accessibles partout ; il existe des moyens pour s'informer et passer commande par les sites Internet ou des solutions alternatives.

Les opérateurs sont multiples en Europe, accessibles essentiellement par Internet. Il est parfois possible de réserver un trajet France/Autre pays de l'UE, par un transporteur principal (ex : Le Mans/Londres par la SNCF ...).

En France, en dehors des grandes agglomérations, de nombreuses gares n'offrent plus de guichets, notamment dans les territoires ruraux, seules subsistent des bornes TER pour des liaisons locales dans la plupart des cas.

Les principaux transporteurs ferroviaires opérant en France: SNCF, Transdev, Eurostar, Thalys, Renfe, Trenitalia, Deutsche Bahn, ...

Comment obtenir un titre de transport et un service ?

Deux étapes sont importantes : l'achat d'un billet, la commande d'un service. Prenons le cas de la France, dans trois situations : présence d'une gare, un accès Internet, en l'absence d'accès Internet ou WIFI.

- **En gare**, deux options : le guichet ou les bornes en libre office permettent d'acquiescer titre de transport et achat ou renouvellement de carte de réduction.
- **Par Internet**, accès au site de la compagnie :

ex : www.oui.sncf/

ex : www.ouigo.com

ex : www.thalys.com/fr/fr

ex : www.trenitalia.com

ex : www.eurostar.com/fr

ex : www.bahn.de/

Dans le cas de la SNCF, deux sites (oui et ouigo pour les TGV « low cost ») et un numéro de téléphone (3635) et quelquefois, dans certains départements des solutions alternatives disponibles dans des commerces de proximité.

Pour l'obtention d'un service (ex : port de bagages, accompagnement en gare...), plusieurs options : commande au guichet des gares, site Internet de la SNCF, Téléphone 3635. Il existe dans les grandes gares un «Point d'accueil» pour se faire délivrer le service.

La liste des prestations et gares où le service est disponible figure sur le site : <https://www.accessibilite.sncf.com>

Bon voyage !

Michel Riquier

CFR Retraites

Réforme des retraites : changement de cap présidentiel

L'interview du 16 décembre du Président de la République par TF1 et LCI ne semble pas annoncer autre chose qu'une inattendue remise en cause de l'architecture du projet de réforme discuté et voté par l'Assemblée Nationale en juillet 2020.

Le ressenti probable des Français pourra effectivement être celui d'une remise en cause de cette architecture tant qu'Emmanuel Macron n'aura pas davantage expliqué et

justifié les raisons de ses modifications et novations par rapport au texte d'origine.

Jugeons-en nous-mêmes : sauf interprétation erronée de ma part, ce n'est plus à une réforme « universelle » que nous avons affaire, mais à **trois réformes : une pour le secteur privé, une pour la Fonction publique, une pour les Indépendants.** « *L'impératif d'une réforme des 42 régimes* » est néanmoins « maintenu », mais avec segmentation des 42 régimes en trois grandes parties. Le « fameux » dogme du « *chaque euro cotisé a la même valeur pour tous* » semble avoir vécu. Le Président précise que la raison pour laquelle il ne vise plus à ne conserver qu'un seul régime, est qu'il trouve cette solution « trop anxiogène », qualificatif qu'il devra nous expliquer.

Il est vrai que tenter de faire converger les régimes à 4 mois de l'élection présidentielle serait tout simplement impossible même en promettant de la progressivité dans l'exécution réelle du plan. Le Chef de l'État avait certes déjà expliqué dans son allocution du 9 novembre qu'il faudrait mener ce chantier « *dès 2022* », « *pour préserver les pensions de nos retraités* », mais sans parler de calendrier. Sans noter non plus que le système actuel est loin de « *préserver* » les pensions. La réforme Balladur de 1993, abandonnant l'indexation sur les salaires pour une indexation sur les prix, a considérablement appauvri les retraités, continue de le faire et continuera encore si rien n'est changé.

Puisque notre mission est de défendre le pouvoir d'achat des retraités, nous attirerons l'attention du Chef de l'État sur ce problème « salaires vs prix » dont la Commission Tourol / Blanchard estime qu'un retour aux salaires serait préférable et dont Antoine Bozio lui-même qualifie l'indexation sur les prix « d'effet pervers qui sert d'objectif de réduction des dépenses de retraite ».

Parmi les sujets phares auxquels nous ne pouvons que penser, celui de l'âge de départ à la retraite ne tient qu'en quelques mots dans l'interview: « *Aujourd'hui, il est clair qu'il nous faut travailler plus longtemps* » sans précision de l'âge souhaité pour l'ouverture des droits, mais ajoutant qu'il y aura des départs anticipés dans certaines professions citées à titre d'exemples : « *conducteurs de poids lourds* », « *manutentionnaires* », « *travailleurs à la chaîne* » dont la tâche est pénible et l'espérance de vie inférieure à la moyenne. E. Macron appelle également à « *repenser le travail des seniors* » afin qu'ils puissent rester en poste plus longtemps.

Si le thème du travail est l'un des thèmes cruciaux de la présidentielle et s'il y a urgence à remettre le travail au cœur de notre modèle social, il ne faudra pas ignorer que, pour ne prendre que deux exemples, les Français ont une durée de carrière de 35,4 ans contre 39,1 en Allemagne et 42 ans en Suède.

Autre instruction du Chef de l'État : « *Nous devons simplifier nos règles* », « *cela impliquant la sortie des régimes spéciaux et celle des spécificités qui avaient produit des inégalités au fil du temps* ». En fait ce n'est pas la complexité de certaines règles qui, à elle seule, légitimerait la suppression des régimes spéciaux, c'est bien davantage ces inégalités qu'ils ont générées au fil du temps et que la CFR va classer par ordre d'importance inégalitaire en préparation des questions à poser aux candidats à la présidence.

Pierre Lange

AFJ N° 175 - février 2022

Les EHPAD en questions ?

Personne n'a pu échapper aux commentaires et descriptions issus du livre de Victor Castanet « Les fossoyeurs » qui relate la maltraitance dans un et dans de nombreux établissements « EHPAD », surtout dès lors que les résidents auraient besoin d'accompagnement et de soutien renforcés, parce qu'ils perdent la vue ou l'ouïe, parce qu'ils ont beaucoup vieilli, parce qu'ils sont malades, parce que le recours à l'établissement est inévitable ou la vie en collectivité préférable.

En cause, un établissement, mais aussi d'autres, un groupe privé lucratif mais aussi un autre.... Et l'argent des résidents ou des familles n'est juste qu'un facteur aggravant du scandale. Le système a alors été décliné et étalé à nos yeux et nos oreilles, comme pour nous rappeler que même si la crise sanitaire est presque terminée, elle est gravement passée dans les EHPAD et de nombreuses résidences en 2020, qu'on ne s'en sortira pas encore une fois par l'oubli.

En cause alors, des directions et des actionnaires, des personnes condamnables, et comme toujours en France, en cause encore, l'État qui ne donne pas assez de financement ? les tutelles qui ne feraient pas leur travail ?

La question que pose aussi ce livre, une enquête réalisée par un journaliste : combien faudra-t-il de crises pour que les résidents puissent témoigner sans crainte de représailles ? On a peut-être moins entendu, même si l'ouvrage précité le relate largement, la difficulté pour les personnes résidentes ou pour les familles de simplement témoigner, se plaindre. Le site du Ministère précise toujours qu'une plainte doit être portée à la direction de l'établissement, avant même de s'adresser aux autorités administratives, ARS ou Conseil départemental.

Précisément, comment se plaindre de la direction à la direction ? Pour les familles, les résidents et les personnels, on aura vite fait de vous faire comprendre que c'est risqué ! ... chacun passant en revue, dans ses souvenirs et sa conscience les situations personnelles qu'il a pu vivre, les parents qu'on a confiés. Était-ce pareil ? Ai-je laissé mon père, ma mère dans de telles souffrances ? Et de nouveau,

des témoignages abondent, de professionnels admirables qui écoutent, ne s'épargnent pas, sont émus, comprennent...

Un film admirable, tourné dans trois EHPAD, pas nécessairement dans les beaux quartiers, à voir dès que possible : « Prendre soin ». Un film de Bertrand Hagenmüller où l'on se prend dans son dialogue intérieur à comprendre soudain un regard, des mots, des silences de nos proches qui nous avaient échappé et qui, là, n'échappent pas aux soignants qui prennent soin.

Alors on se rassure, oui, c'est possible, non tout n'est pas mauvais. Comment savoir ? Comme l'ont dit certains, c'est le système qui veut ça ; le système produit-il de la maltraitance ? Bien que la Loi Autonomie n'ait encore une fois pas pu être préparée et débattue au Parlement.

Après la crise de 2020, le grand renfermement des EHPAD, des financements ont été alloués : plus de professionnels, des professionnels mieux formés, un métier plus attractif. Plus, plus, plus... ? ou autrement ? En l'absence de Loi autonomie (en l'attendant ?), les parties prenantes (usagers, professionnels, territoires) et les institutions se mobilisent : Des services dans les territoires ? La Loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit que : pour organiser les services d'accueil au plus près des personnes, des « services territoriaux de l'autonomie seront définis avant le printemps 2022.

Tandis que les établissements, notamment aujourd'hui encore EHPAD, puissent devenir des « Centres de ressources » ; que les services à domicile, coordonnant les métiers autour de la personne deviennent des « services autonomie à domicile ».

Des informations et de la transparence ? En 2022 devraient être déployées par la Haute autorité de santé les procédures d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux. Les cahiers des charges seront publiés. Des représentants actifs ? Enfin, au sein des associations de retraités nous voulons proposer que l'on réforme le système de « représentation des personnes » pour que la parole des résidents, de leurs familles, soit entendue ; pour que nos représentants dans les CDCA aient des moyens d'agir et de savoir, pour exister au mieux dans cette période de la vie quelle qu'elle soit.

Changement de modèle ? La CNSA préconise que dans le système de protection sociale de l'autonomie, où que l'on choisisse de vivre, on soit « chez soi », que la logique domiciliaire soit garante de la liberté, la citoyenneté, le respect de la dignité des personnes.

*EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
CDCA Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*

*Christine Meyer Meuret
Représentante de la FNAR à la CNSA*

« Mon Espace Santé » arrive !

« Mon Espace Santé » est le nouvel outil public numérique au service de votre santé. Dans la lignée du Dossier Médical Partagé créé en 2011, il vous permettra de réunir vos documents médicaux et de les partager avec vos professionnels de santé en toute sécurité.

Vous pourrez également profiter des autres fonctionnalités que « Mon Espace Santé » propose, comme une messagerie sécurisée pour communiquer avec vos professionnels et conserver la confidentialité des échanges, un agenda de santé et un catalogue d'applications certifiées par l'État.

La puissance publique a fait confiance à Atos, une entreprise française, pour héberger l'ensemble de ces données sur le territoire national.

Aujourd'hui plus de 3 millions de français en bénéficient déjà, dans trois départements « pilotes » qui depuis août 2021 ont pu tester « Mon Espace Santé » (la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme). À partir de février, la généralisation à l'ensemble des Français de cet outil va se faire de manière progressive et étalée sur environ 3 mois.

Pour qui ? Pour quoi ? Pour quand ? Comment ?

Comprenez l'essentiel sur « Mon Espace Santé » en 5 minutes avec le document de France Assos Santé « Bien débuter avec Mon Espace Santé ».

AFJ N° 176 - mars 2022

CFR Retraites - Réforme des retraites : déblocage indispensable, rapidement !

Depuis début février notre inconfortable attente d'explications du Chef de l'État au sujet de son concept de remplacement des 42 régimes actuels par seulement « 3 grands régimes » (secteur privé, fonction publique, indépendants) ne nous a pas permis de comprendre comment un tel système serait organisé, piloté et, des points de vue de sa solidité financière à long terme et de sa justice, avec quels résultats escomptés.

Ce 28 février, les 15 participants à notre réunion mensuelle de la Commission Retraites CFR n'ont pu que constater que ce manque d'information nous empêche de porter des jugements étoffés sur les sujets essentiels et nous impose donc beaucoup de pragmatisme.

Nous commencerons à juger et à réagir quand, comme on dit, tout sera « sur la table ». En tout état de cause, nous maintiendrons notre constante position fondamentale devant caractériser un futur système français de retraite, en spécifiant plusieurs choses :

- Que retraite universelle ne signifie pas forcément « retraite unique ». Elle peut englober plusieurs régimes comme la proposition actuelle d'E. Macron le suggère.
- Que la somme des cotisations sur l'ensemble de la carrière soit exprimée en points comme le fait l'Agirc-Arrco pour environ 80% des retraités depuis 1947. L'ancien Premier Ministre E. Philippe avait rappelé fin 2020 devant le CESE que ce régime n'avait jamais été en défaut de versement des pensions. À titre d'exemple, le récent rapport annuel de la Cour des comptes explique, au sujet des réserves financières des caisses de retraite, qu'Agirc-Arrco a rapidement mis en place des solutions pour pallier les difficultés de financement des échéances de prestation générées par la pandémie, donc pour que la somme des ressources soit égale à la somme des prestations.
- Nous ferons des propositions pour améliorer l'intérêt des dispositifs : retraite progressive et cumul emploi-retraite, certes existants, mais probablement insuffisamment utilisés aujourd'hui en raison de leur complexité.

Espérons vraiment que la candidature d'Emmanuel Macron annoncée ce 3 mars amorcera le débloqué tant attendu de sa vision de la réforme.

Pierre Lange

En fait, ce système qui marche bien ne pourrait-il pas s'appliquer à tous les régimes ? Ce faisant, mettant fin par exemple à l'injustice qui fait directement dépendre les retraites de la Fonction publique du salaire des six derniers mois, donc en principe le plus élevé de la carrière, alors que celles du privé ne reflètent que la moyenne des 25 meilleures années.

- Dans sa préparation et pour faciliter les débuts de son utilisation pratique, le futur système devra bénéficier de beaucoup de pédagogie, surtout à la demande des plus jeunes générations, de plus en plus persuadées des avantages de la capitalisation par rapport à la répartition. La CFR n'est pas sourde à ce message et continuera à renforcer cette pédagogie, notamment avec l'aide de ses délégués départementaux et régionaux. Comme ils le font déjà, ceux-ci contribueront à expliquer aux futurs retraités que l'évaluation du montant de la future pension dans un système par points n'est pas plus compliquée que son évaluation dans un système en trimestres. Que chacun soit, à une étape de sa carrière, désireux de connaître sur quel montant il pourra déjà compter, en fonction des cotisations qu'il a déjà versées, est bien normal.
- Les retraités n'auraient pas perdu environ 15 % de leur pouvoir d'achat depuis 1993 si le premier Ministre E. Balladur n'avait pas abandonné l'indexation sur les salaires, période au cours de laquelle ceux-ci ont par ailleurs augmenté d'environ 17 %. La demande du Chef de l'État (interview de janvier) « Préserver les pensions de nos retraités » ne visait peut-être pas spécifiquement les piteuses revalorisations indexées sur les prix, mais nous devons le plus tôt possible remettre en question une situation qu'il ne serait pas tolérable de laisser subsister encore longtemps. Dans l'immédiat nous demanderons que la base « prix » soit reconnue comme « a minima »

L'Identité Nationale de Santé (INS), identité clé du système de santé

L'utilisation de l'Identité Nationale de Santé (INS) pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.



Elle est constituée :

- Du matricule INS (correspond au NIR -Numéro d'Identification au Répertoire des personnes physiques- ou au NIA -Numéro Identifiant Attente) de l'individu ;
- Des cinq traits INS : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance (code INSEE)

L'INS a plusieurs objectifs :

- Elle contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins.
- Elle permet aux usagers de disposer d'une identité unique et pérenne.
- Elle permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médicosocial de la personne.

Pour la grande majorité des usagers, le matricule INS correspond au numéro de sécurité sociale utilisé pour le remboursement des soins. Cependant, dans certains cas, pour les enfants par exemple, le numéro de sécurité sociale utilisé pour le remboursement des soins correspond généralement à celui d'un des parents et non à leur propre matricule.

LETTRE AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE



Paris, le 7 mars 2022

Madame, Monsieur,

La France compte plus de 16 millions de personnes retraitées. Une grande majorité d'entre elles juge injuste le système de retraite et se dit inquiète de son avenir .

Les personnes âgées ont payé un lourd tribut à la pandémie. Leur santé les préoccupe ainsi que les conséquences de la perte éventuelle de leur autonomie.

En outre, la sensibilité des seniors aux questions environnementales, qui concernent toutes les générations, est de plus en plus forte.

C'est dire l'importance des engagements que vous prendrez vis-à-vis des personnes retraitées, notamment dans chacun des domaines sus cités en tant que candidat à la Présidence de la République .

Nous serons donc particulièrement attentifs aux éléments que vous porterez à notre connaissance en réponse à ce courrier que nous vous adressons ainsi qu'à l'ensemble des candidats.

La Confédération Française des Retraités, forte d'un million et demi d'adhérents, revendique par ailleurs une reconnaissance officielle de son rôle de représentante des retraités et souhaite à ce titre que lui soit accordée la place qui lui revient dans toutes les instances où se traitent les problèmes qui concernent ses mandants .

Un engagement clair de votre part est attendu sur l'ensemble des points ci-dessus. Les réponses que vous nous fournirez seront publiées dans nos supports d'information et portées à la connaissance de nos adhérents, lesquels participent massivement à tous les scrutins.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr



CFR Confédération Française des Retraités

La Confédération Française des Retraités forte d'1,5 million de retraités provenant de toutes les catégories socioprofessionnelles, anciens du secteur public comme du secteur privé, salariés et non salariés, souhaite que tous les candidats à l'élection Présidentielle prennent position sur les préoccupations récurrentes exprimées par ses mandants.

En conséquence notre Confédération vous demande les engagements que vous prenez sur les sujets suivants :

Retraites

- * Mettre en place un régime universel de retraite en répartition par points, en remplacement de tous les régimes actuels de retraite, assurant pour tous équité et clarté, et tenant compte des défis démographiques.
- * Garantir à minima l'indexation des pensions sur les prix et relever substantiellement les petites retraites.
- * Mieux compenser les conséquences pécuniaires résultant des carrières discontinues, en particulier celles des femmes.
- * Unifier les conditions d'âge et de ressources pour l'attribution des pensions de réversion dans l'ensemble des régimes.
- * Supprimer l'inégalité entre retraités concernant la cotisation maladie sur les retraites avec la suppression du 1% sur les retraites AGIRC ARRCO et IRCANTEC.

Maintien de l'autonomie

- * Consolider la mise en place de la 5ème branche de la protection sociale dédiée à l'autonomie, et en assurer le financement pérenne à la hauteur des enjeux.
- * Améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie et notamment leur permettre d'exercer un véritable choix entre le maintien à domicile, dans des structures intermédiaires ou l'hébergement en institution :
 - En s'assurant que le reste à charge soit adapté aux facultés contributives de chacun.
 - En développant les formules d'aide aux aidants familiaux.
 - En améliorant les réseaux d'aides professionnels qualifiés.
- * Supprimer la barrière d'âge de 60 ans.

Santé

- * Garantir à tous l'accès à la prévention et à des soins de qualité quels que soient l'âge, la situation géographique et le revenu.
- * Mettre un terme aux disparités pénalisant les retraités en matière de complémentaire santé en leur accordant un crédit d'impôt de 50% du montant de leurs cotisations.
- * Au delà, étendre le champ d'intervention de l'assurance maladie obligatoire.

Place des retraités dans la société

Reconnaître les personnes âgées comme un lien vital et une force économique pour notre société, et pour ce faire :

- * Supprimer toutes les discriminations liées à l'âge pénalisant les retraités, conformément aux directives européennes.
- * Développer des alternatives au tout numérique en permettant à chacun d'effectuer toutes les démarches de la vie courante.
- * Accorder à notre Confédération un statut lui permettant d'être consultée par les pouvoirs publics, d'être présente et de participer aux décisions de toutes les instances nationales où se traitent les questions concernant les retraités (Conseil d'orientation de retraites, Conseils d'administration des organismes sociaux, etc...).
- * Prendre en compte les préoccupations environnementales auxquelles les retraités sont particulièrement sensibles en tenant compte de contraintes qui leur sont propres .

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr

REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Lu dans le numéro « *Le Particulier* » de janvier 2022

IMPOTS 2022 : abattement spécial pour les plus de 65 ans et les invalides

Pour l'imposition des revenus perçus en 2021 - impôts 2022 -, les plus de 65 ans et les invalides bénéficient d'un abattement spécial lorsque leur revenu net global n'excède pas 25 040 €. **Les personnes âgées de plus de 65 ans au 31 décembre 2021 bénéficient d'un abattement sur les revenus qu'ils ont perçus en 2021, pour les impôts 2022.**

Le montant de l'abattement dépend de l'importance du revenu net global qui est obtenu après déduction des éventuels déficits des années antérieures et des charges du contribuable. En revanche, il ne tient compte ni des plus-values taxées à l'impôt sur le revenu selon un taux proportionnel, ni des revenus soumis à un prélèvement libératoire. Par ailleurs, le revenu net global s'entend comme celui de l'ensemble du foyer fiscal et non pas seulement de l'un de ses membres.

Pour les impôts 2022, l'abattement est de :

- 2 484 €, si le contribuable ou un seul membre du couple soumis à une imposition commune est âgé de plus de 65 ans ;
- 4 968 € pour les foyers dans lesquels les deux membres du couple ont plus de 65 ans.

Lorsque le revenu net global est compris entre 15 560€ et 25 040 €, l'abattement est de :

- 1 242 €, si le contribuable ou un seul membre du couple soumis à une imposition commune est âgé de plus de 65 ans ;
- 2 484 €, pour les foyers dans lesquels les deux membres du couple ont plus de 65 ans.

Au-delà de 25 040 € de revenu net global, aucun abattement n'est accordé. C'est le fisc qui se charge de déduire l'abattement auquel le foyer a droit.

Même régime pour les invalides.

L'abattement spécifique aux personnes âgées de plus de 65 ans s'applique également à ceux qui, quel que soit leur âge, bénéficient d'une pension militaire d'invalidité pour une incapacité d'au moins 40 %, d'une pension d'invalidité pour un accident du travail d'au moins 40 % ou sont titulaires d'une carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » pour une incapacité d'au moins 80 %

Impôts : les taux neutres du prélèvement à la source pour 2022 : La loi de finances pour 2022 revalorise les tranches du barème de l'impôt sur le revenu de 1,4 %, pour tenir compte de l'inflation.

Afin de contenir les effets de l'inflation sur le niveau d'imposition des ménages, les tranches du barème de l'impôt sur le revenu 2022 (revenus perçus en 2021) sont relevées de 1,4 %. En comparaison, en 2021, elles n'avaient été relevées que de 0,2 %.

Les contribuables qui, pour des raisons de confidentialité, ne souhaitent pas communiquer à l'entreprise qui les emploie leur taux personnalisé de **prélèvement à la source**, peuvent demander l'application d'un pourcentage qui est proportionnel à leur salaire. Il s'agit du «taux neutre». Pour ceux qui choisissent cette option, ce taux est basé sur le niveau de revenu et d'imposition d'un célibataire, sans enfant à charge.

Avant application du plafonnement des effets du quotient familial, la grille est la suivante :

Fraction du revenu imposable	Taux d'imposition
Jusqu'à « 10 225 €	0 %
de 10 225 € à 26 070 €	11 %
de 26 070 € à « 74 545 €	30 %
de 74 545 € à 160 336 €	41 %
au-delà de 160 336 €	45 %

Location non meublée : le microfoncier offre 30% de déduction fiscale

Les contribuables dont le montant annuel des loyers ne dépasse pas 15 000 € peuvent bénéficier d'un régime d'imposition simplifié. Le microfoncier est un régime simplifié de déclaration et d'imposition des loyers issus de vos locations non meublées (CGI - art. 32). Il consiste à déterminer votre revenu foncier imposable en appliquant à vos recettes locatives brutes annuelles un abattement forfaitaire pour charges de 30 %. Vous êtes donc imposé seulement sur 70 % de vos loyers. En contrepartie, vous ne pouvez pas déduire vos frais et charges pour leur montant réel.

Les conditions d'application

Vous relevez de plein droit de ce régime lorsque vous réunissez simultanément ces deux conditions :

- le montant brut (hors charges) des loyers et des autres recettes locatives perçus par votre foyer fiscal n'excède pas 15 000 € par an ;

- vous ne possédez aucun bien locatif soumis à un dispositif excluant l'application du microfoncier.

Si vous y avez intérêt, vous pouvez opter pour le régime réel d'imposition.

IMPOTS LOCAUX :

Taxe d'habitation : un nouvel abattement pour la résidence principale

Bonne nouvelle pour les 20 % de foyers français les plus aisés encore soumis à la taxe d'habitation pour leur résidence principale. Ils bénéficient d'un nouvel allègement de la taxe d'habitation en 2022, les contribuables encore redevables de la taxe d'habitation pour leur résidence principale bénéficient minima d'une exonération dégressive égale à 65 % de la cotisation due en 2021, contre 30 % l'an dernier. Cette exonération est calculée et accordée automatiquement aux foyers éligibles. En outre, ceux qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) bénéficient même d'une exonération totale ou dégressive (supérieure à 65 %), lorsque le revenu de référence de 2021 (indiqué sur l'avis d'impôt sur les revenus 2021 transmis à l'été 2022) ne dépasse pas certains seuils (fixés prochainement). Alors que la taxe d'habitation disparaîtra définitivement sur les résidences principales en 2023, les logements secondaires ne sont pas concernés par cette mesure. Ainsi, leurs propriétaires (ou occupants) continueront à acquitter cet impôt local.

En revanche, les personnes hébergées dans les établissements pour personnes âgées, qui conservent la jouissance de leur habitation principale, peuvent bénéficier de cette exonération.

Par ailleurs, même si certains contribuables sont exonérés du paiement de la taxe d'habitation, leur avis peut comporter le montant de la Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance TV) s'ils détiennent une télévision dans leur logement.

Pas d'exonération pour les résidences secondaires et les logements vacants.

COPROPRIÉTÉS :

Quand des copropriétaires demandent l'annulation d'une AG

Un copropriétaire ne peut pas demander l'annulation d'une AG s'il a voté pour une des résolutions. Analyse d'une décision de la Cour de cassation.

Seuls les copropriétaires « opposants » ou « défaillants » ont le droit de contester les décisions prises en assemblée générale (AG), selon l'article 42, alinéa 2, de la loi du 10 juillet 1965. La même règle s'impose (quand bien même la loi ne le précise pas explicitement) pour demander l'annulation d'une assemblée dans son ensemble, ajoute la Cour de cassation dans cet arrêt.

Analyse de la Cour de cassation, 3e chambre civile du 17.9.20, n° 19-20730.

Les faits : Plusieurs copropriétaires demandent en justice l'annulation d'une AG. Ils soulèvent plusieurs irrégularités l'affectant dans son intégralité et, en particulier, l'absence d'élection d'un scrutateur sur les deux exigés par le règlement.

La cour d'appel accueille leur demande, alors même que ces copropriétaires avaient voté en faveur de certaines des résolutions adoptées. Selon les juges, « un copropriétaire non opposant peut agir en annulation d'une assemblée dans son ensemble lorsqu'il invoque la non-observation d'une formalité substantielle, concernant notamment la tenue de l'assemblée ». Le syndicat des copropriétaires contre-attaque en cassation, soutenant que les AG ne peuvent être contestées que par les copropriétaires opposants ou défaillants, quel que soit le motif.

La solution : La Cour de cassation est du même avis : un copropriétaire ne peut demander l'annulation en son entier d'une AG dès lors qu'il a voté en faveur de certaines résolutions. En effet, puisqu'il a bien participé à l'assemblée, il n'a ni la qualité d'opposant, ni celle de défaillant. Pour demander l'annulation de l'intégralité d'une AG, il faut constamment avoir été noté « opposant », ou ne pas y avoir participé, ni y avoir été représenté. Le respect de ces règles vise à sécuriser la prise de décisions en copropriété, car l'annulation d'une AG en son entier implique l'annulation de toutes les résolutions qui y ont été votées.

Mon syndic peut-il refuser de me communiquer la feuille de présence de l'assemblée générale ?

La feuille de présence précise le nom, le domicile et le nombre de voix de chaque copropriétaire (1). Annexée au procès-verbal d'assemblée générale (AG), elle doit être communiquée à tout copropriétaire qui en fait la demande (2). Dans le cas contraire, le juge peut l'ordonner sous astreinte (3).

(1) Décret n° 65-557 du 17.3.67, art. 14. (2) Décret de 1967, art. 33. (3) CA d'Aix-en-Provence du 19.3.20, n° 08/19239.

DONATION ET SUCCESSION :

Est-il possible de transmettre un plan d'épargne logement (PEL) à un enfant ou un petit-enfant en conservant les avantages acquis et contractuels ?

Oui. Si la loi ne prévoit rien sur la donation d'un plan d'épargne logement, cette opération est admise par l'administration fiscale. Il est possible de transmettre, de votre vivant, le capital, les intérêts et les droits à prêt de votre PEL à un membre de votre famille (enfant, petit-enfant, mais aussi conjoint, frère, sœur, mère, père, oncle, tante, neveu, nièce...). « Il faut que le bénéficiaire ne soit pas déjà lui-même titulaire d'un PEL : la détention de deux plans d'épargne logement étant interdite, sauf pour celui qui en hérite dans le cadre d'une succession », précise Laura Rocher, responsable documentation de la société Fidroit. Le transfert de capitaux doit s'accomplir au moyen d'une donation notariée. Vous avez également la faculté de céder uniquement les droits à prêt à un proche, à condition que votre PEL ait été souscrit il y a au moins 3 ans et que le bénéficiaire soit lui-même titulaire d'un PEL ouvert il y a plus de 3 ans (circ. du 11.7.86, JO du 24.7.86, circ. du 23.4.92, JO du 14.5.92).

Paiement fractionné ou différé des droits de succession : 1,2 % d'intérêts en 2022 Le taux d'intérêt applicable aux demandes de règlement fractionné ou différé de droits de succession faites en 2022 par les héritiers est de 1,2 %.

Les héritiers qui ne disposent pas immédiatement de l'argent nécessaire pour payer les droits de succession peuvent demander à différer et/ou fractionner leur paiement. L'administration fiscale est libre d'accepter ou de refuser cette requête.

En cas d'accord, le taux d'intérêt applicable aux demandes de règlement fractionné ou différé de droits d'enregistrement formulées en 2022 s'élève à 1,2 %. Ce taux est réduit des deux tiers, soit 0,4 %, pour certaines transmissions d'entreprises.

Ces deux pourcentages sont inchangés par rapport à l'an dernier.

Rappelons qu'il n'est plus fait référence au taux d'intérêt légal pour calculer les intérêts dus en cas de paiement différé ou fractionné des droits de succession, mais au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts immobiliers à taux fixe consentis aux particuliers. Le taux d'intérêt retenu est celui du 4^e trimestre de l'année précédant la demande réduit d'un tiers et seule la première décimale est retenue.

Le barème des droits de succession et de donation pour 2022

Pour calculer le montant des droits dus au fisc en cas de donation ou d'héritage, il faut se référer au barème fixé par la loi qui tient compte du degré de parenté et de la somme en jeu. Afin de réduire la note fiscale, des abattements et des exonérations sont prévus. À partir de cette année, de nouvelles règles s'appliquent pour les déclarations de succession.

À la différence de l'impôt sur le revenu, les tranches d'imposition des barèmes des droits de donation et de succession ainsi que les abattements qui diminuent les frais à payer ne sont pas modifiés en 2022.

Cependant, les règles concernant les formalités pour la révélation du patrimoine du défunt changent à partir de cette année.

Déploiement progressif de la télétransmission des déclarations de succession

À l'instar des donations, les déclarations de succession seront obligatoirement transmises par voie dématérialisée sur une plateforme dédiée. Ce service sera déployé progressivement dans l'espace personnel du site impots.gouv.fr, entre 2022 et 2024.

La loi de finances pour 2022 précise qu'il revient au notaire, mandaté par les héritiers, légataires ou donataires de conserver l'original de la déclaration et de transmettre une copie certifiée conforme à l'administration fiscale depuis la plateforme spécifique. Il doit aussi apposer sur cette copie les mentions de certification de l'identité des parties et certifier de la conformité du document à l'original.

Rappelons que jusqu'à la mise en place de ce téléservice, les déclarations de dons manuel de sommes d'argent et de succession sont réalisées par la souscription, en double exemplaire, d'un formulaire papier (n° 2735-SD et 2705-SD et suivants.).

Des réductions de droits sont possibles, réductions en faveur des mutilés de guerre

Les donataires qui sont des mutilés de guerre, frappés d'une invalidité de 50 % au moins, bénéficient d'une réduction de moitié des droits sans que cette réduction puisse excéder 305 €.

Réductions pour certaines donations en pleine propriété

Une réduction de droits de 50 % est applicable, sous conditions, lorsque le donateur est âgé de moins de 70 ans et qu'il consent une donation en pleine propriété :

- de parts ou actions de sociétés ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale, ou
- de la totalité ou d'une quote-part indivise des biens meubles et immeubles affectés à l'exploitation d'une entreprise individuelle ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale.

Abattement spécial pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées ont droit à un abattement spécifique de 159 325 € sur les biens qu'elles recueillent par donation ou succession, si une infirmité physique ou mentale les empêche de travailler dans des conditions normales ou, pour les moins de 18 ans, d'acquérir une formation normale.

Barème selon le degré de parenté Droits de succession et de donation en ligne directe, de parents à enfants

Droits de succession et de donation en ligne directe au 1er janvier 2022		
Abattement	Abattement Tranches (après abattement)	Taux
Succession et donation : 100 000 € entre parents et enfants ; Donation : 31 865 € entre grand-parent et petit-enfant et 5 310 € entre arrière grand-parent et arrière petit-enfant ; Don d'argent : abattement supplémentaire de 31 865 € si le donateur a moins de 80 ans pour un don aux enfants, petits-enfants et arrière petits enfants majeurs.	Jusqu'à 8 072 €	5 %
	au-dessus de 8 072 € et jusqu'à 12 109 €	10 %
	au-dessus de 12 109 € et jusqu'à 15 932 €	15 %
	au-dessus de 15 932 € et jusqu'à 552 324 €	20 %
	au-dessus de 552 324 € et jusqu'à 902 838 €	30 %
	au-dessus de 902 838 € et jusqu'à 1 805 677 €	40 %
	Au-delà de 1 805 677 €	45 %

Droits de succession et de donation entre conjoints et partenaires pacsés

Droits de donation et de succession entre époux et partenaires de pacs au 1er janvier 2022		
Abattement	Tranches (après abattement)	Taux
Abattement général : 80 724 €	Jusqu'à 8 072 €	5%
	au-dessus de 8 072 € et jusqu'à 15 932 €	10 %
	au-dessus de 15 932 € et jusqu'à 31 865 €	15 %
	au-dessus de 31 865 € et jusqu'à 552 324 €	20 %
	au-dessus de 552 324 € et jusqu'à 902 838 €	30 %
	au-dessus de 902 838 € et jusqu'à 1 805 677 €	40 %
	Au-delà de 1 805 677 €	45 %

Droits de succession et de donation entre frères et sœur

Droits de succession et de donation entre frères et sœurs au 1er janvier 2022		
Abattements	Taux	Tranches (après abattements)
Donation, succession : 15 932 € (exonération totale de droits de succession sous conditions*)	Inférieur à 24 430 €	35 %
	Au-dessus de 24 430 €	45 %
* Si l'héritier est célibataire, veuf ou divorcé ou séparé de corps ; s'il a plus de 50 ans ou est atteint d'une infirmité lui interdisant de travailler et a été domicilié avec le défunt pendant les 5 années précédant le décès.		

Droits de succession et de donation entre parents jusqu'au 4^e degré inclus

Droits de succession et de donation entre parents jusqu'au 4 ^e degré inclus au 1 ^{er} janvier 2022	
Abattements	taux
À un neveu ou nièce : 7 967 € (Autre parent : 1 594 €, uniquement pour les successions) Don d'argent : abattement supplémentaire de 31.865 € si le donateur a moins de 80 ans pour un don aux neveux et nièces majeurs ou pour un don aux petits neveux et petites nièces majeurs*.	55 % sur la part taxable (après abattement)
*Les grands-oncles et grands-tantes doivent être sans descendance. Le parent du donataire, neveu ou nièce du donateur, doit être décédé.	

Droits de succession et de donation à un tiers et à des parents au-delà du 4^e degré

Droits de donation et succession à un tiers et à un parent au-delà du 4 ^e degré au 1 ^{er} janvier 2022	
Abattements	Taux
Succession : 1 594 €	60 % sur la part taxable (après abattement)

Succession : comment sont classés les héritiers et qui est prioritaire ?

Les héritiers sont les personnes appelées à recevoir le patrimoine du défunt à son décès. S'il n'a rien prévu de son vivant, la loi définit des priorités entre ses proches. Les héritiers sont classés par ordre, selon le lien familial et le degré de parenté.

En l'absence de dispositions prises par le défunt de son vivant (un testament, par exemple), la loi détermine quels sont les proches susceptibles d'hériter de ses biens. Ces derniers seront répartis entre ses héritiers, qui sont classés par ordre et par degré de parenté : les enfants du défunt d'abord, puis ses petits-enfants. C'est seulement lorsque le

défunt n'a pas de descendants que les autres membres de sa famille (parents, frères et sœurs, cousins...) ont vocation à hériter.

Lorsque le défunt n'était pas marié, sa succession est réglée comme s'il était célibataire, même s'il était lié par un pacte civil de solidarité (pacs) ou vivait en concubinage. Son partenaire ou concubin survivant n'a aucun droit dans la succession.

Organiser sa donation au dernier vivant :

Si votre patrimoine et celui de votre conjoint sont déséquilibrés, ou si l'un de vous a des enfants d'une première union, vous faites probablement partie des candidats à la donation au dernier vivant. Voici les options à prévoir et les pièges à éviter.

Lorsque vous êtes marié, quel que soit votre régime matrimonial, la loi organise très précisément la part dont votre conjoint hérite à votre décès. Celle-ci varie selon que des enfants ou parents viennent ou non à votre succession. Mais la loi vous autorise aussi à bouleverser cet ordre établi, en signant, devant notaire, une donation entre époux, aussi appelée « donation au dernier vivant » ou « donation de biens futurs » (puisque, par définition, au moment où on la signe, on ne sait pas de quoi son patrimoine sera fait au jour du décès). Elle permet de laisser au conjoint survivant plus que ce que prévoit la loi.

Avez-vous intérêt à en faire une ?

La donation au dernier vivant est très utile si vous craignez que la simple application des règles légales de l'héritage ne protège pas assez votre conjoint. Bien que les réformes de 2001 et de 2006 aient amélioré le sort du conjoint survivant dans les successions, en faisant de lui un héritier à part entière, la seule application de la loi ne permet pas de procéder à du sur-mesure.

160€

C'est le prix TTC d'une donation au dernier vivant. Il s'agit d'un acte authentique, passé forcément devant notaire. En général, le notaire en rédige deux (comptez alors 320 € TTC), les époux faisant chacun une donation en faveur de l'autre. Mais il arrive que seul un époux s'engage au profit de l'autre.

- Rééquilibrer la situation entre les époux. La donation au dernier vivant est un outil très prisé par les couples lorsque leur patrimoine est inégalement réparti, par exemple, parce que l'un des époux a reçu un gros héritage, ou que l'un a travaillé toute sa vie tandis que l'autre s'est consacré au foyer et n'a pas ou a très peu

de biens personnels. L'inégalité peut aussi être accentuée par le régime matrimonial. Ainsi, les époux en séparation de biens n'ont pas de patrimoine commun (à la différence de ceux mariés sous le régime légal de la communauté). Au décès de l'un, l'autre ne se retrouve propriétaire que de ses biens propres. Si ces derniers sont quasi inexistant, sa part légale d'héritage sur le patrimoine du défunt (25 % en pleine propriété, auxquels il peut préférer 100 % en usufruit, si le couple n'a que des enfants communs) est susceptible de s'avérer insuffisante. Une donation au dernier vivant sera alors pertinente, car elle permettra au conjoint survivant de recevoir une part plus importante d'héritage, en l'occurrence 25 % du patrimoine en pleine propriété et 75 % en usufruit.

- **Avantager son conjoint au sein de la famille.** Si vous avez eu des enfants d'une précédente union, à votre décès, votre époux n'aura pas le choix : il recevra 25 % de votre patrimoine en pleine propriété et ne pourra pas opter pour la totalité en usufruit. La donation entre époux permet, a minima, de lui redonner cette possibilité de recevoir l'usufruit. « En présence d'enfants d'un premier lit, il faut manier la donation au dernier vivant avec beaucoup de prudence et penser au-delà du décès du premier conjoint, recommande Marion Capèle, directrice du pôle Solutions patrimoniales de Natixis Wealth Management. Gardez en tête que, a priori, les biens qui seront laissés ainsi au conjoint survivant ne reviendront jamais dans la branche des enfants du premier lit. » Notez, enfin, que consentir une telle donation n'est pas toujours suffisant. « Il faut parfois accompagner cette solution d'autres outils, comme une donation de biens présents, ou une clause bénéficiaire de contrat d'assurance vie, ajoute Marion Capèle.
- **Réduire l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) des enfants.** Une donation au dernier vivant présente également un grand intérêt lorsque les héritiers sont susceptibles d'être redevables de l'IFI. Lorsque le conjoint survivant opte pour l'usufruit de la succession en l'absence de donation entre époux, il n'est pas imposé à l'IFI pour la pleine propriété des biens immobiliers de la succession : il ne déclare que la valeur de l'usufruit de ceux-ci. « Les enfants, nus-propriétaires, doivent, quant à eux, déclarer la valeur de la nue-propriété qu'ils possèdent et, le cas échéant, payer des droits dessus », avertit Nathalie Couzigou-Suhas, notaire. « À l'inverse, lorsque le conjoint survivant opte pour les 100 % de la succession en usufruit en vertu d'une donation au dernier vivant, il est le seul à devoir déclarer le bien, pour sa valeur en pleine propriété ». Si vous voulez simplifier la vie de vos enfants,

RETRAITE : les seuils d'exonération de CSG, CRDS et Casa pour 2022

Selon leur revenu fiscal de référence, les retraités peuvent être exonérés - partiellement ou totalement - du paiement de la CSG, de la CRDS et de la Casa. Les seuils retenus pour l'année 2022 sont publiés

En fonction du revenu fiscal de référence, la Contribution sociale généralisée (CSG : taux normal de 8,3 % ; taux médian de 6,6 % ; taux réduit de 3,8%) et la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS : 0,50 %) sont prélevées sur le montant brut des pensions de retraites. Toutefois, en dessous d'un certain plafond, les retraites sont totalement ou partiellement exonérées des trois contributions.

Taux zéro	Taux zéro	Taux réduit	Taux médian	Taux normal
Taux global de CSG	exonération	3,8 %	6,6 %	8,3 %
Taux de CRDS	exonération	0,50 %	0,50 %	0,50 %

Pour les pensions de retraite, le taux des cotisations varie en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts de quotient familial. Pour 2022, il faut se référer au RFR de 2020, figurant sur l'avis d'impôt 2021 (et si nécessaire 2020 pour les revenus de 2019).

Les seuils d'assujettissement et d'exonération applicables aux retraites sont actualisés compte tenu de l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac constatée par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). Ainsi, ceux applicables à partir du 1er janvier 2022 sont revalorisés de 0,2 % par rapport à l'an dernier.

Ceux qui sont soumis au taux de CSG de 6,6 % ou de 8,3 % doivent également acquitter la Contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3 %.

Que diriez-vous de vivre une retraite riche et active tout en restant maître de votre temps ? L'association ECTI répond à cette démarche.

ECTI est une association de référence dans le bénévolat sénior de compétences, indépendante, sans but lucratif, créée en 1974, et reconnue d'utilité publique. Elle accompagne les acteurs économiques et sociaux dans la réussite de leurs projets.

Présente dans tous les départements avec une forte implantation dans les métropoles régionales, ainsi que dans 50 pays avec des représentants locaux, ECTI se donne pour vocation de contribuer au développement économique et social par :

- Le conseil et l'assistance aux entreprises en France et à l'international,
- L'aide aux élèves et étudiants pour la réussite de leur vie professionnelle,
- L'appui aux collectivités territoriales,
- L'aide aux demandeurs d'emploi pour réussir leur insertion professionnelle.

Qui sont les bénévoles ? Un réseau de 2000 adhérents, anciens cadres du secteur public ou privé, chefs d'entreprises, techniciens, artisans, professions libérales.

Les membres d'ECTI viennent de tous les secteurs de l'économie - industrie, services, commerce, distribution, banque, et ont exercé leurs responsabilités dans toutes les fonctions de l'entreprise.

Prêt pour vivre une retraite active et enrichissante ?

- Conserver un lien et un statut social intéressant,
- Continuer à enrichir vos connaissances,
- Participer à la vie active dans une ambiance conviviale,
- Partager et transmettre vos compétences et vos expériences professionnelles,
- ou encore faire du tutorat des jeunes,
- Entretenir une activité intellectuelle,
- Actualiser vos compétences ou en acquérir de nouvelles.

C'est en quelque sorte la raison d'être d'ECTI !

En fonction de vos compétences, de vos choix, et de votre emploi du temps, vous pouvez rejoindre une communauté et vous engagez dans un projet associatif dont la finalité est :

- D'accompagner les organisations et individus dans la réussite de leurs projets,
- En toute indépendance,
- Par des missions de courte durée (de 1 à 2 semaines en moyenne),
- En France ou à l'étranger,
- Dans des domaines d'activité très variés.

Pour plus d'information, merci de contacter Sylvie Schvartsman ou Raymond Policante ou rendez-vous sur la page :

<https://www.ecti.org/index.php/fr/>

RÉSULTATS FINANCIERS DE TECHNIP ÉNERGIES au 4^{ème} trimestre et pour l'année 2021

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

Technip Energies a publié ses résultats du quatrième trimestre et ceux de l'année 2021 le 3 mars 2022 dans le contexte du début de la guerre en Ukraine, bien que ces résultats financiers soient établis sur une période précédant cette guerre.

Au sujet de la guerre en Ukraine, Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies a déclaré « *« Nous sommes très préoccupés par la guerre en Ukraine, et exprimons notre solidarité avec tous ceux qui souffrent. Nous suivons de près l'évolution de la situation, prenons les mesures appropriées et évaluons en permanence son impact sur nos équipes et opérations. L'impact financier potentiel de la crise sur notre entreprise est contenu. Nous avons cessé de travailler sur toute nouvelle opportunité commerciale en Russie et sommes confiants dans la solidité de l'activité globale et diversifiée de Technip Energies, de son bilan, et de sa capacité à investir et à mettre en œuvre sa stratégie. »*

Ces résultats sont établis en euros suivant la norme comptable IFRS (norme Européenne) ajustés pour prendre en compte les résultats des projets suivant la proportion de participation de Technip Energies dans les projets en joint-venture. Ces projets sont principalement ENI CORAL FLNG, Yamal LNG, NFE et Nova Energies pour 50%, BAPCO Sitra Refinery pour 36% et la construction en Russie du projet ARTIC LNG2 ainsi que le projet ROVUMA à 33,3%.

Les résultats sur l'année 2021 mettent en avant **la croissance du chiffre d'affaires de près de 11%, des prises de commandes de près de 10 milliards d'euros, un flux de trésorerie de projets positif et une rentabilité supérieure aux objectifs initiaux.**

Les résultats sont détaillés avec deux segments d'activités :

- Les livraisons de projets
- Les technologies, produits et activités de services.

Les charges de direction du Groupe TEN (corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

Pour donner une visibilité sur l'évolution des résultats de Technip Energies, les communiqués de presse donnent une reconstitution des résultats du périmètre équivalent

pour le même trimestre et la même année de 2020 sur la même base comptable IFRS ajustés en euros.

2. RÉSULTATS du 4^{ème} TRIMESTRE et de l'ANNÉE 2021

Les résultats du 4^{ème} trimestre sont en progression par rapport à ceux des trimestres précédents. Sur l'année, le chiffre d'affaires est globalement en croissance de 10,8% par rapport à 2020, de 8% pour la livraison de projets et de 23% pour les technologies, produits et activités de services.

L'EBIT récurrent est également en croissance de 22% par rapport à 2020 pour atteindre 6,5% du chiffre d'affaires. La croissance est même de 39% pour le segment technologies, produits et activités de services pour atteindre 9,2% du chiffre d'affaires.

Les charges Corporate sont redevenues raisonnables, autour de 7% de l'EBIT récurrent, par rapport à la période TechnipFMC où cette charge représentait entre 35% et 70% de l'EBITDA (donc encore plus sur l'EBIT qui n'était pas indiqué).

Le résultat net attribuable au Groupe Technip Energies est également en croissance de 18% par rapport à 2020 avec un bénéfice par action de 1,36 € sur l'année 2021.

La trésorerie est en augmentation permanente et en reconstitution après la mainmise de TechnipFMC et la « rançon » de la séparation de 748 millions d'euros prélevée par TechnipFMC avec le spin-off (voir TU115 : *Pour Technip, coût de 1491 jours de fusion : Près d'un million de € par jour – Chapitre 5 : Technip Energies libre ! Oui mais à quel prix ?*). Elle atteint 3,1 milliards d'euros en trésorerie nette fin 2021, soit +17% sur l'année 2021.

Les prises de commandes sur le 4^{ème} trimestre sont faibles pour le segment livraison de projets et dans la moyenne pour le segment technologies, produits et activités de services. Il faut noter qu'au 1^{er} trimestre, la prise de commandes a été très importante avec le projet Qatar Petroleum North Field East Project en joint-venture avec CHIYODA pour 4 mégas trains de 8 millions de tonnes de GNL par an. Globalement, le carnet de commandes (Backlog) est très élevé et représente presque 2 ans ½ de chiffre d'affaires.

Cette première année de séparation de Technip Energies d'avec TechnipFMC et son autonomie a permis de

consolider les résultats financiers de l'entreprise et son positionnement sur le marché mondial. Le point d'inquiétude majeur est sur les conséquences de la guerre en Ukraine et des sanctions internationales vis-à-vis de la Russie. Un peu plus de 20% du chiffre d'affaires courant est réalisé en Russie et 23% du carnet de commande est lié à la Russie. Technip Energies a décidé de cesser de travailler sur toute nouvelle opportunité commerciale en Russie.

3. PERSPECTIVES

La prévision du chiffre d'affaires pour l'année 2022 a été revue pour prendre en compte les projets liés à la Russie. Hormis ces projets, la prévision est de 5,0 à 5,5 millions d'euros et de 1,4 millions d'euros pour les projets liés à la Russie.

La rentabilité en termes d'EBIT sur chiffre d'affaires a été confirmée à plus de 6,5%, ce qui est une augmentation de la prévision.

Le taux de taxes sur les bénéficiaires avec une fourchette de 28% à 32% a été revu en légère baisse ; le taux d'imposition effectif pour l'exercice 2021 s'est établi à 29,7%.

Donc une prévision pour la fin 2021 en continuité positive qui n'a pas toujours été appréciée à sa juste valeur.

L'incertitude majeure pour les années à venir est liée à la guerre en Ukraine et les sanctions vis-à-vis de la Russie.

4. POUR LES ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende en espèce de 0,45 € par action pour l'exercice 2021, soit 32% du bénéfice ajusté. Le dividende devrait être versé le 20 mai 2022.

La société s'est engagée d'allouer le bénéfice sur trois composantes de façon équilibrée :

- **Dividende aux actionnaires.** La Société a l'intention de verser chaque année un dividende durable ayant un potentiel de croissance à terme.
- **Investissements.** Mobilisation du capital pour accroître ses opportunités commerciales et son portefeuille de technologies dans la transition énergétique ainsi que leurs "business models" associés.
- **Renforcement du bilan.** Permettre l'utilisation des flux de trésorerie excédentaires pour renforcer le bilan et les réserves.

Le 11 janvier 2022, Technip Energies a acheté 1,8 millions de ses propres actions à TechnipFMC. La vente

comprendrait également BPIFrance et HAL Investments avec 3,6 millions d'actions chacun.

La répartition du capital de Technip Energies est la suivante :

Flottant	49,4%
ABBO	22,8%
HAL	11,8%
TechnipFMC	7,2%
BPIFrance	6,9%
Technip Energies	2,0%

TechnipFMC ne possède donc plus que 12,9 millions d'actions TEN alors qu'au moment de la scission le 17 février 2021, elle possédait 89,7 millions d'actions représentant 49,9% du capital de Technip Energies. Ces ventes ont rapporté à TechnipFMC un peu plus d'un milliard de dollars en un an qui ont servi principalement à son désendettement.

Le 22 mars, Technip Energies a annoncé un programme de rachat d'environ 2,7 millions d'actions TEN pour un montant de 29,85 millions d'euros au maximum sur le marché Euronext Paris d'ici à fin 2022. L'objectif est de conserver ces actions rachetées en propre pour répondre aux obligations en matière de plans d'intéressement en actions pour le personnel.

Voir également l'article « Quel est le poids de TechnipFMC dans l'actionariat de Technip Energies au 31/10/2021 ? » dans le TU117 de décembre 2021.

5. DÉVELOPPEMENTS DANS LES ÉNERGIES NOUVELLES

Depuis la séparation d'avec TechnipFMC, Technip Energies a développé de nombreux partenariats et alliances et signé des contrats pour des projets dans le **domaine des énergies nouvelles**.

On notera en particulier (voir également « Résultats Financiers de Technip Energies » dans le TU117 chapitre 4 et les actualités de Technip Energies plus loin dans les TU116 au TU118) :

- Technip Energies et NIPIGAS dans la transition énergétique en Russie avec la création de NOVA ENERGIES
- Technip Energies lance BlueH2 by TEN™ - des solutions à faibles émissions de CO2 pour la production d'hydrogène
- Total Energies s'associe à Technip Energies afin de faire progresser les solutions bas carbone pour les installations GNL et offshore
- Technip Energies collabore avec NPCC pour accélérer la transition énergétique

- Nova Energies pour des études conceptuelles visant à réduire l'empreinte carbone du complexe de «ZapSibNeftekhim »
- Technip Energies remporte le plus grand projet de production d'hydrogène par électrolyse en Inde auprès de NTPC
- Technip Energies et PETRONAS s'associent pour accélérer le développement des technologies de capture du carbone
- Technip Energies s'associe à Svante pour développer des projets de capture de carbone à l'échelle industrielle en Europe et au Moyen-Orient.
- Technip Energies remporte un contrat d'ingénierie pour le développement et l'intégration d'installations de capture du carbone pour le mégaprojet Ghasha aux Emirats Arabes Unis.
- Technip Energies et GE Gas Power remportent un contrat d'ingénierie pour le projet de capture et compression du carbone Teesside Power au Royaume-Uni.
- Technip Energies investit dans la société éolienne offshore flottante X1 Wind
- Technip Energies remporte un contrat significatif auprès de PETRONAS Chemicals Fertiliser Kedah pour une nouvelle usine de mélamine à empreinte CO2 réduite en Malaisie.
- Hy24, Mirova, la CDPQ et Technip Energies s'unissent pour un investissement record de 200 M€ dans Hy2gen AG, société pionnière de l'hydrogène vert.
- Technip Energies s'associe au groupe Greenko dans l'hydrogène vert pour accélérer la transition énergétique en Inde

Toutes ces annonces sont bien une vision à longs termes du développement de Technip Energies et de la place qu'elle veut prendre dans les domaines des énergies nouvelles.

La société développe également une stratégie ESG (*Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance*) avec des critères pour évaluer l'exercice de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Les objectifs environnementaux sont les suivants :

Concevoir des solutions pour le climat

- Décarboner l'avenir
- Accélérer l'innovation et la digitalisation
- Améliorer la circularité et protéger la biodiversité

Les objectifs clés du tableau de bord comprennent :

- Atteindre le net zéro pour ses propres émissions (scope 1 et 2) d'ici 2030
- 100 % de son budget R&D consacré aux domaines de la transition énergétique d'ici fin 2025.

RESULTATS DE TECHNIP ENERGIES (TEN) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2020 reconstitution IFRS et ajustés en millions d'Euros					2021	2021 IFRS et ajustés en millions d'Euros					2022	
	1T2020	2T2020	3T2020	4T2020	Global 2020	Prévision pour 2021 du 24/02/2021	1T2021	2T2021	Prévision pour 2021 du 22/07/2021	3T2021	4T2021	Global 2021	Prévision pour 2022 du 03/03/2022
Chiffre d'affaires ajusté de Technip Energies - TEN	1 540,6 €	1 470,5 €	1 403,4 €	1 600,0 €	6 014,5 €		1 557,5 €	1 685,7 €	6500 à 7000	1 666,7 €	1 757,2 €	6 667,1 €	
Exécution des Projets	1 260,3 €	1 192,1 €	1 152,7 €	1 348,8 €	4 953,9 €	6,5 à 7 €	1 252,5 €	1 370,3 €		1 372,8 €	1 368,8 €	5 364,4 €	5,0 à 5,5 € hors projets Russie 1,4 €
Technology, Produits et Services (TPS)	280,3 €	278,4 €	250,7 €	251,2 €	1 060,6 €		305,0 €	315,4 €		293,9 €	388,4 €	1 302,7 €	
Charges et dépenses	1 476,8 €	1 306,7 €	1 377,4 €	1 513,8 €	5 674,7 €		1 489,5 €	1 580,1 €		1 567,7 €	1 548,1 €	5 905,2 €	
Marge brute	63,8 €	163,8 €	26,0 €	86,2 €	339,8 €		68,0 €	105,6 €		99,0 €	209,1 €	761,9 €	
EBITDA récurrent ajusté	103,9 €	112,4 €	104,5 €	140,8 €	353,8 €		118,0 €	142,8 €		129,0 €	150,7 €	540,5 €	
en % du chiffre d'affaire	6,7%	7,6%	7,4%	8,8%	5,9%		7,6%	8,5%		7,7%	8,6%	8,1%	
amortissements et dépréciations	26,7 €	14,5 €	22,2 €	44,2 €	107,6 €		34,2 €	29,4 €		25,9 €	27,2 €	109,2 €	
EBIT récurrent ajusté	66,3 €	97,9 €	55,4 €	107,5 €	327,1 €		91,3 €	113,3 €		102,9 €	123,5 €	431,0 €	
en % du chiffre d'affaire	4,3%	6,7%	3,9%	6,7%	5,4%		5,9%	6,7%	5,8% à 6,2%	6,2%	7,0%	6,5%	
Exécution des Projets	101,3 €	80,7 €	51,6 €	92,7 €	326,3 €		75,9 €	91,6 €		87,3 €	87,3 €	342,1 €	
en % du chiffre d'affaire	8,0%	6,8%	4,5%	6,9%	6,6%	5,5% à 6%	6,1%	6,7%		6,4%	6,4%	6,4%	
Technology, Produits et Services (TPS)	11,1 €	32,7 €	17,3 €	24,9 €	86,0 €		25,8 €	28,9 €		24,0 €	40,5 €	119,2 €	
en % du chiffre d'affaire	4,0%	11,7%	6,9%	9,9%	8,1%		8,5%	9,2%		8,2%	10,4%	9,2%	
Corporate et autres	- 46,1 €	- 15,5 €	- 13,5 €	- 10,1 €	- 58,5 €		- 10,4 €	- 7,2 €		- 8,4 €	- 4,3 €	- 30,3 €	
en % de l'EBIT récurrent	-69,5%	-15,8%	-24,4%	-9,4%	-17,9%		-11,4%	-6,4%		-8,2%	-3,5%	-7,0%	
Résultats financiers													
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	24,3 €	173,7 €	35,6 €	95,0 €	387,3 €		71,6 €	90,3 €	taux de taxes	96,0 €	122,6 €	380,5 €	Taux Imposition effectif 28-32%
Résultat net après impôts	10,7 €	21,9 €	22,2 €	65,1 €	260,6 €		47,5 €	59,8 €	30% à 35%	62,8 €	97,4 €	267,5 €	
Résultat net attribuable au Groupe TEN	7,5 €	120,4 €	18,4 €	60,3 €	251,4 €		44,2 €	56,1 €		59,3 €	91,8 €	251,4 €	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)							182millions	182millions		182millions	182millions		
Bénéfice par action Dilué en Euros	0,04 €	0,67 €	0,10 €	0,34 €	1,15 €		0,24 €	0,31 €		0,33 €	0,50 €	1,36 €	
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en fin de trimestre	3 313,3 €	3 509,0 €	2 933,0 €	3 064,4 €	3 064,4 €		3 199,0 €	3 162,8 €		3 598,4 €	3 810,1 €	3 810,1 €	
			2 200,0 €	2 662,1 €	2 662,1 €		2 500,0 €	2 500,0 €		2 900,0 €	3 126,8 €	3 126,8 €	
Prise de commandes	512,9 €	649,2 €	414,4 €	2 715,4 €	4 291,9 €		6 470,8 €	1 392,7 €		540,6 €	1 385,8 €	9 789,9 €	
Exécution des Projets	129,7 €	387,2 €	176,8 €	2 402,2 €	3 095,9 €		6 181,2 €	1 015,0 €		282,1 €	993,2 €	8 471,5 €	
Technology, Produits et Services (TPS)	383,2 €	262,0 €	237,6 €	313,2 €	1 196,0 €		289,6 €	377,7 €		258,5 €	392,6 €	1 318,4 €	
Carnet de commandes (Backlog)	14 267,7 €	13 214,4 €	11 681,3 €	12 743,0 €	12 743,0 €	Pas de prévision	17 805,3 €	17 473,4 €		16 464,2 €	16 388,0 €	16 388,0 €	dont 3 783 (23%) liées à la Russie
Exécution des Projets	13 116,8 €	12 084,6 €	10 624,0 €	11 646,4 €	11 646,4 €		16 628,9 €	16 273,1 €		15 342,0 €	15 144,0 €		
Technology, Produits et Services (TPS)	1 150,9 €	1 129,8 €	1 057,3 €	1 096,6 €	1 096,6 €		1 176,4 €	1 200,3 €		1 122,2 €	1 244,0 €		

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

TechnipFMC a publié ses résultats du quatrième trimestre le 23 février avec les résultats de l'année 2021. Ces résultats sont établis en dollars suivant la norme comptable GAAP (norme US) ajustés.

Les résultats mettent en avant l'EBITDA (« earning before interest, taxes, depreciation and amortization »). Cette approche exclue dépréciations et amortissements, ce qui présente un intérêt par rapport à l'EBIT pour les activités de subsea (usines et flotte) et d'équipements de surface (usines). Le rendement en termes de chiffre d'affaires est significativement plus faible pour l'EBIT que pour l'EBITDA.

Les résultats sont présentés avec deux segments d'activités :

- Les activités subsea
- Les technologies de surface.

Les charges de la direction du Groupe TechnipFMC (corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

Pour donner une visibilité sur l'évolution des résultats de TechnipFMC après le spin-off de Technip Energies, le communiqué de presse de TechnipFMC donne une reconstitution très partielle des résultats du périmètre équivalent pour le même trimestre de 2020 et l'année 2020. Les comparaisons avec les années passées sont donc à faire avec prudence, en particulier pour la partie Corporate et résultats globaux.

2. RÉSULTATS du 4^{ème} TRIMESTRE et de L'ANNÉE 2021

Les résultats du 4^{ème} trimestre sont dans la continuité des trimestres précédents avec un chiffre d'affaires en légère décroissance par rapport à 2020 pour le subsea et en légère croissance pour technologies de surface..

Sur l'année 2021, la rentabilité des segments en EBITDA s'est significativement améliorée par rapport à 2020 à 10,5% pour le subsea et 10,6% pour les technologies de surface. En termes de résultats d'exploitation (proche de l'EBIT), la rentabilité s'écroule à 2,7% pour le subsea et 3,9% pour les technologies de surface, néanmoins en amélioration par rapport à 2020. On voit l'influence importante des dépréciations et amortissements pour ces activités.

Comme pour les trimestres précédents, le taux d'utilisation de la flotte n'est pas donné alors qu'il est un facteur fondamental de la rentabilité des activités subsea.

Les coûts Corporate sont en légère diminution mais toujours excessifs. Ils représentent 17% de l'EBITDA (et encore plus des résultats d'exploitation : 54% !). Il est urgent que les activités Corporate et les membres des équipes de direction changent de train de vie, ne pouvant plus vivre sur les marges dégagées par les activités onshore.

La trésorerie nette est toujours négative mais en amélioration, la trésorerie et équivalents de trésorerie également en amélioration n'étant pas suffisants pour contrebalancer les dettes à court et long termes.

Les résultats nets se traduisent par des pertes de \$32 millions pour le 4^{ème} trimestre, soit une perte cumulée de \$156 millions et \$0,27 par action pour l'année 2021.

Le carnet de commandes est en légère diminution pour le subsea et en hausse significative pour les technologies de surface grâce à un contrat cadre de 10 ans pour la fourniture de tête de puits et de services associés pour ADNOC à Abu Dhabi.

3. PERSPECTIVES

La prévision du chiffre d'affaires pour l'année 2022 est au niveau de la réalisation en 2021 pour le subsea et en légère augmentation pour technologies de surface.

La charge nette du Corporate est toujours dans la fourchette de \$100 à \$110 millions, signe que les membres de l'équipe de direction n'ont pas l'intention de réduire leur train de vie malgré les pertes récurrentes d'année en année.

Le cash-flow disponible apporté par les opérations est annoncé entre \$100 et \$250 millions pour la fin 2022 ; en 2021, il a été de \$423 millions pour une prévision de \$120 à \$220, quelle précision !.

Les activités de TechnipFMC sont très peu impactées par la guerre en Ukraine.

L'accueil de ces résultats par la bourse a été plutôt positive. La psychologie de la bourse est toujours difficile à comprendre.

4. DÉVELOPPEMENTS du GROUPE TechnipFMC

Depuis la séparation d'avec Technip Energies, on a noté de nombreuses annonces de prise de contrôle et d'alliances afin d'élargir et consolider les activités subsea (voir également actualités de TechnipFMC plus loin dans ce TU et les TU 166 et 117) :

- TechnipFMC and Halliburton's Subsea Fiber Optic Solution Selected by OTC and ExxonMobil
- EDP, TechnipFMC and Partners Join Forces to Develop a Concept Study for Green Hydrogen Production From Offshore Wind Power
- TechnipFMC to Acquire Remaining Shares of Joint Venture TIOS
- TechnipFMC Completes Acquisition of Magma Global to Accelerate Development of Breakthrough Composite Pipe Technologies for Conventional Energy and CO2 Applications
- TechnipFMC and Talos Energy Enter Strategic Alliance to Provide Carbon Capture and Storage
- TechnipFMC and Saipem Announce SURF Commercial Agreement to Unlock New Opportunities
- TechnipFMC Announces Strategic Investment and Collaboration with Orbital Marine Power to Accelerate Tidal Energy.
- TechnipFMC, va commercialiser une technologie de traitement de gaz par membrane développée par Petronas
- TechnipFMC Partnership Magnora Offshore Wind is Successful in ScotWind Leasing Round Application

Ces alliances et investissements démontrent une volonté d'élargir les domaines d'intervention et d'expertise de TechnipFMC mais on n'y voit pas de ligne directrice claire, même parfois on peut penser que TechnipFMC cherche à se développer dans le domaine Offshore de Technip Energies.

5. DESENGAGEMENT de TECHNIP ENERGIES et d'EURONEXT PARIS

Comme indiqué dans la présentation des résultats de Technip Energies du présent TU, TechnipFMC s'est progressivement désengagé du capital de TEN en passant de 49,9% lors de la scission le 17 février 2021 à 7,2% le 14 janvier 2022.

La vente a représenté plus d'un milliard de dollars qui ont été utilisés principalement pour le remboursement des dettes et l'amélioration de la trésorerie.

Le 10 janvier 2022, TechnipFMC a annoncé son retrait de la bourse Euronext à Paris le 18 février, l'action FTI restant cotée à New-York Stock Exchange (NYSE).

Nous avons alerté les adhérents inscrits à la newsletter sur le site de l'association (www.artechnip.org) et détaillé l'opération sur le site pour ceux qui n'auraient pas été informés par leur banque. Nous attirons votre attention sur les taxations liées aux opérations de vente ou d'arbitrage que vous pourriez faire.

Ce retrait a également un impact sur le plan d'épargne groupe « **TECHNIPFMC CLASSIQUE FRANCE** » géré par AMUNDI dont l'indice est basé à 100% sur la cotation de TechnipFMC à Euronext.

Qu'en est-il avec ce désengagement ? la question a été posée plusieurs fois à AMUNDI. La réponse d'AMUNDI est affligeante et très tardive, plus de deux mois après l'annonce du retrait de TechnipFMC de la bourse de Paris :

« Par son règlement, le FCPE TechnipFMC Classique France était obligatoirement investi en actions TechnipFMC cotées sur Euronext Paris, le conseil de surveillance de ce fonds s'est réuni les 21 et 25 janvier 2022 afin de comprendre les impacts de la radiation de la côte Parisienne sur le FCPE.

Les membres du conseil de surveillance ont voté à l'unanimité en faveur de la préservation du FCPE en modifiant son règlement afin de lui permettre de continuer à investir en actions TechnipFMC cotées sur le New York Stock Exchange.

Cette décision permet donc aux porteurs de parts de pouvoir maintenir leur investissement en actions de notre groupe, ils ont par ailleurs toujours la possibilité de vendre leurs parts disponibles à leur convenance avant et après la radiation de l'action d'Euronext Paris.

Il n'est pas indiqué le coût de la substitution par les actions cotées à NYSE et qui le supportera. Il faut se rappeler que les coûts de gestion par AMUNDI sont payés par l'entreprise tant que l'épargnant en est salarié mais le coût est supporté par l'épargnant lorsqu'il n'est plus dans l'entreprise, en particulier en retraite.

AMUNDI est totalement défaillant dans l'information de ses Clients, la seule chose qui les intéresse c'est notre argent ! Aucun conseil à attendre leur part ! Ils peuvent se gargariser d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans leur gestion, ils ignorent leurs Clients !!! Pour mémoire, la Société Générale a informé ses Clients moins de 48h après l'annonce.

Il s'agit d'un désengagement complet de TechnipFMC vis-à-vis de Technip Energies et plus généralement d'un désengagement financier de TechnipFMC en Europe. Il est bien précisé dans le communiqué que le centre principal de business de

TechnipFMC est à Houston alors que la société est encore enregistrée au Royaume-Unis.

Espérons pour nos anciens collègues de TechnipFMC en France (N-POWER à la Défense et de FLEXI-FRANCE au Trait), qu'ils continueront à exercer leurs activités et développer leur excellence malgré ce « recentrage » sur Houston.

RESULTATS DE TECHNIPFMC (FTI)
PAR SEGMENT D'ACTIVITE

	2020 GAAP					2021	2021 GAAP					2022	
	1T2020	2T2020	3T2020	4T2020	Global 2020		Prévision pour 2021 du 24/02/2021	1T2021	2T2021	Prévision pour 2021 du 21/07/2021	3T2021		4T2021
Chiffre d'affaire	\$ 1 582,6	\$ 1 620,2	\$ 1 727,5	\$ 1 600,3	\$ 6 530,6		\$ 1 632,0	\$ 1 668,8		\$ 1 579,4	\$ 1 523,3	\$ 6 403,5	
Subsea	\$ 1 253,1	\$ 1 378,5	\$ 1 501,8	\$ 1 338,0	\$ 5 471,4	\$ 5,0 à 5,4	\$ 1 386,5	\$ 1 394,3	5,2 à 5,5	\$ 1 312,1	\$ 1 236,2	\$ 5 329,1	5,2 à 5,6
Technologies de Surface	\$ 329,5	\$ 241,7	\$ 225,7	\$ 262,3	\$ 1 059,2	\$ 1,05 à 1,25	\$ 245,5	\$ 274,5	1,05 à 1,25	\$ 267,3	\$ 287,1	\$ 1 074,4	1,15 à 1,3
Corporate et autres	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -								
Charges et dépenses	\$ 6 266,3	\$ 3 054,4	\$ 3 255,0	\$ 3 343,2	\$ 15 936,2		\$ 1 630,8	\$ 1 636,3		\$ 1 543,4	\$ 1 559,1	\$ 15 936,2	
Marge brute	\$ -4 683,7	\$ -1 434,2	\$ -1 527,5	\$ -1 742,9	\$ -9 405,6		\$ 1,2	\$ 32,5		\$ 36,0	\$ -35,8	\$ -9 532,7	
Éléments corporate	\$ -184,5	\$ -109,3	\$ -113,9	\$ -115,6	\$ -523,3	-105 à -115 charge nette	\$ 411,4	\$ -223,0	-105 à -115 charge nette	\$ -62,3	\$ -111,4	\$ 14,7	-100 à -110 charge nette
Produit (charge) corporate	\$ -112,2	\$ -34,9	\$ -22,1	\$ -61,1	\$ -230,3		\$ 469,4	\$ -187,8		\$ -7,0	\$ -54,7	\$ 219,9	
dont Gains (Perte) de change	\$ -43,3	\$ -5,8	\$ 5,6	\$ -2,6	\$ -46,1		\$ 28,1	\$ -10,7		\$ -6,2	\$ 4,6	\$ 15,8	
Charge d'intérêts	\$ -72,3	\$ -74,4	\$ -91,8	\$ -54,5	\$ -293,0	-130 à -135	\$ -58,0	\$ -35,2	-135 à -140	\$ -55,3	\$ -56,7	\$ -205,2	-105 à -115
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	\$ -3 286,9	\$ -123,9	\$ -8,8	\$ -55,5	\$ -3 475,1		\$ 514,6	\$ -102,5		\$ 28,6	\$ -37,4	\$ 403,3	
en % du chiffre d'affaire	-207,7%	-7,6%	-0,5%	-3,5%	-53,2%		31,5%	-6,1%		1,8%	-2,5%	6,3%	
Subsea	\$ -2 750,7	\$ -75,6	\$ 20,3	\$ -9,5	\$ -2 815,5		\$ 37,0	\$ 72,4		\$ 23,5	\$ 8,5	\$ 141,4	
en % du chiffre d'affaire	-219,5%	-5,5%	1,4%	-0,7%	-51,5%		2,7%	5,2%		1,8%	0,7%	2,7%	
Technologies de Surface	\$ -424,0	\$ -13,4	\$ -7,0	\$ 15,1	\$ -429,3		\$ 8,2	\$ 12,9		\$ 12,1	\$ 8,8	\$ 42,0	
en % du chiffre d'affaire	-128,7%	-5,5%	-3,1%	5,8%	-40,5%		3,3%	4,7%		4,5%	3,1%	3,9%	
Corporate et autres	\$ -112,2	\$ -34,9	\$ -22,1	\$ -61,1	\$ -230,3		\$ 469,4	\$ -187,8		\$ -7,0	\$ -54,7	\$ 219,9	
en % du Résultat global avant impôt	N.A.	28,2%	251,1%	110,1%	N.A.		N.A.	183,2%		-24,5%	146,3%	54,5%	
EBITDA ajusté	\$ 53,1	\$ 78,5	\$ 146,7	\$ 106,8	\$ 385,1		\$ 165,2	\$ 144,3		\$ 140,6	\$ 130,3	\$ 580,4	
en % du chiffre d'affaire	3,4%	4,8%	8,5%	6,7%	5,9%		10,1%	8,6%		8,9%	8,6%	9,1%	
Subsea	\$ 104,8	\$ 99,6	\$ 146,0	\$ 116,5	\$ 466,9	EBITDA	\$ 135,1	\$ 154,1		\$ 146,5	\$ 123,6	\$ 559,3	
en % du chiffre d'affaire	8,4%	7,2%	9,7%	8,7%	8,5%		9,7%	11,1%	10% à 11%	11,2%	10,0%	10,5%	11% à 12%
Technologies de Surface	\$ 24,5	\$ 8,3	\$ 17,3	\$ 30,9	\$ 81,0	EBITDA	\$ 26,9	\$ 30,2		\$ 28,4	\$ 28,9	\$ 114,4	
en % du chiffre d'affaire	7,4%	3,4%	7,7%	11,8%	7,6%		8% à 11%	11,0%	10% à 12%	10,6%	10,1%	10,6%	11% à 13%
Corporate et autres	\$ -76,2	\$ -29,4	\$ -16,6	\$ -40,6	\$ -162,8		\$ 3,2	\$ -40,0		\$ -34,3	\$ -22,2	\$ -93,3	
en % de l'EBITDA ajusté global	-143,5%	-37,5%	-11,3%	-38,0%	-42,3%		1,9%	-27,7%		-24,4%	-17,0%	-16,1%	
Résultats financiers													
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	\$ -3 135,7	\$ 107,4	\$ 120,7	\$ 116,1	\$ -2 791,5		\$ 456,6	\$ -137,7	Taxes \$85 à \$95 millions	\$ -26,7	\$ -94,1	\$ 198,1	
Résultat net après impôts	\$ -3 245,7	\$ 15,3	\$ 6,4	\$ -13,9	\$ -3 237,9		\$ 432,1	\$ -172,6		\$ -39,0	\$ -133,5	\$ 87,0	
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	\$ -3 256,1	\$ 11,7	\$ -3,9	\$ -39,3	\$ -3 287,6		\$ 368,2	\$ -167,0		\$ -32,2	\$ -155,7	\$ 13,3	
Résultat net ajusté hors charges et crédits	\$ -49,1	\$ 42,2	\$ 72,2	\$ 23,4	\$ 89,3		\$ -14,5	\$ -26,0		\$ -25,0	\$ -55,8	\$ -121,3	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	447,5	448,3	449,4	449,4	448,7	Flux de trésorerie disponible \$50 à \$150	449,7	450,6	Free cash flow 120 à 220	450,7	454,6	454,6	Free cash flow 100 à 250
Bénéfice par action Dilué en USD \$	\$ -7,28	\$ 0,03	\$ -0,01	\$ -0,09	\$ -7,33		\$ -0,03	\$ -0,06		\$ -0,06	\$ -0,12	\$ -0,27	
Trésorerie	\$ 4 999,4	\$ 4 809,5	\$ 4 244,0	\$ 4 807,8	\$ -382,3		\$ 752,8	\$ 854,9		\$ 1 034,0	\$ 1 327,4		
et équivalents de trésorerie	\$ 588,8	\$ 302,5	\$ 383,8	\$ 853,9	\$ 1 095,0		\$ -1 778,3	\$ -1 623,0		\$ -1 221,8	\$ -677,5		
nette													
	Backlog incluant les remboursables				Prise de commande	Prise de commande						Prise de commande	
Carnet de commande	\$ 8 195,5	\$ 7 471,2	\$ 7 586,9	\$ 7 289,5	\$ 5 064,2		\$ 7 221,4	\$ 7 312,0		\$ 7 002,4	\$ 7 657,7	\$ 6 754,2	Pas de prévision
Subsea	\$ 7 773,5	\$ 7 085,3	\$ 7 218,0	\$ 6 876,0	\$ 4 003,0	Pas de prévision	\$ 6 857,1	\$ 6 951,6		\$ 6 661,4	\$ 6 533,0	\$ 4 960,9	
Technologies de Surface	\$ 422,0	\$ 385,9	\$ 368,9	\$ 413,5	\$ 1 061,2		\$ 364,3	\$ 360,4		\$ 341,0	\$ 1 124,7	\$ 1 793,3	
	Carnet de commandes 31/03/2020	Carnet de commandes 30/06/2020	Carnet de commandes 30/09/2020	Carnet de commandes 31/12/2020	Prise de commandes 2020	Prise de commandes 2021	Carnet de commandes 31/03/2021	Carnet de commandes 30/06/2021		Carnet de commandes 30/09/2021	Carnet de commandes 31/12/2021	Prise de commandes 2021	



ACTUALITÉS et PROJETS de Technip Energies

Informations publiques publiées sur le site www.technipenergies.com

6 décembre 2021

Technip Energies remporte un contrat pétrochimique conséquent auprès de Borouge aux Emirats Arabes Unis

Technip Energies a remporté un contrat conséquent(1) d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) en consortium avec TARGET Engineering auprès d'Abu Dhabi Polymers co. Ltd. (Borouge), une joint-venture entre ADNOC et Borealis, pour la construction d'une nouvelle unité de craquage d'éthane, qui sera intégrée au complexe pétrochimique Borouge 4 à Ruwais, aux Émirats Arabes Unis.

Le contrat a été signé par SE Dr. Sultan Al Jaber, Ministre de l'Industrie et des Technologies Avancées, Directeur général du Groupe ADNOC et Président d'Abu Dhabi Polymers Co Ltd. (Borouge), et le Directeur général de Technip Energies Arnaud Pieton, en présence de Son Altesse Cheikh Mohamed ben Zayed Al Nahyan, prince héritier d'Abu Dhabi et commandant suprême adjoint des forces armées des Émirats arabes unis, et président du conseil d'administration de la Compagnie pétrolière nationale d'Abou Dhabi (ADNOC) et du Président de la République française, Emmanuel Macron lors de la visite de la délégation française aux Emirats Arabes Unis.

Ce contrat EPC porte sur la livraison d'une nouvelle unité de craquage d'éthane de plus de 1500 KTA(2), basée sur la technologie propriétaire de Technip Energies. Le nouveau complexe Borouge 4 sera situé dans la zone industrielle de Ruwais à Abu Dhabi. Il est considéré comme l'un des projets stratégiques majeurs pour permettre à ADNOC d'atteindre son objectif de croissance, ce qui maintiendrait sa part de marché actuelle sur le marché en croissance des polyoléfines. Ce contrat est le résultat de la bonne exécution du FEED(3) compétitif, reflétant l'approche sélective de Technip Energies d'intervenir très en amont de toute stratégie de développement. Cela illustre également la stratégie de croissance de TARGET visant à coopérer avec les principaux donneurs d'ordre internationaux pour des projets dans le pays.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes extrêmement honorés d'avoir été sélectionnés par Borouge à la fois en tant que fournisseur de technologie et contractant EPC, pour ce projet qui réaffirme le leadership de longue date de Technip Energies dans l'exécution de projets d'éthylène et d'intégration technologique. Ce contrat est aussi pour nous une reconnaissance de notre forte présence à Abu Dhabi depuis plus de quatre décennies et de notre engagement à renforcer le tissu économique du pays. Les compétences et la connaissance des usines d'oléfines de l'équipe Borouge, combinées avec l'expertise de Technip Energies dans la technologie et l'exécution de projets ont conduit à une conception efficace et à un modèle économique optimisé du projet. Nous évaluerons également l'empreinte carbone du craqueur d'éthane Borouge 4 afin de minimiser les futures* »

(1) Une contrat « conséquent » pour Technip Energies représente entre 500 millions d'euros et 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

(2) KTA : kilotonnes par an.

(3) Ingénierie d'avant-projet détaillée

8 décembre 2021

Technip Energies remporte un contrat d'ingénierie pour le développement et l'intégration d'installations de capture du carbone pour le mégaprojet Ghasha aux Emirats Arabes Unis

Technip Energies a remporté un contrat auprès de la compagnie pétrolière nationale d'Abou Dhabi (ADNOC) pour l'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED) du mégaprojet Ghasha, qui comprend notamment l'intégration d'installations de capture du carbone. Ce projet fait partie de la concession Ghasha au sein de laquelle les partenaires stratégiques d'ADNOC sont Eni (25 %), Wintershall Dea (10 %), OMV (5 %) et LUKOIL (5 %).

Le projet, qui vise à développer les réserves inexploitées de pétrole et de gaz des champs de la concession Ghasha, constitue le plus grand développement de gaz acides offshore au monde. La zone de la concession devrait produire plus de 42 millions de mètres cubes par jour de gaz naturel, ainsi que des condensats et du pétrole. De plus, la capture, la déshydratation et l'exportation du CO₂ seront intégrées aux installations du projet, renforçant ainsi les engagements de décarbonation et de développement durable d'ADNOC.

Le démarrage de la production est prévu pour 2025, avec l'objectif d'atteindre la pleine capacité de production d'ici la fin de la décennie. L'objectif global du FEED sera d'optimiser les coûts de ce développement et d'accélérer l'intégration de la capture du carbone.

Marco Villa, Directeur des Opérations de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes très fiers d'avoir remporté ce contrat FEED qui sera l'un des plus grands projets de gaz acides sur lequel Technip Energies a travaillé. Il valorise nos compétences dans le traitement du gaz et témoigne de la qualité de la relation et de la confiance qu'ADNOC accorde à Technip Energies pour un projet aussi stratégique. Au cours des quatre dernières décennies, nous nous sommes pleinement engagés aux côtés d'ADNOC en fournissant des services à haute valeur ajoutée et en développant activement nos capacités d'exécution dans le pays, renforçant ainsi le tissu économique local. En ligne avec notre engagement d'accélérer la transition énergétique, nous contribuerons à la conception de capture et de transport du carbone pour la récupération assistée du pétrole, un élément essentiel de ce projet.* »

15 décembre 2021

Technip Energies et GE Gas Power remportent un contrat d'ingénierie pour le projet de capture et compression du carbone Teesside Power au Royaume-Uni

- Technip Energies et GE Gas Power ont remporté un contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED) pour un projet pionnier à Teesside, au Royaume-Uni, qui comprend une centrale électrique au gaz naturel de classe H et une large solution de capture de carbone associée.
- À la suite de ce FEED, bp invitera Technip Energies et GE Gas Power à soumettre un appel d'offre pour le contrat EPC qui couvrira la livraison de la centrale électrique et l'installation de la capture de carbone associée.
- GE Gas Power apportera son expertise en matière d'ingénierie, d'opérabilité et d'intégration des centrales à cycle combiné au gaz naturel, tandis que Technip Energies se concentrera sur les installations de capture et de compression du carbone utilisant la technologie de capture du carbone Cansolv de Shell.

Technip Energies, leader d'un consortium avec GE Gas Power (NYSE : GE), a été sélectionné par bp, pour le compte de ses partenaires, pour réaliser une étude d'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED) pour le projet Net Zero Teesside (NZT) Power et les installations de compression de carbone du projet Northern Endurance Partnership (NEP) à Teesside, au Royaume-Uni.

Situé dans la région de Teesside au Royaume-Uni, le projet Net Zero Teesside vise à regrouper des entreprises industrielles, d'électricité et d'hydrogène qui souhaitent décarboner leurs opérations et devenir le premier cluster industriel décarboné du Royaume-Uni.

Ce contrat d'ingénierie couvre la conception et le développement de solutions techniques pour la centrale électrique de 860 mégawatts et l'installation de capture du carbone pour le projet NZT Power. Le consortium de Technip Energies et GE Gas Power utilisera la technologie de capture du CO₂ Cansolv de Shell, avec une capacité de capture prévue de 2 mtpa(1), et aura comme partenaire pour la construction le groupe anglais Balfour Beatty. Le contrat comprend également les installations de compression et d'exportation de CO₂ à haute pression de 4 mpta du projet NEP à Teesside.

Les sociétés travailleront ensemble pour développer un plan détaillé d'intégration à grande échelle des technologies de capture du carbone à base d'amines avec une centrale à cycle combiné au gaz naturel, alimentée par une turbine à gaz de pointe GE 9HA.02. Cette étude d'ingénierie explorera les améliorations des équipements des turbines à gaz et à vapeur pour améliorer le procédé de capture tout en cherchant à minimiser l'impact sur la production et les performances de la centrale et à préserver la valeur qu'une turbine à gaz apporte au réseau.

Le projet Net Zero Teesside Power sera l'une des premières centrales électriques au gaz à l'échelle commerciale au monde avec capture du carbone et partagera les installations de transport et de stockage de CO₂ en cours de développement par le projet Northern Endurance Partnership.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes honorés d'avoir été sélectionnés, avec notre partenaire de consortium GE Gas Power, pour travailler sur Net-Zero Teesside Power, un projet pionnier de capture de carbone du secteur énergétique britannique. Mené par Technip Energies, le consortium sera soutenu par Shell Catalysts & Technologies, fournisseur de la technologie de capture de CO₂ Cansolv et Balfour Beatty, notre partenaire de construction au Royaume-Uni. Nos capacités en matière de projets de capture de carbone et d'intégration technologique, combinées à l'expertise de GE Gas Power dans l'ingénierie, l'opérabilité et l'intégration de centrales à cycle*

combiné au gaz naturel, viendront renforcer l'objectif de bp de développer l'un des premiers clusters industriels décarbonés au monde. Ce projet illustre parfaitement que la collaboration entre plusieurs industries est essentielle pour atteindre les objectifs zéro carbone. »

Martin O'Neill, Vice-président de la stratégie chez GE Gas Power, a ajouté : « GE considère les études d'ingénierie pour les projets CCUS comme une première étape cruciale vers la décarbonation des centrales à gaz et nous sommes impatients de collaborer avec bp sur un effort aussi important : capturer et réduire les émissions de carbone à grande échelle au Royaume-Uni. GE continue de faire progresser ses technologies d'énergie au gaz vers une production d'électricité à zéro carbone, et une partie de cette évolution consiste à s'appuyer sur notre expérience dans le domaine de la capture du carbone pour accélérer la réduction des émissions de carbone des centrales électriques à cycle combiné du futur. Grâce à la collaboration avec Technip Energies nous développerons une feuille de route visant à soutenir l'objectif de bp de développer l'un des premiers clusters industriels décarbonés au monde. »

Stephen Tarr, Directeur général de l'activité Grands projets et autoroutes de Balfour Beatty, a déclaré : « Nous sommes à une étape importante dans la décarbonation du Royaume-Uni. Ce projet démontre une fois de plus comment, ensemble, nous exploitons l'esprit de collaboration pour aider à façonner les ambitions qui nous aideront à relever le défi du changement climatique. S'il reste inévitablement beaucoup à faire, aux côtés des partenaires du consortium, nous ouvrons la voie vers l'infrastructure durable du futur, alors que nous travaillons pour reconstruire de manière plus intelligente, plus verte et plus rapide. »

(1) mtpa : millions de tonnes par an

11 janvier 2022

Technip Energies va racheter 1,8 Million de ses propres actions à TechnipFMC

Technip Energies (la "Société"), un leader dans l'ingénierie et les technologies au service de la transition énergétique, annonce aujourd'hui qu'elle a décidé d'acquérir 1,8 million de ses propres actions ordinaires auprès de TechnipFMC plc. L'accord de la Société d'acquérir ces actions s'inscrit dans le cadre de la cession annoncée par TechnipFMC d'une partie de sa participation dans la Société par le biais d'une opération de cession privée (la "Cession") laquelle inclut également Bpifrance Participations SA et HAL Investments, la filiale d'investissement néerlandaise de HAL Holding N.V., chacune ayant décidé d'acheter 3,6 millions d'actions ordinaires de la Société.

Le prix d'acquisition des actions objet de la Cession est fixé à €13,15 par action. Le règlement de la Cession devrait avoir lieu vers le 14 janvier 2022.

À la réalisation de la Cession, la participation de TechnipFMC dans la Société sera réduite à approximativement 7%.

8 février 2022

Technip Energies investit dans la société éolienne offshore flottante X1 Wind

Technip Energies, leader de l'ingénierie et des technologies au service de la transition énergétique, annonce ce jour avoir acquis une participation de 16,3% dans X1 Wind. X1 Wind est une startup du secteur des énergies renouvelables qui a conçu un flotteur innovant et disruptif pour éolienne offshore avec des avantages environnementaux et opérationnels notables.

Technip Energies est le principal investisseur de ce tour de financement, auquel participe également le fonds du Conseil européen de l'innovation (EIC) détenu par la Commission européenne, conseillé par la Banque européenne d'investissement (BEI) et certains actionnaires historiques de X1 Wind. Selon les termes de l'accord, Technip Energies aura deux des neuf sièges du Conseil d'administration de X1 Wind.

Cet investissement stratégique est combiné à un accord opérationnel par lequel Technip Energies soutiendra la direction de X1Wind en participant à des comités techniques et de commercialisation conjoints ; le groupe apportera également ses capacités d'ingénierie, d'exécution de projets offshore et son savoir-faire d'industrialisation pour accompagner le concept X1 Wind jusqu'à l'application commerciale, dans le but d'inclure cette technologie pionnière dans l'offre éolienne offshore flottante (FOW) de Technip Energies.

Le concept X1 Wind FOW est basé sur un amarrage TLP (Tension Leg Platform), avec un système de girouette et une turbine sous le vent. La conception permet un flotteur plus léger avec un besoin en acier considérablement réduit et un

système d'amarrage plus efficace et restreint minimisant l'impact sur le fond marin. Il est évolutif pour les turbines de plus de 15 MW, facilitant un déploiement rentable pour les parcs éoliens offshore à grande échelle. Technip Energies et X1 Wind collaboreront pour le développement d'un premier démonstrateur à échelle commerciale, ainsi que sur les plans d'industrialisation et de commercialisation associés.

Willy Gauttier, Vice-président de Technip Energies pour l'éolien flottant en mer, a déclaré : « Avec cet investissement et cette collaboration, Technip Energies montre qu'il n'adresse pas seulement le marché actuel de l'éolien offshore flottant avec sa technologie semi-submersible actuelle, mais qu'il prépare aussi le futur avec ce design prometteur pour devenir le leader de la prochaine génération de flotteurs. Grâce à notre exécution de projets offshore et à notre expérience dans le développement de concepts techniques jusqu'à la commercialisation, nous sommes convaincus que X1 Wind sera un ajout de valeur au portefeuille de solutions technologiques de Technip Energies dans un avenir proche. »

Alex Raventos, co-fondateur et PDG de X1 Wind, a déclaré : « En associant notre capacité d'innovation et notre technologie légère de rupture, aux décennies d'expérience de Technip Energies dans le secteur offshore et à ses antécédents éprouvés dans la mise en œuvre des premiers projets éoliens flottants, nous formons une alliance stratégique parfaite pour développer la prochaine génération de technologie éolienne flottante. Cette collaboration vise également à apporter la nécessaire réduction de coûts pour permettre au secteur de l'éolien flottant d'atteindre des objectifs ambitieux et ainsi de contribuer à un mix énergétique neutre en carbone et compétitif ».

11 février 2022

Technip Energies remporte un contrat significatif auprès de PETRONAS Chemicals Fertiliser Kedah pour une nouvelle usine de mélamine à empreinte CO2 réduite en Malaisie

Technip Energies, leader d'un consortium avec Dialog E&C Sdn. Bhd., a remporté un contrat significatif(1) d'ingénierie, fourniture d'équipements, construction et mise en service (EPCC) auprès de PETRONAS Chemicals Fertilizer Kedah Sdn. Bhd., (PC FK), une filiale de PETRONAS Chemicals Group Berhad (PCG), pour une nouvelle usine de mélamine à empreinte CO2 réduite qui sera intégrée dans le complexe existant de Gurun, à Kedah, en Malaisie.

Ce contrat EPCC fait suite à la réalisation de l'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED) par Technip Energies. Le projet porte sur la construction d'une nouvelle usine de mélamine d'une capacité de 60 000 tonnes par an, utilisant la technologie CASALE Low Energy Melamine (LEM™). Elle sera interconnectée à l'usine d'urée existante, où le CO2 généré dans le procédé de production de mélamine sera recyclé, permettant ainsi de minimiser l'empreinte CO2 de ce nouvel actif.

Technip Energies est en charge de la gestion globale du projet, de l'ingénierie, de la fourniture des équipements et de la mise en service, tandis que Dialog E&C est responsable de la construction et de la pré-mise en service. Il s'agit d'un partenariat très solide qui s'appuie sur plusieurs décennies d'expérience dans la réalisation de projets en Malaisie.

Marco Villa, COO de Technip Energies, a déclaré : « Nous sommes fiers d'accompagner PCG dans la construction de leur première usine de mélamine, participant ainsi à la diversification de leur portefeuille de produits. Technip Energies s'engage à fournir un actif hautement performant, économe en énergie et à faible émission de carbone, marquant ainsi une étape clé dans notre longue et fructueuse histoire en Malaisie avec PETRONAS. »

(1) Pour Technip Energies, un contrat « significatif » représente entre 50 et 250 millions d'euros de chiffre d'affaires.

17 février 2022

Hy24, Mirova, la CDPQ et Technip Energies s'unissent pour un investissement record de 200 M€ dans Hy2gen AG, société pionnière de l'hydrogène vert

- Il s'agit à ce jour du plus important investissement privé dédié à l'hydrogène vert
- Les capitaux seront consacrés à la production de carburants destinés à décarboner les secteurs de l'industrie et du transport

Wiesbaden, Allemagne, 17 février 2022 – Le producteur d'hydrogène vert Hy2gen AG a annoncé aujourd'hui avoir complété avec succès une levée de fonds de 200 M€. Le capital sera utilisé pour la construction d'installations sur plusieurs zones géographiques dont l'Europe, qui produiront des carburants de synthèse dits « e-carburants » ou « e-fuels » à base d'hydrogène vert pour le transport maritime et terrestre, l'aviation et l'industrie.

Cet investissement, qui représente jusqu'à présent la plus importante mobilisation de fonds privés dédiée au développement de l'hydrogène vert, est mené par Hy24, avec Mirova, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et, à titre d'investisseur stratégique, Technip Energies.

Cyril Dufau-Sansot, CEO d'Hy2gen, a déclaré : « Dès 2021, nous cherchions la meilleure combinaison possible d'investisseurs financiers et stratégiques pour construire nos installations de production d'ecarburants. Ces installations ont le potentiel de décarboner des industries entières comme le secteur des transports. Nous sommes très heureux d'avoir pu avec nos partenaires réaliser l'investissement le plus important sur ce marché. »

Pierre-Etienne Franc, CEO d'Hy24, a ajouté : « La clé pour le déploiement à l'échelle de l'hydrogène, ce sont des projets de taille critique dans des bassins stratégiques, le soutien solide des parties prenantes – du client final au financement et à la réalisation – et le leadership d'équipes expertes pour le développement et le pilotage de ces projets. C'est ce qu'Hy2Gen a réussi à réunir ici. Ce premier investissement du Clean H2 Infra Fund concrétise la volonté d'Hy24 d'être un catalyseur majeur pour les projets hydrogène à grande échelle, dans le but d'accélérer la transition énergétique. »

Fondé en 2017, **Hy2gen est un pionnier de la production d'hydrogène vert par électrolyse et de ses dérivés**. L'entreprise est l'un des chefs de file du secteur de l'hydrogène vert, avec des installations d'une capacité de 880 MW en cours de planification et de construction, et des projets d'une capacité totale de 12 GW en développement.

Hy24, la plus importante plateforme au monde intégralement vouée aux infrastructures d'hydrogène décarboné, est une co-entreprise entre Ardian, un des leaders mondiaux de l'investissement privé, et FiveT Hydrogen, gestionnaire d'actifs exclusivement dédié aux investissements dans l'hydrogène décarboné. Le Clean H2 Infra Fund, dont elle assure la gestion, a déjà levé un milliard d'euros. Il a pour objectif de favoriser l'accélération de la transition énergétique en fédérant avec lui les investissements dans les projets hydrogène à l'échelle.

Raphaël Lance, directeur des fonds d'infrastructures de transition énergétique chez Mirova, a déclaré : « Mirova est un acteur engagé dans le financement de solutions durables pour la transition énergétique. Nous sommes convaincus que l'hydrogène vert a un rôle central dans la décarbonation de l'industrie. Nous sommes fiers de devenir partenaire d'Hy2gen et nous soutenons leur ambition d'être un acteur clé dans le déploiement de cette énergie du futur. »

Emmanuel Jaclot, premier vice-président et chef des Infrastructures à la CDPQ, a déclaré : « La CDPQ est ravie de participer à sa première transaction dans le domaine de l'hydrogène vert aux côtés de pionniers de ce vecteur d'énergie prometteur, qui a le potentiel d'accélérer la décarbonation d'industries très polluantes. Par cet investissement dans Hy2gen, nous démontrons notre détermination à apporter des solutions concrètes et pragmatiques pour relever les défis environnementaux actuels. »

Arnaud Pieton, directeur général de Technip Energies, a déclaré : « Nous nous associons et investissons dans Hy2gen, un pionnier dans le développement de la chaîne de valeur de l'hydrogène vert. Cela renforce notre positionnement clé sur le marché de l'hydrogène vert et de ses dérivés. Cet investissement confirme la cohérence de nos choix de partenariat dans la mise en œuvre de notre stratégie. Nous sommes impatients d'apporter nos capacités d'ingénierie et notre expertise éprouvée en matière de réalisation de projets à la concrétisation et à l'accélération des projets de Hy2gen. »

Nomura Greentech est intervenu en tant que conseiller financier exclusif d'Hy2gen et la Société Générale en tant que conseiller financier exclusif d'Hy24 et de Mirova. Les conseillers juridiques comprenaient Baker Tilly pour Hy2gen, Bird & Bird pour Hy24 et Mirova, Jones Day pour la CDPQ et Clifford Chance pour Technip Energies.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

- Hy2gen : Inka Hause, Dederichs Reinecke & Partner +49 40 20 91 98 220 / hy2gen@dr-p.de
- Hy24 : Aleksandra Lebrethon +33 7 81 57 47 29 / media@hy24partners.com
- Mirova : Laura Barkatz (Steele & Holt) + 33 6 58 25 54 14 / mirova@steeleandholt.com
- CDPQ : Conrad Harrington + 1 514 847-5493 / charrington@cdpq.com
- Technip Energies : Stella Fumey, +33 1 85 67 40 95 / stella.fumey@technipenergies.com

25 février

Communication de Technip Energies – Situation Ukraine Russie

Technip Energies suit de près la situation en Russie et en Ukraine. La sécurité de nos employés et de leurs familles est, comme toujours, notre première priorité. A ce jour, la continuité des opérations n'est pas affectée.

En tant qu'entreprise d'ingénierie et de technologie, leader et responsable, nous avons une longue expérience de la gestion de contrats dans des environnements difficiles et complexes. Nous comprenons les mécanismes contractuels et les protections qui sont essentielles pour atténuer les risques et maintenir les performances de l'entreprise, ce qui sera présenté lors de la prochaine publication de nos résultats annuels le jeudi 3 mars 2022.

Grâce à cette approche prudente, nous sommes en mesure d'investir dans notre stratégie et de verser des dividendes à nos actionnaires, comme annoncé précédemment dans notre politique d'allocation du capital.

Technip Energies est un acteur global et diversifié. Notre stratégie est centrée sur l'accompagnement de nos clients dans la transition énergétique, et cela est plus que jamais d'actualité.

15 mars 2022

Technip Energies s'associe au groupe Greenko dans l'hydrogène vert pour accélérer la transition énergétique en Inde

Technip Energies et Greenko ZeroC Private Ltd ont signé un protocole d'accord (MoU) pour explorer les opportunités de développement de projets d'hydrogène vert dans les secteurs du raffinage, de la pétrochimie, des engrais, de la chimie et des centrales électriques en Inde pour accélérer la transition énergétique du pays.

Le protocole d'accord vise à faciliter la collaboration entre les équipes de Technip Energies en Inde et de Greenko afin de saisir conjointement des opportunités sur la base d'un modèle "Build-Own-Operate (BOO)" – où Greenko sera l'opérateur BOO et propriétaire de l'actif et Technip Energies apportera son soutien avec les services d'ingénierie, l'intégration et la réalisation de projet EP/EPC – pour des projets pilotes et commerciaux dans l'hydrogène vert et les projets associés en Inde afin d'offrir des solutions technologiques compétitives sur le plan économique.

Les deux sociétés apportent des compétences complémentaires et à valeur ajoutée à ce partenariat : Technip Energies, son expertise dans l'hydrogène, ses capacités en matière d'intégration, ses compétences en gestion de projet EPC et son empreinte régionale ; Greenko, son savoir-faire technologique, son expertise et ses actifs dans les énergies renouvelables, qui couvrent le solaire, l'éolien et l'hydraulique.

Davendra Kumar, Senior Vice President Deputy One T.EN Delivery et MD de l'Inde chez Technip Energies, a déclaré : « *Nous croyons à la collaboration pour réaliser nos objectifs dans la transition énergétique. Notre partenariat stratégique avec Greenko renforce notre engagement à offrir un avenir à faible émission de carbone, en s'appuyant sur plusieurs décennies d'expertise dans les études de faisabilité, l'EPC et le savoir-faire technologique pour soutenir le développement de l'hydrogène vert et les projets associés.* »

Gautam Reddy, COO, Greenko ZeroC, a ajouté : « *La transition énergétique est essentielle pour l'Inde dans sa lutte contre le changement climatique et sa quête d'indépendance énergétique. Greenko possède une expertise établie et une base d'actifs dans la génération et le stockage des énergies renouvelables, ainsi que des investissements dans la technologie des électrolyseurs. Avec ces atouts, notre rapprochement avec une société d'ingénierie et de technologie de classe mondiale telle que Technip Energies permet à notre association de fournir les solutions neutres en carbone optimisées et à grande échelle dont l'Inde a besoin.* »

Pour en savoir plus sur les **capacités de Technip Energies dans l'hydrogène vert** : Technip Energies est prêt à mener la vague de l'hydrogène dans les applications décarbonées. Forts de nos 50 ans d'expérience dans le secteur, nous mettons à profit notre expertise, nos technologies propriétaires, nos partenariats de grande envergure et notre excellence d'exécution pour accélérer la transition énergétique et notre engagement en faveur d'une société bas carbone.

En savoir plus sur : <https://www.technipenergies.com/markets/hydrogen>

22 mars 2022

Technip Energies annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions

Technip Energies (PARIS:TE) (la « Société »), un leader dans l'ingénierie et les technologies au service de la transition énergétique, annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions pour un montant maximal de 29.850.000 euros devant être exécuté jusqu'au 31 décembre 2022 à compter de la publication du présent communiqué de presse. Le programme de rachat d'actions sera réalisé conformément à l'autorisation du Conseil d'administration et aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 relatif aux abus de marché, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 de la Commission et de la règle 10b5-1(c) du United States Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé.

La Société a l'intention de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et de conserver les actions ainsi rachetées en propre pour répondre à ses obligations en matière de plans d'intéressement en actions.

Au 22 mars 2022, la Société détient environ 3 millions d'actions propres, représentant environ 1,7% de son capital social émis.

La Société désignera un intermédiaire chargé d'exécuter le programme de rachat d'actions conformément à la réglementation en vigueur. L'intermédiaire prendra ses décisions relatives à l'acquisition d'actions de la Société de manière indépendante, y compris en ce qui concerne le calendrier des acquisitions, et tous les achats effectués respecteront les limites journalières de prix et de volume.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acquises en vertu du programme pour un montant de 29.850.000 euros s'élèverait à 2.700.000 actions, ce qui représente environ 1,5% du capital social émis de la Société. Les rachats d'actions seront effectués sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le prix payé pour toute action acquise dans le cadre du programme de rachat d'actions sera soumis à un prix maximum égal à la plus élevée des deux valeurs suivantes : (i) le prix de la dernière opération indépendante et (ii) l'offre d'achat indépendante actuelle la plus élevée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, et à toutes les autres conditions qui pourront être convenues avec l'intermédiaire.

Le calendrier, le nombre et la valeur des actions ordinaires de la Société rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions dépendront d'un certain nombre de facteurs, incluant notamment les conditions du marché, l'état général de l'activité et les obligations légales applicables. La Société n'est pas tenue de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et, le cas échéant, le programme de rachat d'actions pourra être suspendu et interrompu à tout moment, pour quelque raison que ce soit et sans préavis, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le programme de rachat d'actions met en œuvre l'autorisation donnée par l'actionnaire unique de la Société avant l'introduction en bourse de la Société le 15 février 2021 de racheter des actions conformément à l'autorisation du Conseil d'administration.

La Société communiquera le détail des achats d'actions effectués dans le cadre du programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les frais que la Société pourrait encourir au titre de l'achat des actions dans le cadre du programme de rachat d'actions dépendront du prix et des conditions selon lesquels les achats seront effectivement réalisés.

-----00000-----

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com

Depuis le 17 février 2021, date de la scission, TechnipFMC ne publie plus ses communiqués en bilingue Anglais/Français mais uniquement en Anglais. Nous reproduisons que le verbatim, pas de traduction.

18 novembre

TechnipFMC, Petronas to Commercialize Gas Processing Technology

NEWCASTLE, England & HOUSTON--(BUSINESS WIRE)--Nov. 18, 2021-- TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) and PETRONAS Technology Ventures Sdn Bhd (PTVSB), a subsidiary of PETRONAS, today entered into an agreement to commercialize a unique natural gas processing membrane which reduces greenhouse gas (GHG) emissions.

Through the technology commercialization agreement, TechnipFMC will utilize and integrate the membrane technology licensed from PETRONAS as part of its production portfolio in projects worldwide, outside China.

The technology, which removes carbon dioxide and hydrogen sulfide by using wetted membranes, is 30 percent more efficient than existing gas treatment processes and can reduce GHG emissions by significant amounts. The membrane has potential applications in both offshore and onshore hydrocarbon production environments.

Luana Duffé, Executive Vice President, New Energy Ventures at TechnipFMC, commented: *“Our ability to industrialize processes is at the core of this partnership, which is another important step in TechnipFMC’s efforts to help our clients reduce their upstream carbon footprint.”*

Bacho Pilong, Senior Vice President of Project Delivery and Technology at PETRONAS, commented: *“We are excited to bring to fruition this innovation which will effectively reduce GHG emissions, together with TechnipFMC as our strategic commercialization partner. We believe this collaboration will inspire more innovative solutions towards cleaner, sustainable energy for a better tomorrow.”*

7 décembre 2021

TechnipFMC Awarded Multi-Year Surface Technologies Contract

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI), through Gulf Automation Services and Oilfield Supplies LLC, has been awarded a major(1) 10-year framework agreement for wellheads, trees and associated services by the Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC).

Under the framework agreement, TechnipFMC will further grow in-country talent and expand existing manufacturing, assembly and test capabilities in Abu Dhabi in order to deliver the Company’s complete portfolio of surface wellheads and trees locally.

Barry Glickman, President, Surface Technologies at TechnipFMC, commented: *“This is our largest-ever Surface Technologies contract. It’s founded on the trust built over our multi-decade partnership with ADNOC and our track record of product and digital innovation, execution and continuous improvement. The longevity of the agreement demonstrates ADNOC’s confidence in our ability to comprehensively broaden our capabilities in-country, positioning us to meet ADNOC’s needs now and in the future.”*

(1) For TechnipFMC, a “major” contract is over \$1 billion. A portion of this award will be inbound in future periods.

9 décembre 2021

TechnipFMC Awarded Flexible Pipe Frame Agreements by Petrobras in Brazil

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) has been awarded three frame agreements by Petrobras (NYSE: PBR) that reaffirm the Company's leadership position in Brazil's flexible pipe market – the industry's largest and most established market. Altogether, the frame agreements form a large(1) contract for TechnipFMC.

The contracts were awarded as part of Petrobras's drive to increase oil recovery in its brownfield developments, mainly in post-salt fields offshore Brazil.

The frame agreements cover the manufacture of more than 500 kilometers of flexible pipe over the next four years, as well as services. This brings the Company's total contracted volumes in the current year with Petrobras to around 600 kilometers.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: *"Petrobras is a longstanding partner of ours. Through collaboration and leveraging our expertise to engineer, design, and manufacture solutions specifically for this environment, we successfully delivered a flexible solution that maximizes oil recovery in the Brazilian deepwater environment."*

(1) For TechnipFMC, a "large" contract is between \$500 million and \$1 billion. A portion of this award will be inbound in future periods.

10 janvier 2022

TechnipFMC Announces Voluntary Delisting from Euronext Paris

TechnipFMC plc (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) (the "Company") announced today that following a comprehensive review of its strategic objectives, it is proceeding with the voluntary delisting of its shares (ISIN: GB00BDSFG982) from Euronext Paris.

Following the partial spin-off of Technip Energies and the progressive sell-down of the Company's remaining ownership stake, the Company has refocused as a pure-play technology and services provider to the traditional and new energies industries. It now has its principal place of business in Houston. These actions have led the Board of Directors to conclude that a single listing on the New York Stock Exchange ("NYSE") is more consistent with the Company's strategic refocus and shareholder base, and allows the Company to better align with its most appropriate peer set. In addition, the Company expects that the savings in costs, administrative requirements, and managerial time required to maintain a dual listing can be redirected to other initiatives that contribute to shareholder value.

The delisting has been approved by the Board of Directors of Euronext Paris SA and the Company's shares will remain listed on the NYSE under the symbol "FTI".

The holders of TechnipFMC shares traded on Euronext and held through the facilities of Euroclear France (the "TFMC Euronext Shares") will have the following options:

- keep their TFMC Euronext Shares, which they will be able to trade on Euronext Paris until the day before the delisting date and on the NYSE thereafter through the facilities of The Depository Trust Company ("DTC"), subject to the terms applied by their financial intermediary and their custody arrangements; or
- participate in a voluntary sales facility (described below) to sell all or part of their TFMC Euronext Shares, in accordance with the rules and regulations of Euronext Paris.

For the avoidance of doubt, holders of TFMC Euronext Shares will be able to trade on Euronext Paris until February 17, 2022 (the last trading date prior to the delisting).

Procedure of the Voluntary Sales Facility

Shareholders who wish to sell their TFMC Euronext Shares utilizing the voluntary sales facility should request that their financial intermediaries deliver their TFMC Euronext Shares to Société Générale, acting as centralizing agent, at any time from January 12, 2022 to January 31, 2022 (inclusive).

TFMC Euronext Shares delivered to Société Générale will be sold on the NYSE as from February 8, 2022 at the market price prevailing at the time of sale.

Société Générale will calculate the average sales price of TFMC Euronext Shares sold during the sales period and transfer the sale proceeds (which will be converted into euros from U.S. dollars by Société Générale) to the participating shareholders once it receives the funds.

The Company will pay the fees for the centralization and the brokerage fee related to the sale of TFMC Euronext Shares delivered to Société Générale as part of the voluntary sales facility.

This voluntary sales facility procedure is also described in a Euronext notice to be published on January 11, 2022.

Please note that no guarantee can be given by the Company or by Société Générale as to the price at which the TFMC Euronext Shares tendered pursuant to the voluntary sales facility will actually be sold. This process is being provided solely as an accommodation to holders of TFMC Euronext Shares.

Shareholders may decide not to participate in the voluntary sales facility or may decide not to take any action, in which case no guarantee can be given to them on the terms that will be applied by their financial intermediary after the delisting. Shareholders are urged to consult their own investment advisors before making a decision to participate or not in this process.

The calendar of the voluntary sales facility and the delisting of the Company described above is summarized as follows (it being specified that the Company reserves the right to amend this calendar):

Event	Date
Voluntary Sales Facility	
Beginning of the voluntary sales facility	January 12, 2022
End of the voluntary sales facility	January 31, 2022
End of the centralization by Société Générale	February 3, 2022 (before 4:00 PM Paris time)
Sale on the NYSE of the shares tendered in the voluntary sales facility	Beginning February 8, 2022
Settlement of the proceeds of the sale to the relevant financial institutions	As soon as possible after receipt of the proceeds of the sale

Delisting

Last day of trading of the Company's shares on Euronext Paris	February 17, 2022
Delisting of TFMC Euronext Shares on Euronext Paris	February 18, 2022
Removal of TFMC Euronext Shares from the operations of Euroclear France	March 11, 2022

Shareholders participating in the voluntary sales facility are reminded that they acknowledge and accept the risks related to the change in the share market price and/or applicable foreign exchange rates between the date on which their shares are delivered to Société Générale for participation in the voluntary sales facility and the receipt of the applicable average sale proceeds. All tenders of TFMC Euronext Shares under the voluntary sales facility will be irrevocable.

Shareholders who would like additional information about the voluntary sales facility or the delisting procedure may contact the Company toll free in the United States at 1-800-662-5200 (attending in English), toll free in France at 0805 321 060 (attending in French and English), and caller paid in France at +33187652557 (attending in French and English) or by email at TFMC@investor.morrowsodali.com. Shareholders are also invited to contact their financial intermediaries for further information regarding the procedures for participating in the voluntary sales facility.

10 janvier 2022

TechnipFMC Announces Sale of Stake in Technip Energies N.V.

TechnipFMC plc (the "Company") announced today the sale of 9 million Technip Energies N.V. shares (the "Shares") through private sale transactions (the "Sale"). The sale price of the Shares in the Sale is set at €13.15 per Share, yielding total gross proceeds of €118.4 million.

Upon completion of the Sale, representing approximately 5% of Technip Energies' issued and outstanding share capital (the "Share Capital"), TechnipFMC retains a direct stake of approximately 7% of Technip Energies' Share Capital.

The Sale was conducted without a public offering in any country and included the following parties:

- Bpifrance Participations SA (3.6 million Shares);
- HAL Investments, the Dutch investment subsidiary of HAL Holding N.V (3.6 million Shares); and
- Technip Energies (1.8 million Shares).

Settlement for the Sale is expected to take place on or around January 14, 2022.

TechnipFMC is subject to a 30-day lock-up for its remaining shares in Technip Energies that expires on February 9, 2022.

13 janvier 2022

TechnipFMC Awarded Integrated EPCI (iEPCI™) Contract by Equinor

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) has been awarded an integrated Engineering, Procurement, Construction and Installation (iEPCI™) contract(1) for Equinor's Smørbukk Nord development.

The contract covers a high-pressure, high-temperature subsea production system and associated equipment for a brownfield tieback in the Åsgard field in the Norwegian Continental Shelf, where TechnipFMC has a large installed base. The award follows front end engineering and design work on the project in 2021.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: *"Our ability to deliver this optimized solution for Equinor is possible due to our close collaboration with the client, portfolio of subsea equipment, and integrated execution model. We're delighted to be once again delivering an iEPCI™ project for Equinor."*

The installation campaign will use TechnipFMC's battery hybrid vessel, which will reduce greenhouse gas emissions through reduced fuel consumption.

(1)The contract award was included in Q4 2021 inbound orders.

18 janvier 2022

TechnipFMC Partnership Magnora Offshore Wind is Successful in ScotWind Leasing Round Application

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) and Magnora ASA (Magnora) are pleased to announce that their partnership, Magnora Offshore Wind AS, has been offered the opportunity to enter into an Option Agreement for the N3 area by the Crown Estate Scotland in the ScotWind leasing round. The planned development will have a total capacity of approximately 500 megawatts (MW), which could power more than 600,000 homes in the United Kingdom.

Magnora Offshore Wind is a partnership between TechnipFMC and Magnora, combining TechnipFMC's experience executing large integrated offshore projects and delivering industry leading technologies and Magnora's extensive renewable and offshore project development expertise. One of the core principles of the partnership is local commitment, involving local subcontractors and communities to create long-term value in all project phases in a sustainable and responsible way.

Luana Duffé, Executive Vice President, New Energy Ventures at TechnipFMC, commented: *"Magnora Offshore Wind is an exciting partnership for TechnipFMC, and we are ready to put our expertise and experience into action following this successful bid. We will build on our core strengths of innovation, integration and collaboration while supporting local communities and developing the local supply chain."*

Torstein Sanness, Executive Chairman of Magnora ASA commented: *"Magnora Offshore Wind is a young company with ambitions and capabilities. Extensive experience from renewable and offshore energy production, creates a strong foundation for succeeding in growing an offshore wind business with significant long-term value creation for society, employees and shareholders. Together with TechnipFMC, we are proud to be given the opportunity to progress our work to develop the ScotWind N3 area."*

The N3 area is situated in the north-western part of Scotland, 40 kilometers offshore Western Isles. The planned wind farm will cover an area of approximately 100 square kilometers in water depths of 106 to 125 meters, and the concept base for the application is 33 semi-submersible floating wind turbines of 15 MW capacity.

The ambition is to achieve Consent in 2026, Final Investment Decision in 2028, and start production in 2030, contributing to achieving Scotland's Net Zero targets, Pathway to 2030.

For the ScotWind N3 application, Magnora Offshore Wind has support from three committed experience providers: Stornoway Port Authority, Kishorn Port and DNV.

24 janvier 2022

TechnipFMC Awarded Large EPCI Contract by Petrobras for Búzios 6 Field

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) has been awarded a large(1) subsea Engineering, Procurement, Construction and Installation (EPCI) contract by Petrobras for its Búzios 6 field (module 7), a greenfield development in the pre-salt area. The contract covers flexible and rigid pipe, umbilicals, pipeline end terminals, rigid jumpers, umbilical termination assemblies and a mooring system.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: *"We are excited to announce this award, which demonstrates the continuing strength of the subsea market in Brazil and our collaborative relationship with Petrobras. We used our deep understanding of the client's needs to arrive at technological solutions developed specifically for the Buzios 6 field."*

The flexible pipe, umbilicals and subsea structures, as well as some of the rigid pipe, will be manufactured in Brazil using skills and competencies the Company has developed in-country, while minimizing the carbon footprint associated with transportation and installation. The project will also utilize our established and qualified Brazilian supply chain.

(1) For TechnipFMC, a "large" contract is between \$500 million and \$1 billion.

18 février 2022

TechnipFMC Announces Completion of Delisting of Shares on Euronext Paris

TechnipFMC (NYSE: FTI) (the "Company") announced today that the delisting of its shares (ISIN: GB00BDSFG982) on Euronext Paris was completed on February 18, 2022.

All shares tendered to the voluntary sales facility were sold on the New York Stock Exchange (the "NYSE") prior to the delisting.

The Company's shares will remain listed on the NYSE under the symbol "FTI".

Additional information about the delisting can be found on the Company's website at www.technipfmc.com.

-----00000-----

LE CHANTIER DU VAPOCRAQUEUR D'UMM SAÏD AU QATAR

Michel RAYMOND

1. Le Qatar

Qatar, 1977 ! Qui à cette époque, en occident, connaissait ce petit état du Golfe Arabique (Persique pour les iraniens) à part quelques milieux pétroliers et chimistes ? Très connu aujourd'hui pour son immense richesse et ses fabuleux investissements son image atteindra en cette année 2022 la planète entière à l'occasion d'un mondial de football très contestable !!

D'une surface d'environ 12.000 km² (celle de l'île de France), cette petite péninsule à l'est de l'Arabie Saoudite, un désert caillouteux agrémenté de quelques dunes migrées d'Arabie au fil des temps, était surtout un pays de bédouins, de troupeaux de dromadaires et, sur la rive orientale, de petits chantiers de construction de « dhows » (petites embarcations en bois à voile triangulaire, typiques du Golfe) et de pêcheurs.

Avec la découverte dans les années 1940 et la mise en exploitation de petits champs pétrolifères, le Qatar devint progressivement un petit producteur-exportateur de pétrole par des sociétés occidentales ; la découverte de champs plus vastes et le premier choc pétrolier changèrent la donne dans les années 1970 et le Qatar nationalisa l'industrie pétrolière sous la direction de la Qatar General Petroleum Corporation (QGPC).

2. Le Contrat du Vapocraqueur

Au cours de la décennie 1970 les pays du Moyen Orient commencèrent à s'intéresser à l'implantation d'installations pétrochimiques (éthylène, polyéthylène, ammoniac, urée) pour valoriser in situ les gaz associés au pétrole qui jusqu'alors étaient brûlés dans des torchères.

Dans cette perspective, en 1974, la Qatar Petrochemical Company (QAPCO) fut créée avec comme actionnaires QGPC (84%) et CdF Chimie (16%). En 1975 les actionnaires s'accordèrent pour réaliser un complexe de production d'éthylène et de polyéthylène basse densité à proximité d'Umm Saïd, petite localité située à environ 50 km au sud de la capitale, Doha. Auparavant les deux sociétés avaient déjà collaboré pour la construction et l'exploitation d'une installation de ce type à Dunkerque.

Technip fut contactée par CdF Chimie pour estimer les coûts et délai de réalisation de l'unité d'éthylène et des facilités associées. A la suite de cette

étude CdF Chimie attribua à Technip, en 1977, de gré à gré, un contrat clé en main pour la réalisation de l'unité d'éthylène d'une capacité de 280.000 t/an incluant en amont le traitement de la charge avec une unité de désulfuration et de production de soufre et la séparation des gaz. Le montant du contrat était d'environ un milliard de francs de l'époque et le délai de réalisation de 3 ans. L'unité de polyéthylène fut confiée à la Société belge Coppée-Rust.

Dans un pays où Technip n'avait jamais opéré ce projet fut porteur de défis multiples : environnement social et culturel pesant, contraintes administratives importantes, implantation dans une zone désertique, températures torrides l'été (jusqu'à 50 °C), tempêtes de sable, entreprises locales et personnel qualifié quasi inexistantes, possibilités d'approvisionnement local en matériaux très limitées, etc.

Malgré l'inexistence d'entreprises d'envergure, à la suite d'arrangements conclus au cours des discussions pour l'attribution du contrat, les travaux de génie civil devaient être attribués à l'entreprise locale Teyseer faisant partie du groupe du sponsor de Technip ; ce fut une rude et coûteuse négociation pour se libérer de cette contrainte ; in fine l'implication de Teyseer fut limitée à la construction de la base-vie pour le personnel de Technip et les spécialistes fournisseurs, à la réalisation de la salle de contrôle et à la location d'engins de chantier de taille modeste.

3. La Base-Vie

La construction de la base-vie fut évidemment prioritaire. Étudiée et définie par une cellule spécialisée du siège la commande du matériel et des matériaux fut passée à l'Entreprise Leroy de Lisieux (aujourd'hui disparue).

Après acheminement vers Umm Saïd des composants, le montage sur place par Teyseer ne progressant pas de



QATAR 1978/80 - Base-vie d'Oumn Saïd avant la fin des aménagements extérieurs

façon satisfaisante, le chef de chantier de Technip, Jean-Pierre Blanc, prit la décision de faire intervenir les superviseurs de Technip déjà arrivés au Qatar pour renforcer sur place l'encadrement de l'entreprise.

Érigée sur un site à quelques kilomètres du chantier la base-vie, environ une quarantaine de bungalows, fut entièrement opérationnelle mi-1978. Elle était autonome en électricité, traitement d'eau potable, traitement des déchets et des eaux usées. Pour des raisons de sécurité, elle était entourée d'un enclos avec accès contrôlé par des vigiles. Moderne et spacieuse, le niveau de confort permit au personnel de trouver un cadre de vie satisfaisant pour des séjours de longue durée ; les bungalows étaient aménagés en studios pour les célibataires ou en appartements pour les familles ; une école fut créée. Un soin particulier fut apporté à la restauration mais aussi à la détente avec deux courts de tennis, une piscine, une salle de projection, etc. Elle fut réutilisée par Technip quelques années après l'achèvement du vapocraqueur pour accueillir le personnel mobilisé pour la construction de la raffinerie d'Umm Saïd. Elle fut ensuite cédée à Qapco pour loger son propre personnel.

en confortant l'évaluation des heures productives, de l'encadrement, des plannings de mobilisation des outils et engins, des utilités ainsi que de la logistique à mettre en place, etc.

Une négociation engagée avec l'entreprise japonaise Chiyoda capota à la dernière minute ; après les discussions de mise au point de leur offre les japonais vinrent à Paris en vue de signer le contrat ; ils repartirent les mains vides. Certaines conditions trop contraignantes imposées par Chiyoda étaient inacceptables ; en outre CdF chimie était opposé à une telle sous-traitance laissant la part belle aux japonais.

Restait à investiguer l'hypothèse du « direct hiring », un mode de fonctionnement souvent retenu par les entreprises d'Extrême Orient, japonaises en particulier. Technip en avait une expérience très limitée (raffinerie de Chittagong au Pakistan Oriental (actuel Bangladesh) et liquéfaction de gaz à Skikda en Algérie. Il s'agissait d'expériences anciennes remontant aux années 1960.



La société philippine Atlantic, Gulf and Pacific (AG&P) basée à Manille avait approché le Service construction dirigé à cette époque par Serge Lefranc pour évoquer une possible collaboration sur le Qatar. A la suite de ces contacts se matérialisa l'hypothèse de réaliser la construction en direct hiring. L'entreprise soumit une offre de services du type « cost plus fee ». Après évaluation par le Service construction des

risques potentiels et des solutions de secours la Direction Générale accepta le principe d'une sous-traitance en direct hiring à AG&P ; les clauses d'un contrat furent négociées avec cette entreprise et le marché lui fut attribué.

4. La Stratégie de Construction

Le schéma de construction du complexe d'éthylène avait été défini entre temps. Plusieurs options avaient été étudiées. L'hypothèse d'entreprises multiples et complémentaires fut rapidement abandonnée ; celles avec lesquelles Technip avait travaillé en France déclinaient l'invitation à soumettre une offre ; leur politique étant centrée sur l'hexagone elles n'étaient pas attirées par un contrat à l'exportation dans une région qu'elles ne connaissaient pas. Il en fut de même des entreprises générales. Le schéma français fut de ce fait abandonné. Ces sociétés apportèrent cependant assistance à Technip

Les grandes lignes du contrat prévoyaient la mise en place de la main d'œuvre et son encadrement technique et administratif dans toutes les disciplines, du génie civil à l'instrumentation, à des taux horaires compétitifs. Technip fournissait le camp, les engins, les matériaux, l'énergie, etc. Était exclue de ce schéma la construction des grands bacs cryogéniques de stockage d'éthylène liquéfié ; elle impliquait la maîtrise d'une technologie spécifique et le

contrat fut attribué à CMP (Constructions Métalliques de Provence) dans le cadre d'un contrat forfaitaire.

Le « direct hiring » n'était pas exempt de risques. Dans ce schéma Technip devenue Entreprise générale endossait une large gamme de responsabilités dont les plus importantes étaient liées à la mobilisation du personnel, à l'entrée sur le territoire de la main d'œuvre philippine, à la qualification du personnel et sa productivité, au respect du planning.

A ce choix s'ajoutait un degré de difficulté supplémentaire : faire travailler ensemble, pour la première fois, deux compagnies dont les sièges sociaux étaient distants de 20.000 km et faire se rencontrer à Umm Saïd deux cultures différentes s'ajoutant à celle locale : la langue de communication était l'anglais pratiquée par l'encadrement mais la communication directe avec le personnel en cas de nécessité pouvait poser problème : évidemment aucun d'entre nous ne parlait le « tagalog » (langue nationale aux Philippines où près de 200 langues ou dialectes sont pratiqués).

Le choix d'AG & P impliqua la construction d'un camp, au plus près du chantier, capable d'héberger dans de bonnes conditions près de 1.000 personnes au plus fort de l'activité pour un volume global d'heures productives de l'ordre de 4 millions. De ce lieu clos au milieu du désert les sorties se limitaient pour l'essentiel au trajet pour se rendre sur le chantier.

La présence d'une forte communauté philippine de confession catholique conduisit les autorités qataries à autoriser la célébration d'une messe le vendredi à l'intérieur du camp, à l'écart des populations locales ; à cet effet un prêtre venait d'un émirat voisin.

Le rôle de ce prêtre ne se limita pas à prendre soin des âmes. Bernard Mouly fut témoin d'une situation « miraculeuse ». Lors du premier levage par la grue de 300 tonnes commandée à Américan Hoist, l'opération se déroula dans de bonnes conditions mais lorsqu'il fallut amorcer un mouvement de rotation pour poser la charge sur sa fondation la grue resta bloquée ; les tentatives de dépannage par les mécaniciens furent vaines ; il fut alors décidé de faire appel à l'homme qui pourrait régler le problème. On attendit ...le prêtre. Celui-ci vint et donna sa bénédiction à la grue ; en outre elle fut aspergée du sang d'un mouton qui venait d'être sacrifié. Le grutier remonta dans sa cabine et là, miracle, à la première tentative, la grue accepta de tourner.

A une phase du chantier où les charpentes et les équipements en place étaient encore largement dépourvus d'échelles et de passerelles, Bernard put observer aussi les talents d'acrobates des monteurs philippins défiant les lois de la pesanteur ; cependant il n'y eut pas d'accident mortel sur toute la durée des travaux.

5. L'Équipe de Construction

Les installations temporaires de chantier dont la charge incombait à Technip comprenaient les bureaux, les magasins d'entreposage des matériels et matériaux, un atelier de fabrication des coffrages, un atelier de ferrailage, un atelier d'entretien et de réparation des engins de chantier, un atelier de préfabrication des tuyauteries de petit diamètre, divers bungalows dans l'emprise de l'unité pour les superviseurs.

Dès cette époque où l'utilisation de l'informatique sur chantier était naissante deux ordinateurs Honeywell -Bull furent installés dans un module Algeco, séparé des bureaux, climatisé pour maintenir en toute circonstance une température appropriée. L'informatique permit au Centre de contrôle des opérations de disposer en temps réel des données pour une gestion et un ordonnancement précis des tâches de production.

J-P Blanc qui assurait la direction des travaux pour Technip était secondé par une équipe de superintendants, spécialistes dans les diverses disciplines, sélectionnés pour leur grande expérience ; il disposait en outre d'une importante équipe pour la gestion administrative, chargée notamment de l'obtention des visas, des pass d'accès au chantier, de l'achat des billets d'avion, etc.

Plusieurs anciens collègues sont cités nommément dans la suite de cet article ; les citer tous serait impossible ; en outre la mémoire a malheureusement ses limites ; qu'il ne m'en soit pas tenu rigueur.

Le suivi du planning fut assuré par Alain Nicolas. Ce fut une des activités délicates. Le planning général d'engineering, de livraison du matériel et de construction avait été établi par Technip ainsi que le planning d'émission des plans de détail et le détail des livraisons des équipements et matériaux.

L'estimation du nombre d'heures de travail dans chaque discipline dépendait de la productivité du personnel AG&P et conduisait au planning de mobilisation par discipline. Cette productivité était inconnue de Technip ceci donnant lieu à des appréciations de mobilisation différentes de celles d'AG & P ; après de longues discussions et après accord AG & P mobilisait le personnel pour réaliser les travaux dans les temps impartis.

Les temps de recrutement et d'acheminement, les éventuelles difficultés administratives d'entrée sur le territoire conduisaient généralement Technip à prendre des marges de sécurité et parfois à des mobilisations surabondantes ; ce fut visible à la fin des travaux de génie civil où l'on observa une décroissance passagère du rythme de progression global alors que le personnel était mobilisé ; les matériels et matériaux livrés n'étaient pas suffisants pour maintenir le rythme antérieur.

La gestion des plans et documents d'engineering et de leurs révisions, la compilation des documents de contrôle de qualité et leur archivage furent placés sous la responsabilité du « field engineer » Jean Usandizaga que tous les anciens ont connu et apprécié, d'abord au Service Préparation qu'il dirigea puis plus tard sur les chantiers ; compétent, rigoureux, travailleur infatigable, il fut toujours disponible et modeste ; à la retraite depuis bien des années il reste pour beaucoup d'entre nous une figure légendaire.

Également doté d'un esprit d'analyse aiguisé et d'une grande rigueur Jean-Pierre Corbon fut l'homme du contrôle des coûts.

6. Le Matériel

Les engins de chantier commandés par Technip comprenaient notamment les grues ; les plus puissantes (90 t et 300 t) furent attribuées à American Hoist, les plus légères (jusqu'à 70 t) à Pettibone. Pour l'ensemble des engins, des grues aux poste à souder, il fallait s'assurer de la bonne connaissance du personnel philippin de leurs conditions d'utilisation et de leur entretien. Pour les grosses grues une formation approfondie des futurs grutiers par American Hoist eut lieu sur place.

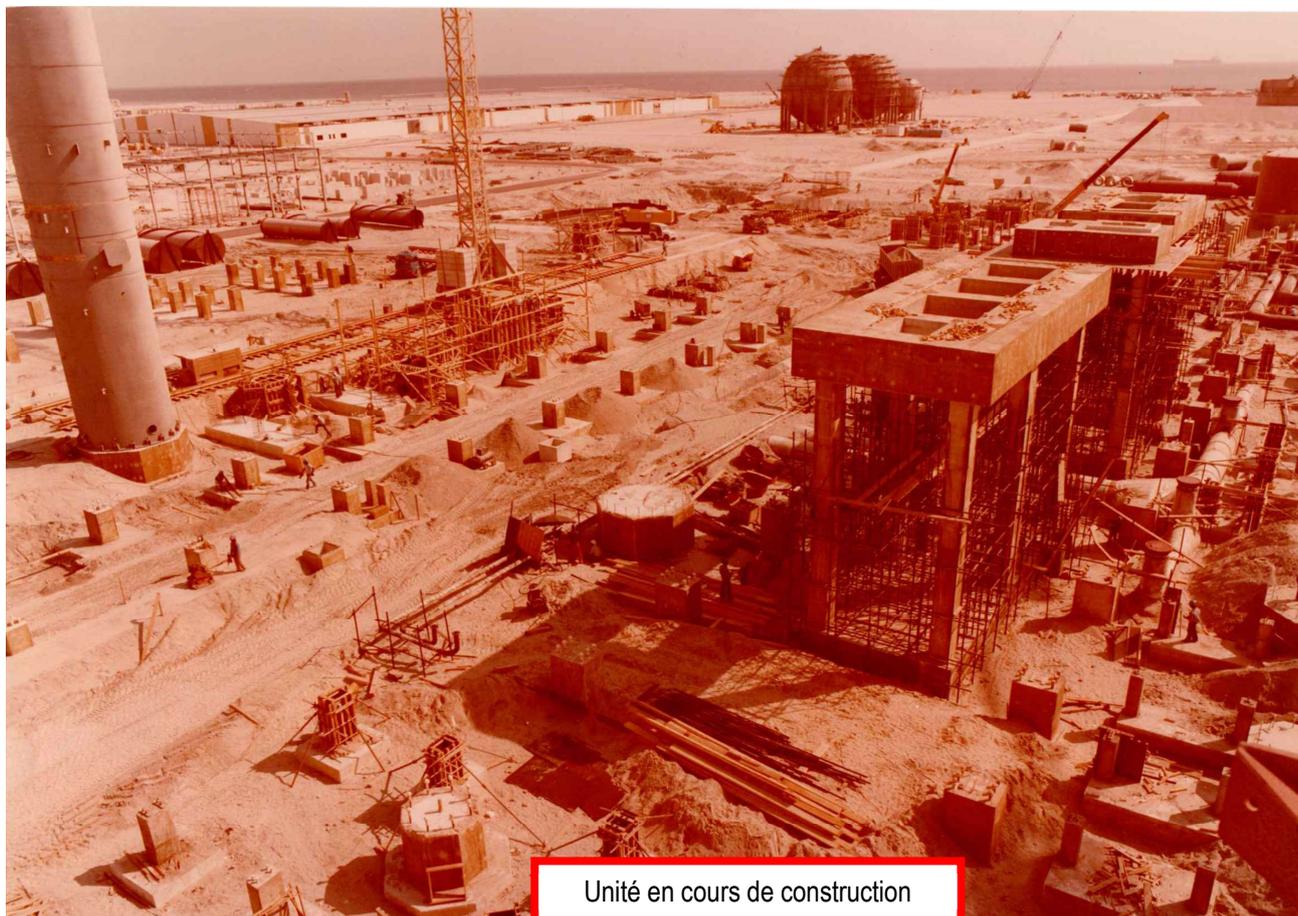
La livraison du matériel se faisait par le port préexistant non loin du site ; le chenal conduisant au quai avait été dragué par une entreprise hollandaise et les matériaux issus du

dragage, pour l'essentiel du sable, utilisés pour remblayer, aplanir et compacter le site du futur complexe.

De l'ordre de 12.000 tonnes de matériel et matériaux étaient à livrer avec des colis très pesants ou encombrants tels que les colonnes, mais aussi des matériels en « vrac » dans des conteneurs tels que charpentes métalliques ou tuyauteries préfabriquées. Le débarquement se faisait par roll on – roll off (aussi nommé ro-ro) consistant à décharger les marchandises hors des cargos rouliers par roulage sur des chariots, sortes de bogies.

Les charpentes métalliques furent préfabriquées en France par l'entreprise Germain au Havre ; la préfabrication des tuyauteries de diamètre supérieur ou égal à 2 pouces fut également sous-traitée en France à l'Entreprise SETIP. Sur le chantier l'atelier de préfabrication pour les diamètres inférieurs à 2 pouces et pour les modifications éventuelles sur les gros diamètres était géré par les philippins.

La livraison en vrac des charpentes métalliques et tuyauteries imposait ensuite un fastidieux triage sur place et leur affectation par zone avant montage. La gestion du matériel fut du ressort des philippins utilisant l'assistance informatique pour gérer les réceptions de matériel et matériaux et leur sortie ainsi que l'état des stocks.



7. La Construction

La réalisation du génie civil sous la supervision d'Arnaud Erbin ne posa pas de problème particulier ; la centrale à béton type Lambert commandée en France permit de faire face à la production de plus de 10.000 m³ de béton. Le béton était acheminé par rotation de deux camions « toupies » puis repris par deux grues à tour type Potin équipées de trémies pour le déverser au lieu de coulage. La construction de la salle de contrôle attribuée à Teyseer demanda à nouveau une forte implication du personnel Technip l'entreprise n'ayant pas l'expérience de ce genre de bâtiment.

Jacques Thoprieux eut la responsabilité de suivre la réalisation des réseaux de tuyauteries enterrées et ensuite le montage des charpentes métalliques et le levage des équipements.

A mesure du levage et des disponibilités en isométriques préfabriquées, le montage des tuyauteries put commencer. Daniel Seiller fut superintendant pour cette activité assisté par le regretté Dozon. Il put observer de près la main-d'œuvre philippine au travail et, plus tard, il en porta témoignage dans ses « mémoires » : *« j'ai admiré le courage, l'endurance et la compétence de ce personnel que ce soit pour les travaux extérieurs, pour l'encadrement*

et [l'utilisation de] l'informatique qui en était au tout début... [les] soudeurs entre autres... par plus de 50 °C continuaient leur travail, s'entourant la tête et le casque d'une serviette de toilette qu'ils humidifiaient régulièrement » et plus loin : *« le « staff » philippin a montré un esprit de coopération exemplaire avec nous et nos relations devinrent cordiales »*. On ne pourrait être plus élogieux et implicitement reconnaître que le choix courageux fait par la Direction de la construction avait été judicieux.

Après achèvement des épreuves hydrauliques sous la supervision d'Hervé Harscouet, les travaux de peinture et le calorifugeage se poursuivirent supervisés par Yves Marcon. A l'issue des contrôles des circuits électriques et d'instrumentation et autres vérifications touchant notamment la sécurité, le procès-verbal de fin des travaux fut signé par Qapco trois ans, jour pour jour, après la date de signature du contrat. Cette signature formalisait la performance remarquable de l'équipe franco-philippine.

CdF chimie ne fut pas étrangère à ce résultat et il convient de mentionner la collaboration positive de l'équipe mise en place sous la direction Y. Michaux Directeur du projet et son adjoint G. Laloï dont la coopération fut sans faille.



C2 splitter après levage

On ne peut évoquer cette réussite sans rendre aussi hommage à Maurice Garcin qui sut entretenir un climat de confiance avec les autorités qataries ; on ne peut oublier enfin le sponsor de Technip, un homme de grande qualité et sagesse, toujours respectueux et tolérant ; fils d'un pêcheur de perles, il avait gravi les échelons dans la société locale jusqu'à devenir un très proche collaborateur de la famille régnante ; ses conseils pour la conduite du projet furent toujours précieux.

Ce succès démontra la capacité de Technip à maîtriser de façon innovante un projet présumé complexe, porteur de nombreux défis, exigeant des décisions courageuses et une grande capacité d'adaptation. Au début du contrat et de la construction la perspective était celle d'un avenir incertain, de difficultés imprévues et d'embûches potentielles. Avec le recul tous les acteurs s'accordent à reconnaître que ce fut un grand moment de mobilisation des ressources individuelles et collectives : esprit d'entreprise et travail d'équipe, dynamisme, réactivité.

Ce fut aussi la découverte d'une main-d'œuvre performante et l'établissement d'une relation fraternelle avec des hommes venus d'un horizon lointain et improbable.

L'objet de cet article était de relater l'aventure que fut la réalisation d'un chantier dans un pays nouveau avec une approche inhabituelle. La réussite d'une telle entreprise est certes le mérite des hommes qui furent mobilisés sur place mais elle s'inscrit dans la continuité d'une organisation plus globale, au Siège, avec ses procédures, sa rigueur, ses hommes et leur motivation. Il serait injuste de ne pas associer au succès à Umm Saïd tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette unité : le process, les études, l'estimation et le contrôle des coûts, le planning, les approvisionnements et les marchés, l'inspection et la relance, l'équipe de projet, etc. Tous furent motivés et performants. Il convient de se rappeler qu'il n'y a pas de bons résultats finals sans une préparation irréprochable et ponctuelle en amont.

8. Le Démarrage

Les unités étaient prêtes. Technip avait désigné Pierre Turpin pour diriger la préparation au démarrage puis le démarrage proprement dit ; il fut assisté par Bernard Ponchon et Jean Lanusse-Cazalé. Ce dernier recruté via Ipedex en raison de son expérience d'exploitation de

Bac d'éthylène et sphères propane et butane



vapocraqueurs fut par la suite intégré au service démarrage de Technip ; plus tard il fit une brillante carrière internationale comme expert en construction et démarrage. Le démarrage auquel participaient aussi les opérateurs de CdF Chimie se déroula sans problème technique mais avec une production réduite à 30 à 40 % en raison de l'insuffisance de charge.

La production nominale fut atteinte l'année suivante (1981) permettant de faire avec succès les tests de production contractuels.

Unité en prédémarrage



9. Une Première ... d'une Longue Histoire

Le vapocraqueur d'Umm Saïd fut le premier à produire de l'éthylène au Moyen Orient. A l'époque, dans la région, deux autres projets de vapocraqueur proches de l'achèvement furent bloqués en raison d'évènements locaux : en Iran, à Abadan, le projet fut stoppé par la révolution qui conduisit au retour de l'ayatollah Khomeini en 1979 ; en Iraq, à Bassorah, le projet fut bloqué par l'entrée en guerre de l'Iraq contre l'Iran le 20 septembre 1980.

Avec ce projet Technip s'ouvrait la voie pour un nouveau mode de réalisation de chantiers dans des pays lointains face à une forte concurrence extrême orientale.

Il marqua aussi le début d'une percée commerciale sur les marchés du Moyen Orient où dominaient les entreprises anglo-américaines et japonaises ; ainsi Technip signa dans la décennie qui suivit d'importants contrats en Arabie Saoudite, en Iraq, en Iran, etc.

Au fil des années le Qatar resta un client privilégié ; les contrats s'y succédèrent jusqu'au temps présent pour des réalisations prestigieuses.

Remerciements : Cet article a été rédigé en réponse à une suggestion de Jean Michel Gay. Jean Michel en fut de fait le principal artisan en convoquant la mémoire collective et en réactivant des contacts que quatre décennies d'éloignement avaient distendus ; qu'il en soit remercié.

Un remerciement particulier aussi à Daniel Seiller dont les archives et écrits personnels et la disponibilité ont été d'un grand secours pour recadrer avec précision certaines données ou évènements.

Je remercie également pour leur active collaboration, par ordre alphabétique, Hervé Harscouet, Jean Lanusse-Cazalé, Bernard Mouly dont les mémoires semblent ne pas avoir vieilli et qui ont enrichi ce document. Jean-Jacques Gautrot qui quitta Technip il y a bien longtemps pour d'autres horizons apporta pour sa part un éclairage peu connu sur les circonstances ayant conduit Technip à opter pour le « direct hiring ».

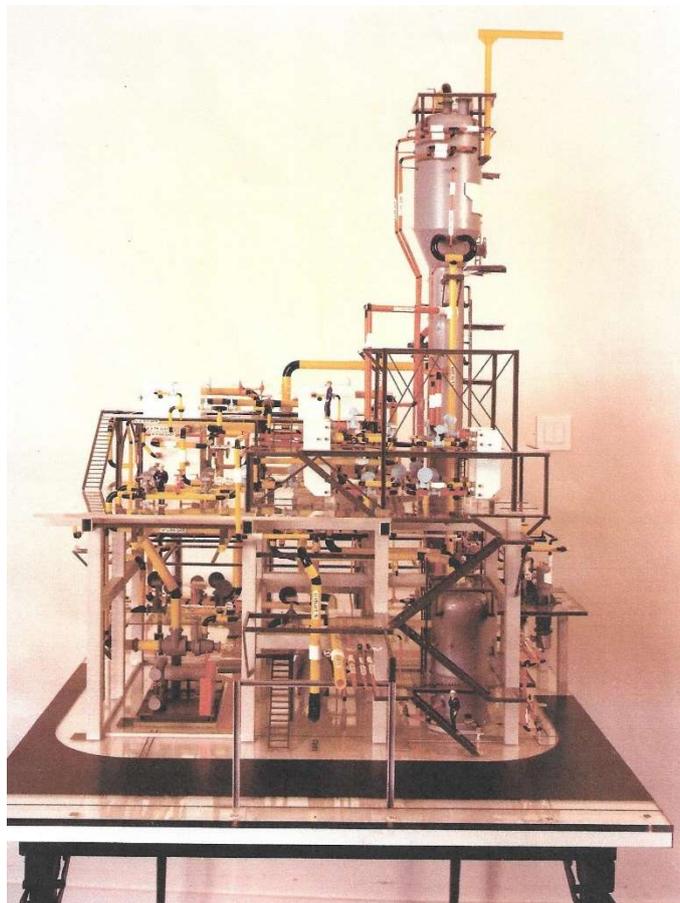
Il est certain que d'autres parmi les lecteurs se souviendront de cette époque et de ce contrat ; ils trouveront peut-être l'article incomplet voire parfois erroné ; qu'ils m'en excusent.



Équipe philippine des tests hydrauliques - Hervé Harscouet debout, 4ème en partant de la gauche

DEGAZOLINAGE DE SNEAP A LACQ

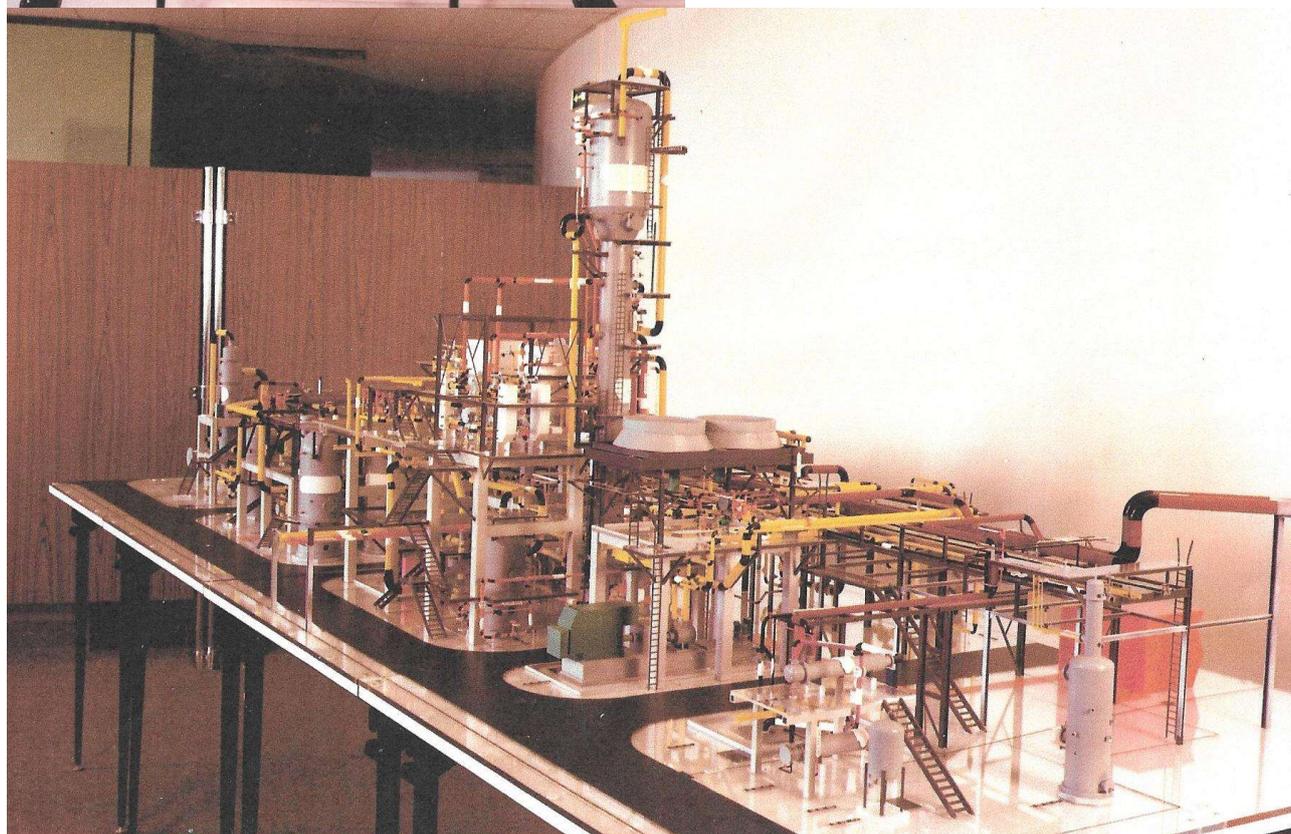
Jean REYNIER, ancien des achats du service Approvisionnements à Technip Lyon, nous a fait parvenir des photos de la maquette du projet de dégazolinage de SNEAP à Lacq en 1987-1988. Nous le remercions.



Dégazolinage ou dégasolinage : Récupération des hydrocarbures liquides contenus dans un gaz naturel, dit « gaz humide ». (Larousse)



Jean REYNIER



ANECDOTES TECHNIPIENNES

Bernard DUPONT

Usine de Lacq

Ceci se passe dans notre baraque de chantier à l'usine de Lacq en 1961 lors de mon premier chantier (j'avais 24 ans). Il y avait une unité de fabrication d'hydrogène dont le bailleur de licence danois était HALDOR TOPSØE. Un peu avant le démarrage, quatre ingénieurs se présentent en rang déclinant leur nom Hansen, Morgensen, Holden, Christiansen. A notre tour, nous nous présentons, à savoir Chambrier, Peyral, Prini, Attal. Arrive mon tour, je me présente **Dupontsen** ! Grosse rigolade et ceux e Technip qui étaient là m'ont assez longtemps appelé ainsi.

Liaoyang

En Chine à Liaoyang en 1979, je marche sur le site dans les unités avec mon homologue Mr Chang et l'interprète. Eux sont sur le trottoir et moi sur le bord de la chaussée. Chang me tire par le bras pour que je monte sur le trottoir et prend ma place sur la chaussée. Je lui demande pourquoi ? C'est dangereux me dit-il. Je lui dis que si c'est dangereux pour moi, ça l'est tout autant pour lui. Réponse de Mr Chang : pour moi ce n'est pas grave, nous les Chinois nous sommes très nombreux. C'est vrai qu'à cette époque dans la Chine profonde, ils nous prenaient pour des extraterrestres.



LE GONE LYONNAIS

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ : UNE HISTOIRE SANS FIN ET QUEL RESULTAT ?

Michel PINAZ

Je me remémore une histoire que je suis depuis un demi-siècle.

Dans les années 1970, on a voulu imposer à chaque citoyen majeur un carnet de santé que l'on devait présenter à chaque passage chez son médecin, afin qu'il y consigne votre état de santé selon ses prescriptions.



Je pense qu'il faut rappeler que le premier carnet de santé a été mis en place en 1868 par Louise Hervieu dessinatrice et écrivaine qui a conçu aussi le livret de suivi d'un jeune enfant qui a été obligatoire, à la suite de l'arrêté du 1er juin 1939.

Puis un célèbre inconnu a décidé qu'en créer un autre pour adultes appelé AMELI ; puis à la fin de l'année 2021, celui-ci a été incorporé sous forme numérique sur « Mon Espace Santé »

Je me souviens que ce carnet de santé n'a pas recueilli le succès espéré par nos dirigeants, et il a été purement et simplement retiré. Mais nos dirigeants n'ont pas voulu s'avouer vaincus.



Au cours de l'année 2005, une nouvelle proposition nous est faite pour un dossier informatique le **DMP (Dossier Médical Personnel)**. Mais la diffusion de celui-ci n'était pas spécialement conviviale : une demande écrite devait être adressée à l'administration pour que celle-ci vous établisse le dossier. Ainsi, toutes vos informations sont stockées (ordonnances, comptes rendus, examens, radios, hospitalisation) de façon sécurisées, l'idée était merveilleuse à mon avis.

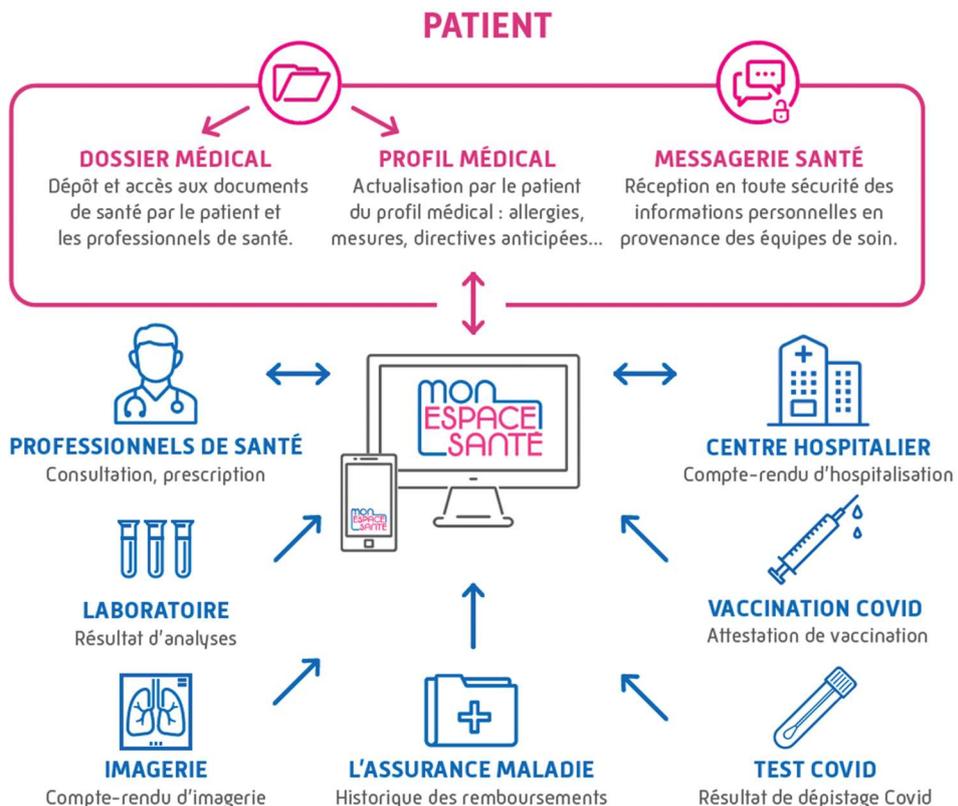
Vous partez en voyage à Nice, le chirurgien consulte votre DMP avant de vous opérer, quel temps de gagner pour votre prise en charge. Vous avez un accident de la route le SAMU consulte votre DMP et peut vous prendre en charge pour vous orienter vers un hôpital adéquat. Je me suis inscrit et quand j'ai demandé à mon médecin de famille de l'alimenter, il m'a répondu qu'il n'avait pas été formé, qu'il n'avait pas le matériel informatique. Certes, la profession a été entendue et la sécurité sociale a attribué des aides substantielles pour qu'ils puissent s'équiper. Ne voulant pas m'avouer vaincu, je suis retourné chez mon généraliste qui m'a répondu qu'il n'était pas là pour remplir des dossiers, qu'il était là pour soigner, la profession a été entendue pour embaucher des assistantes, et à nouveau le problème devait être résolu, pas tout à fait car ces assistantes ne pouvaient pas remplir les dossiers personnels et confidentiels. Dans les hôpitaux et les établissements de santé ne pouvant pas alimenter le DMP, tous les hôpitaux n'étant pas informatisés, ceux qui l'étaient leurs logiciels n'étaient pas compatibles et certains services se sont équipés mais pas tous. Finalement le DMP est passé aux oubliettes.

Le Gouvernement Macron arrive en 2017 et décide de relancer le DMP bis, si le sigle est identique avec le dossier initial mais se nomme désormais (**Dossier Médical Partagé**) avec comme ambition, ouvrir 40 Millions de DMP d'ici à la fin du quinquennat.

Bilan en fin d'année 2021 : 10 millions de dossiers ouverts pour la plupart par les pharmaciens qui sont rémunérés pour cette tâche. Ne soyons pas inquiet la rémunération du pharmacien n'est pas importante et n'a pas permis à ceux-ci de s'enrichir comme c'est le cas aujourd'hui avec le COVID.

La semaine dernière notre ministre de la santé lance un dossier qu'il nomme « **Mon Espace Santé** » un bijou plein d'avenir selon notre ministre aux enjeux fantastiques. Je ne vais pas vous le décrire, mais simplement vous donner la pub largement diffusée dans les journaux, à la radio, et sur les chaînes de télé. Mon plus grand souci et j'ai très peur de ne pas pouvoir accéder à tous les bienfaits de ce dossier qui me paraît prometteur comme les précédents. J'ai été un adepte de la première heure, de la 1ère version du DMP et j'ai pu que constater la mort de cette idée géniale. Comme je suis têtu dès la parution de la seconde version, j'ai demandé à mon pharmacien de l'ouvrir car j'ai été incapable de le faire seul ce nouveau cru du DMP.

La semaine dernière, arrivée de « Mon Espace Santé » je me suis précipité pour ouvrir mon dossier et récupérer les renseignements que j'avais compilés sur la dernière version du DMP et qu'elle fut ma surprise de constater que seulement la moitié des dossiers étaient récupérés et qu'un seul dossier représentant 15 années de soins chez le Dermatologue, établi le 11 septembre 2020 ainsi que mon passage à l'hôpital pour mon AVC datant d'octobre 2013. Aucune trace de mes tests COVID et sur les trois injections de vaccin COVID et une seule est visible.



En conclusion, ayant eu beaucoup d'espoir dans ce type de dossier pour lequel la sécurité sociale a dépensé des centaines de millions d'euros n'a été qu'une gabegie avec l'argent du contribuable et que la sécurité promise n'était qu'un mirage, de même que la finalité. Cette aventure est la mienne : j'aurai souhaité que quelqu'un ait eu beaucoup de chance et plus d'expérience que moi accepte de partager celle-ci avec la mienne, si ce dossier lui avais permis de lui sauver la vie.

Un autre dossier doit être ouvert avec votre accord. C'est celui Pharmaceutique (DP) c'est un fichier informatique, utilisé principalement par les pharmaciens. Il a pour objectif de déceler, de signaler au patient les risques de réactions négatives entre plusieurs médicaments et d'éviter le cumul de leurs effets secondaires (iatrogénie médicamenteuse). C'est un dossier que votre pharmacien a ouvert bien souvent à votre insu qui améliore les coordinations, le décloisonnement ville-hôpital et entre les professionnels de santé, malheureusement ce n'est pas le cas

Pourquoi ne pas l'avoir inclus dans ce dossier « Mon Espace Santé » ce qui éviterait de fournir à tout moment vos ordonnances à chaque passage à l'hôpital ou chez un praticien.

Un dernier dossier à inclure dans cette boîte magique, qui serait indispensable il s'agit du dossier vaccinal au combien utile c'est très souvent que l'on vous demande ou en sont vos vaccinations notamment le vaccin du tétanos en cas d'accident sans être obligé de vous faire revacciner en cas de doute car même à 80 ans le vaccin contre le tétanos est obligatoire il doit être fait à l'âge de 6 ans, puis entre 11 et 13 ans et chez l'adulte à 25 ans, 45 ans, et 65 ans ; puis tous les 10 ans (75 ans, 85 ans, etc.) êtes-vous sûr d'être à jour ?



Cette idée est trop simple quand vous ouvrez votre Dossier « Mon espace santé » vous devez inscrire votre poids, votre taille et ensuite remplir une case destinée à consigner chaque médicament avec son dosage et vous avez droit à 30 caractères au total. J'ignore si vous avez une ordonnance avec seulement 2 ou 3 prescriptions moi je n'ai pas cette chance, j'ai 12 lignes, deux médicaments qui ont un nom court avec 5 caractères plus le dosage, et j'en ai un avec 17 caractères plus le dosage, je pense que les gens qui ont conçu ce type de dossiers manquent un peu d'expérience et de jugeote comme on dit chez moi, le bon sens paysan.

Par contre, un dossier que je vais retenir comme modèle pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SISRA (Système d'Information Santé en Rhône-Alpes) plateforme conçue pour les médecins pour pouvoir communiquer entre eux de façon sécurisée, et a développé un dossier nommé DPPR (Dossier Patient Partagé Reparti) qui permet de partager les données de santé à caractère personnel par voie numérique entre professionnels.

Les premiers qui ont souhaité s'équiper pour suivre leurs patients sur leur territoire est le centre Léon Bérard de Bron, spécialisé dans les soins du cancer, la référence de la Région Auvergne Rhône-Alpes et en France. Cet établissement de type PSPH (Etablissement de Santé Privé à but non Lucratif Participant au service Public Hospitalier) ou ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) nouveau nom depuis que la loi HSPST drainant une multitude de patients de la région Rhône-Alpes étaient soignés par L'hôpital Léon Bérard et ensuite pouvaient être suivis par des établissements secondaires au lieu de les ramener à Lyon, les médecins pouvaient dialoguer avec leurs confrères de Bérard, ce système très largement utilisé sur toute la région RA a été un véritable succès et l'est encore.

Il a été développé pour tous les soins dont certaines contrées en étaient dépourvues. Ce projet a eu un très vif succès et l'est encore à ce jour grâce à la volonté l'ARS et de la Région RA (c'étaient les mêmes personnes qui mouillaient leur chemise) à l'hôpital et à la région, cela facilite le dialogue sans céder au DMP (National).

J'arrête pour l'instant de vous raconter mon expérience à vos crayons.

Le Gone

UN ÉDIFICE BIEN LYONNAIS - LES PIEDS HUMIDES

Michel PINAZ

Pourquoi les buvettes de Lyon sont surnommées des “pieds-humides” ? Savez-vous pourquoi ces buvettes en plein air à Lyon sont traditionnellement appelées des “pieds-humides” ?



Les Lyonnais adorent raconter leurs anecdotes sur le patrimoine de leur ville. Parmi elles, revient souvent celle-ci : savez-vous pourquoi les buvettes en plein air à Lyon sont-elles surnommées « pieds humides » ? Parce que le comptoir est penché ? Parce qu'on y transpire des pieds ? Parce qu'elles se trouvent en zones marécageuses ?

Ces débits de boissons visibles sur les quais du Rhône et de la Saône mais également sur la place Bellecour, place Général-Leclerc ou encore place Jean-

Marc font partie intégrante du patrimoine lyonnais.

La ville de Lyon en comptait 91 en 1902 puis douze en 1974. Aujourd'hui, il en reste moins d'une dizaine, qui continuent de faire le bonheur des Lyonnais des touristes et des promeneurs.

Les pieds dans l'eau, la tête au sec ; Ces buvettes de plein air se composaient d'un comptoir revêtu d'étain ou de zinc (d'où le nom commun du bar), abrité d'un toit et de côtés en bois pour protéger des courants d'air. Un plancher surélevait la tenancière et lui tenait les pieds au sec, contrairement aux consommateurs qui, en cas de pluie, avaient les pieds dans l'eau, d'où ce surnom de « pieds humides » ou « pied humide ».

Les pieds dans l'eau, la tête au sec, donc. Une appellation moins pertinente depuis l'apparition des revêtements modernes de bitume, sur lesquels les flaques d'eau sont (beaucoup) moins fréquentes aujourd'hui.

De la Tisane au Beaujolais : Pour être complet, sachez qu'avant les « pieds humides », ces buvettes étaient appelées « bancs de tisane » car, à l'origine, la vente d'alcool leur était interdite. Elles servaient uniquement des boissons chaudes. Par la suite, le beaujolais y a fait son entrée, rapidement concurrencé par son rival du Sud, moins coûteux, le côtes-du-rhône.

Aujourd'hui, on trouve dans ces buvettes confortablement aménagées une offre de boissons variée, sandwiches à emporter ou à consommer sur place, en terrasse. Voici quelques « pieds humides » lyonnais encore en service :

- La boulangerie Boinon, place Jean Macé,
- Les chaises vertes, place Bellecour,
- La buvette Les enfants du Rhône, à l'entrée du parc de la Tête-d'Or,
- Les Berges, quai Victor Augagneur au niveau du Pont Lafayette,
- La buvette du Pont Wilson, quai Victor Augagneur au niveau du Pont Wilson,
- La buvette Saint-Antoine, quai des Célestins,
- La buvette Bonaparte, quai des Célestins,

Villeurbanne on recense deux :

- La buvette Grand Clément, place Jules Grandclément,
- La buvette Wilson, place Wilson

Le Gone

LES EXPOSITIONS UNIVERSELLES A PARIS

RAYONNEMENT DE LA FRANCE

De Claudine DUCLUZEAU

Paris a toujours été la ville des grands événements. Les expositions universelles ont été très populaires dès leurs débuts. Chaque pays était libre d'exposer ce que bon lui semblait. C'étaient de véritables foires industrielles qui duraient six mois. C'est Napoléon III l'initiateur des deux premières (1855 et 1867). Il avait été très impressionné par les constructions en verre et en acier en Angleterre lors de sa visite, invité d'honneur, à la toute première Exposition Universelle en 1851 à Londres.

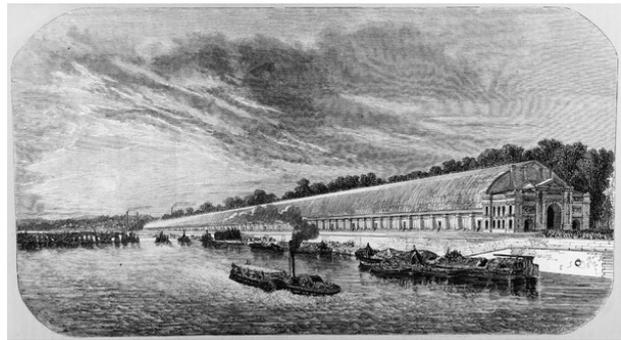
Elles ont été suivies par trois autres en 1878, 1889, 1900 et par l'Exposition internationale de 1937. Les bateaux-mouches (1867), l'éclairage électrique (1889), le métro (1900) et plusieurs monuments comme la tour Eiffel, les Grand et Petit palais, le pont Alexandre III, le rhinocéros du Trocadéro, le palais de Chaillot et de Tokyo sont des héritages de ces manifestations.

L'EXPOSITION DE 1855

Ce fût la première. Elle s'est tenue du 15 mai 15 novembre sur les Champs Elysées. Pour cela, on abattit de nombreux ormes sur l'avenue. Avec 23 954 exposants exactement dont la moitié pour la France, elle attira plus de 5 millions de visiteurs. 34 pays étaient représentés.

Elle occupait 99 000 m² au sol avec 4 édifices : le Palais de l'Industrie, la Rotonde du Panorama, la galerie des machines et le Palais des Beaux-Arts. Plusieurs serres à l'architecture métallique furent exposées.

Le Palais de l'Industrie, construit en 1853, avait une longueur de 250 m et 180 m de large. Rien de tel n'avait jusqu'ici été créé en fer et en verre et ciment armé. Pendant les travaux, 6 ouvriers ont été tués et 594 ont été blessés.



Palais de l'industrie et Galerie des machines

Une galerie des machines fut adjointe le long du quai de Seine. Elle mesurait 1 km 200 sur seulement 28m de large. D'innombrables machines y fonctionnaient, alimentées par la vapeur, dans un bruit assourdissant (locomotives, chaudières, turbines, hélices, bateaux à vapeur, marteaux pilons, ...). Quelques innovations furent présentées entre autres comme la machine à coudre Singer, la tondeuse à gazon, le revolver à 6 coups « Colt », la machine à café Peugeot, les locomotives du Creusot...

Le Palais des Beaux-Arts, Avenue Montaigne, était destiné aux Arts pour les peintres, tels Ingres, Gustave Courbet, Delacroix et pour les sculpteurs.

La musique n'était pas en reste, Offenbach et Berlioz sont venus y jouer. Ce dernier dirigea un orchestre pendant la cérémonie de la remise des médailles.

C'est à l'Exposition également que furent officiellement classés les 62 crus du Bordelais.

Des visiteurs illustres comme Abd-el-Kader, puis le jeune roi du Portugal ainsi que la Reine Victoria (aucun souverain britannique n'était venu depuis la Guerre de 100 ans) sont venus pour l'évènement.

Le Palais de l'Industrie fut détruit à partir de 1896 pour préparer l'exposition universelle de 1900, et pour laisser la place au Petit et au Grand Palais, tandis que le Palais des Beaux-Arts et la galerie des machines furent rapidement démolis après cette Exposition. Le fronton du Palais de l'Industrie avec les génies sculptés, se trouve dorénavant dans le Parc de Saint-Cloud. L'horloge monumentale du Palais de l'Industrie a été réinstallée au Grand Palais.

L'Exposition ne rencontra pas le succès escompté. La recette ne montait qu'à 3 300 000 francs, pour presque 11 500 000 francs de dépenses, mais elle marquait la victoire de l'industrie.

L'EXPOSITION DE 1867

L'Exposition de 1867 s'est tenue du 1er avril au 3 novembre à la grande surprise sur le Champ de Mars, ancien terrain d'exercices militaires, qu'il fallut niveler et déplacer de grands volumes de terre.

Paris était en fête, les grands travaux du Baron Haussmann étaient pratiquement terminés, la ville magnifique et moderne. C'est l'apogée du Second Empire. Napoléon III constitua une Commission Impériale pour son organisation.

52 200 exposants, dont pratiquement 16 000 pour la France, sont répartis par thème. 41 nations sont présentes. 57 chefs d'état ou princes de sang sont attendus pour l'évènement, tels l'empereur d'Autriche-Hongrie, François-Joseph, le sultan Abdulaziz, Ismaïl Pacha, vice-roi d'Egypte et le Tsar de Russie, Alexandre II, le prince de Galles, le roi Louis II de Bavière, le roi de Belgique, Léopold II, le prince japonais Tokugasa Akitake.

L'Exposition occupe 687 000 m², 166 000 pour le Palais de l'Industrie, 245 000 m² de parcs, 48 000 m² de jardins, 8 000 m² de berges et 220 000 m² situés sur l'île de Billancourt pour l'agriculture, partie de l'exposition reliée au Champ de Mars par des navettes à vapeur sur la Seine. Découverte des premiers bateaux-mouches.



Le bâtiment principal est un grand ovale de 35 000 tonnes de métal, centré sur un jardin.

Des nouvelles technologies sont présentées : l'ascenseur hydraulique et le béton armé.

Le Parc des Buttes Chaumont est inauguré le même jour que l'Exposition. Le nouvel opéra de Charles Garnier dévoile sa façade ainsi que l'illumination de la nouvelle église de St Augustin.

Au milieu de toutes les fêtes données, l'avenir pourtant s'annonce sombre déjà. Bismarck accompagné

du roi de Prusse, Guillaume 1er, assiste en juin aux défilés militaires, et ils font des promenades stratégiques dans les environs de Paris tandis que les visiteurs de l'Exposition, inconscients, admirent l'artillerie moderne comme le canon prussien, le canon Krupp, qui sera utilisé trois ans plus tard.

Cette exposition fut un succès et le reflet de la situation économique mondiale. Il y aura plus de 10 millions de visiteurs, dont 100 000 dès le premier jour.

L'EXPOSITION DE 1878

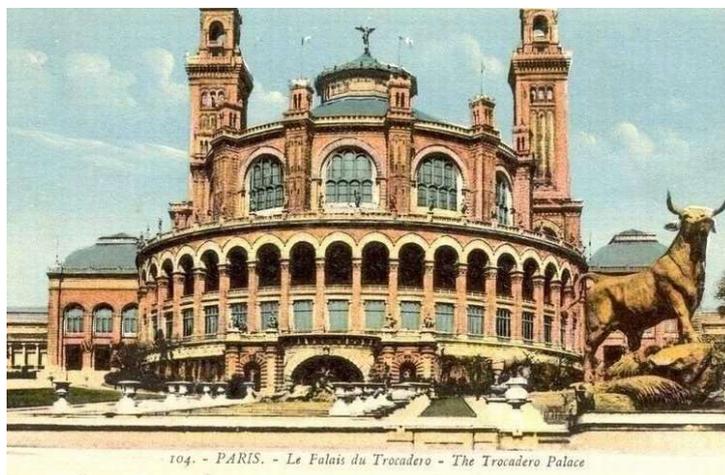
Après la défaite de Sedan, la guerre civile de la Commune et la chute de Napoléon III, le nouveau régime en place décida d'organiser cette exposition pour inviter le monde entier. Elle sera la plus discrète, la plus prudente, la plus sage des expositions universelles. Elle doit illustrer le relèvement de la patrie et la réconciliation nationale.



Inaugurée par Mac Mahon, elle s'est tenue du 1er mai au 10 novembre sur le Champ de Mars, la colline de Chaillot, le quai d'Orsay pour la partie agricole et sur l'esplanade des Invalides, c'est à dire 75 hectares.
52 835 exposants dont 25 872 français.

Pour la célébration du centenaire de l'indépendance américaine, il fut décidé d'offrir à la ville de New York, une statue géante, pour la placer à l'entrée du port, « la Liberté » par Bartholdi. La tête colossale était creuse, en effet on pouvait y entrer, fut une des attractions de l'exposition les plus visitées.

Réalisation de l'ancien Palais du Trocadéro qui sera par la suite détruit pour l'Exposition de 1937. La salle des fêtes pouvait contenir 4700 spectateurs.



Le très luxueux Hôtel Continental, le théâtre des Nouveautés, le théâtre Marigny datent de cette époque.

Ce fût l'exposition des technologies nouvelles grâce à l'énergie électrique.

Pour la première fois à Paris, le 3 mai, 32 globes illuminent l'Avenue de l'Opéra, première démonstration d'éclairage à l'électricité. Chaque lampadaire est équipé de 6 bougies électriques d'une durée d'une heure et demie chacune (ce sont les premières ampoules électriques).

Pour la première fois, on installe des fontaines Wallace.

Elle a attiré plus de 16 millions de visiteurs. La France avait retrouvé une place honorable dans le monde.

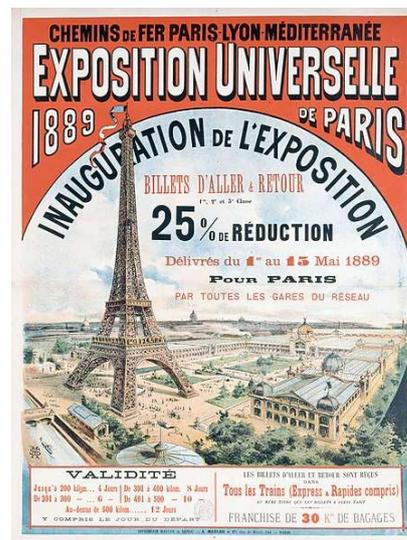
L'EXPOSITION DE 1889

Sous le signe du fer et de l'acier, elle a eu lieu du 5 mai au 31 octobre. Elle sera boycottée par de nombreuses monarchies, Paris voulant célébrer le centenaire de la Révolution française.

Financement de 46,5 millions de francs dont 25 millions pour l'Etat et la Ville de Paris, pour le reste ce sont les billets d'entrée, les revenus des concessions, la vente des matériaux provenant de la démolition des bâtiments et la vente de matériel

Ce sera l'une des expositions les spectaculaires de son époque et des plus innovantes avec entre autres l'électricité à grande échelle, le phonographe et le téléphone. On y verra charpentes métalliques, céramiques, terres cuites polychromes et vitraux colorés.

Environ 61 000 exposants dont plus de la moitié de français, 35 pays réunis sur 96 hectares. Pour la venue des provinciaux, les billets de train étaient couplés avec l'entrée à l'exposition.





Seront construits pour l'occasion deux ouvrages d'art : la Tour Eiffel qui rencontra un vif succès populaire en attirant 2 millions de visiteurs et la gigantesque Galerie des Machines, l'œuvre de l'architecte Ferdinand Dutert, 110 m de large avec 420 m de long et une hauteur de 43 m. Elle sera la plus grande structure métallique d'Europe, jusqu'à sa démolition en 1909.

La tour Eiffel est alors considérée comme une construction provisoire destinée à être démontée à brève échéance (son créateur, l'ingénieur Gustave Eiffel, obtient une concession d'exploitation qui la sauva), tandis que le palais du Trocadéro qui lui faisait face était destiné à durer. Ce fût le contraire qui se produisit.

Ce sera également l'arrivée de l'Art Nouveau avec l'Ecole de Nancy.

Sur l'esplanade des Invalides,

expositions des colonies françaises et du ministère de la Guerre.



Sur le Champ de Mars, reconstruction d'un « village nègre », une des attractions avec 400 indigènes

Le Champ de Mars et le Palais du Trocadéro accueillent l'art et l'industrie. Reconstruction de la Bastille et spectacle avec le fameux Buffalo Bill.



L'exposition ferme ses portes au son du canon tiré depuis le dernier étage de la Tour Eiffel. Elle attirera 32,3 millions de visiteurs.

Ce fût la première exposition à équilibrer ses comptes avec un bénéfice de 8 millions de Francs.

L'EXPOSITION DE 1900

Cette exposition fût le rayonnement de Paris à la Belle Epoque, période d'expansion économique, d'insouciance et de divertissements. Cette ambiance se ressentait partout sur l'Exposition.



Inaugurée par le président

de la République, Emile Loubet, elle s'est tenue du 15 avril au 12 novembre. Son thème était « le bilan d'un siècle ». 40 pays étaient représentés sur 112 hectares : sur le Cours de la Reine au niveau de la Place de la Concorde, l'Esplanade des Invalides, la Colline de Chaillot et le Champ de Mars. S'ajoutent les 104 hectares du Bois de Vincennes où se tiennent l'agriculture, les maisons ouvrières, les chemins de fer et les concours sportifs. Coût pour l'Etat : 2 000 000 francs.



136 accès étaient prévus, mais l'entrée principale, dont l'architecte était René Binet était un véritable joyau. Elle se situait Place de la Concorde, elle était polychrome et vraiment grandiose, d'une hauteur de 45 m avec 3 arches de 20 m de large chacune. On y trouvait 32 entrées qui permettaient de faire pénétrer 1000 personnes à la minute. Sur le sommet, il y avait la Parisienne qui est éclairée le soir par des milliers de lampes et des cabochons bleus et jaunes d'or.

Voici quelques attractions et héritages :

- La grande lunette du Palais de l'Optique où l'on pouvait voir la Lune,
- Inauguration du pont Alexandre III de 45 m de large en une seule arche de 107 m,
- Apparition du Métro, la première ligne de Paris

étant ouverte pour l'occasion (Porte de Vincennes-Porte Maillot),

- Nouvelles gares : les gares d'Orsay, des Invalides et de Lyon.
- Projection des films des frères Lumière sur écran géant et présentation du Cinéorama.
- Construction du Petit et du Grand Palais sur l'emplacement du Palais de l'Industrie, fruit de l'exposition de 1855.
- Une grande roue d'un diamètre de 106 m construite Avenue de Suffren (elle sera démontée entre 1920 et 1922), ainsi qu'un village suisse et un globe céleste de 45 m de diamètre.
- Exposition de matériel ferroviaire entre le Champ de Mars et Vincennes.
- Pavillon français des Arts Décoratifs.

Les concours internationaux de sports organisés durant l'exposition sont reconnus comme les Jeux Olympiques de 1900.

Et un des trucs les plus dingues : un trottoir roulant appelé « Rue de l'Avenir ».

Ce trottoir roulant, plus de 6 millions de visiteurs l'empruntèrent. Actionné par 108 moteurs, et installé sur un viaduc de 7 m de haut composé de trois plateformes dont une fixe et deux mobiles qui allaient à deux vitesses, l'une à 4 km/h et l'autre à 8 km/h. Il partait de l'Esplanade des invalides, longeait la Seine sur le Quai d'Orsay, passait par le Champ de Mars, remontait la Motte-Piquet puis la Rue Fabert et revenait aux Invalides. Une balade de 3,5 kms en 26 minutes. Il pouvait recevoir simultanément 14000 personnes.



Trottoir roulant

L'Exposition de 1900 fut la plus importante des expositions universelles avec ses 83 000 exposants dont 40 000 étrangers. Elle accueillit 51 millions de visiteurs, alors qu'à l'époque, la France ne comptait que 41 millions d'habitants, une réussite incontestable.

EXPOSITION DE 1937

1937 sera la dernière des expositions universelles à Paris. Elle devait promouvoir la paix dans un contexte de crise économique et de tensions politiques internationales. Son thème sera les arts et techniques de la vie moderne. Les mouvements sociaux nés du Front Populaire retardent les travaux. Il y aura de nombreux incidents : grèves, blocages. L'Exposition ouvre avec un mois de retard, les ouvriers travaillant nuit et jour et le dimanche, payés avec des sur-salaires pour que cela avance.

Officiellement, il s'agit de l'Exposition Internationale des arts et techniques appliqués à la vie moderne. « Le beau et l'utile doivent être indissolublement liés ».

L'Exposition inaugurée par Albert Lebrun, président de la République, s'est tenue du 25 mai au 25 novembre sur une surface de 101 hectares en bord de Seine, entre le Trocadéro et le Grand Palais. Elle s'est installée principalement sur le Champ de Mars et les jardins du Trocadéro. Un train électrique permettait de se déplacer et les fontaines du Trocadéro étaient illuminées.

Du côté du Grand Palais, c'était la zone des congrès, l'Esplanade des Invalides pour les attractions. Le Trocadéro pour les pavillons étrangers et l'île aux Cygnes pour l'exposition coloniale. Il y aura 52 pays exposants.

Sur la Colline de Chaillot, face à la Tour Eiffel, deux pavillons se font face symboliquement : celui couronné de l'Aigle Nazi de l'Allemagne du Troisième Reich et celui avec l'ouvrier et la kolkhoziennine (paysanne soviétique) avec la faucille et le marteau de l'URSS. Ils reçoivent la médaille d'or de l'Exposition. Cela restera l'image mythique de l'Exposition pour le monde entier.

L'architecte du pavillon de l'Allemagne (54 m de haut) était Albert Speer, l'architecte en chef du Parti Nazi., tout en acier recouvert de pierres. Il sera détruit après l'Exposition. Quant au pavillon de l'URSS de 160 m de long, de Boris Iofane, il avait une façade de marbre où était inscrit « 1917-1937 ». La statue au sommet de l'artiste Vera Moukhina, tout en acier inoxydable, faisait 25 m de haut et pesait 80 tonnes. Elle sera exposée ensuite à Moscou, ou plutôt une réplique car celle d'origine ayant été endommagée pendant le transport.

Le pavillon des Temps nouveaux a été conçu par Le Corbusier.

Au pavillon des métaux, découverte de meubles en nickel.

Pour le pavillon de la Radio, ce sont les premiers essais de télévision.

Au pavillon de l'Espagne, les visiteurs découvrent « Guernica », célèbre peinture de Pablo Picasso. Il faut rappeler que la guerre civile d'Espagne a débuté l'année précédente.

Le jeune peintre en apprenant le bombardement de la ville de Guernica par les troupes allemandes, faisant plus de 2000 morts, décide d'en faire le sujet de son œuvre qui deviendra mondialement célèbre.

Il faut également mentionner « La Fée Électricité », une fresque de 600 m² de Raoul Dufy, commandée par la Cie parisienne de distribution d'électricité et montrée au pavillon de l'Électricité. Celle-ci est toujours visible au Palais de Tokyo.

Cette Exposition a laissé de nombreuses traces, comme le Palais de Chaillot qui remplace l'ancien Palais du Trocadéro construit pour l'Exposition de 1878, le Palais des musées d'Art Moderne, le Pavillon des Travaux Publics et le Palais de Tokyo. La largeur du Pont d'Iéna avait été doublée à cette occasion.

Il y aura presque 32 millions de visiteurs.

Des années plus tard, la capitale garde un bel héritage des différentes expositions universelles dont plusieurs bâtiments sont désormais incontournables.

Il est bien dommage que de tels événements n'aient plus lieu à Paris qui était une véritable vitrine pour l'occasion, extraordinaires événements internationaux, aujourd'hui oubliés.

La prochaine Exposition Universelle aura lieu à Osaka au Japon en 2025.



LE COIN DES ARTISTES

FOUR A PAIN – Les Touches, Nort sur Erdre (Loire Atlantique)

Au XVIIIème siècle, on ne connaissait que le four à bois. Le four à bois est une construction maçonnée en forme de voûte, avec une sole en terre glaise ou bien en carrelage réfractaire.

On chauffe le four en y faisant brûler du bois pendant plusieurs heures. Si c'est un grand four, cela peut prendre une journée entière.

Ensuite quand la température voulue est atteinte, on enlève le bois et les cendres et la cuisson peut commencer. La température du four peut monter à jusqu'à 400°C.

La particularité du four à bois est que la cuisson se fait à chaleur tombante : le pain est en contact avec la sole qui est très chaude, il cuit de bas en haut, c'est comme cela qu'il gonfle bien.



Dessin d'Éric VILLEMEN

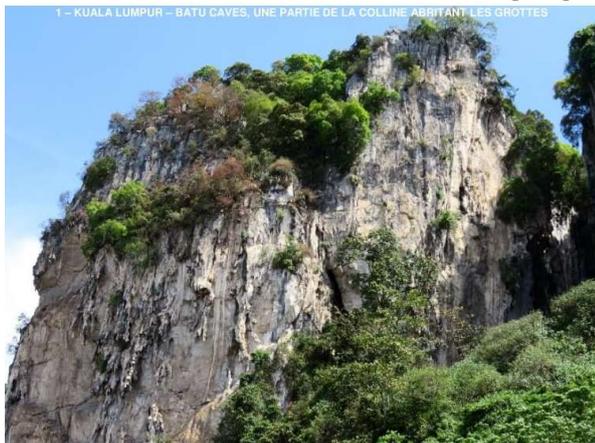


CHRONIQUES DE VOYAGES – Grottes de BATU, Malaisie

Eric VILLEMIN

Les grottes de Batu sont un ensemble de grottes, dont certaines ont été aménagées en temples, dans une colline calcaire située à 10 kilomètres au nord de Kuala Lumpur en Malaisie. Ces grottes constituent le plus grand sanctuaire hindou hors de l'Inde. (NDLR)

A l'horizon une colline calcaire très escarpée qui de loin n'a rien d'exceptionnel (1) mais en descendant à la



1 – KUALA LUMPUR – BATU CAVES, UNE PARTIE DE LA COLLINE ABRITANT LES GROTTES

station terminus du RER à **Batu Caves** et en partant en direction de cette colline très proche, au détour d'un angle de mur une énorme statue d'**Hanuman** vous accueille (2).



2 – KUALA LUMPUR – BATU CAVES, HANUMAN

En poursuivant plein Est le long d'une allée bordée d'étals des marchands du temple à l'occasion du festival **Thaipusam**, offrandes, gâteries indiennes telles que



3 – KUALA LUMPUR – BATU CAVES, LORD MURUGAN ET L'ESCALIER D'ACCES AUX GROTTES

ladu, **burfi**, **jalabi**, CD et

DVD de musiques sacrées, joaillerie et entrées de sanctuaires dédiés à **Hanuman**, **Ramayana**, etc me voici arrivé sur une grande place au pied d'un grand escalier et de la plus grande statue existante de **Lord Murugan**, l'éternel adolescent du Panthéon indien, Dieu de la guerre, fils de **Shiva** et **Parvati** et donc frère de **Ganesh** (3). **Batu Caves** a été promu au rang de sanctuaire en 1890 par un commerçant tamoul il devient au fil des décennies le lieu de pèlerinage hindou le plus important hors d'Inde. Cet ensemble de grottes porte le nom de la rivière qui passe au

avant d'être sacralisée, l'endroit où les colons chinois s'approvisionnaient en guano pour fertiliser leurs cultures maraichères.



5 – KUALA LUMPUR – BATU CAVES, MACAQUE QUEMANDEUR

Pour la visite, suivez le guide ! Après le passage du porche typique



4 – KUALA LUMPUR – BATU CAVES, PORCHE D'ENTREE AU PIED DE L'ESCALIER

des entrées de temples (4), il faudra monter les 272 marches et affronter les singes qui peuvent s'avérer agressifs surtout si vous êtes en possession de nourriture visible (5), avant de pour pouvoir apprécier le point de vue sur la ville mais surtout les impressionnantes grottes.



6 - KUALA LUMPUR - BATU CAVES, LES 272 MARCHES



9 - KUALA LUMPUR - BATU CAVES, SHIVA AND PARVATI'S FAMILY



10 - KUALA LUMPUR - BATU CAVES, LORD MURUGAN

échançrées avec des stalactites de toutes tailles (12).

Après cet effort, pas anodin vu la température et l'humidité (6), un

petit **Murugan** et son paon, son animal fétiche, juchés sur un promontoire (7) vous accueillent. Encore quelques mètres et vous voilà dans cette cathédrale rocheuse. Pas de vitraux mais de nombreux trous dans la voûte permettant de ne pas être dans le noir absolu. Avant de pénétrer, quelques marchands proposent des souvenirs et des boissons. La vue sur la grotte est



7 - KUALA LUMPUR - BATU CAVES, LORD MURUGAN ET SON PAON

impressionnante avec par endroit une hauteur de voûte d'une centaine de mètres, hérissée de stalactites (8).

Au pied des parois une multitude de statues de ces nombreux dieux que compte la religion indienne **Shiva, Parvathi, Ganesh** et **Murugan** jeune sur son paon et un inconnu (9).

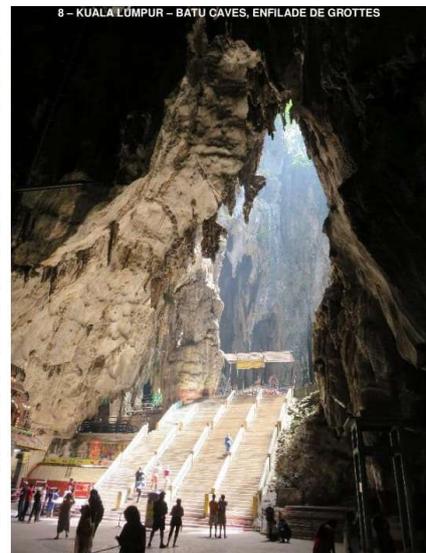
Un peu plus loin

on retrouve **Shiva Nataraja** en train d'effectuer quelques pas de danse.

Sans oublier **Murugan** dont la statue est cachée sous un amoncellement de guirlandes de fleurs comme les indiens savent faire (10). Heureusement qu'il y a les attributs comme le paon, le **vel**, sa lance à la pointe un peu particulière et les plumes de paon peintes sur les parois de la cavité qui confirment que l'on est bien en sa présence.

Après quelques marches en descente on arrive au point le plus bas de la grotte avec son petit sanctuaire comme on en trouve à travers **Kuala Lumpur** et les villages (11).

Après avoir remonté une volée de marches on se trouve dans un aven avec une ouverture d'une cinquantaine de mètres bordée d'une végétation luxuriante et aux parois très



8 - KUALA LUMPUR - BATU CAVES, ENFILADE DE GROTTES



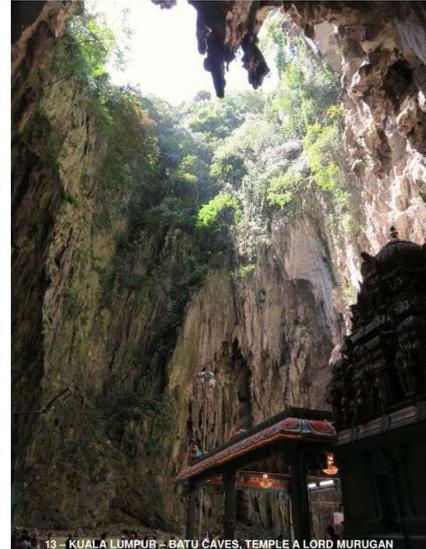
11 - KUALA LUMPUR - BATU CAVES, PETIT SANCTUAIRE



12 - KUALA LUMPUR - BATU GAVES, AVEN

Lord Murugan étant le maître des lieux, un temple typique du **Tamil Nadu** (13) lui a été construit où les fidèles viennent se recueillir.

Cette visite intérieure s'est effectuée hors du festival **Thaipusam** qui a lieu pendant le mois **Thai** du calendrier tamoul, correspondant à mi-janvier/mi-février. Il dure 3 jours et commence par une procession entre **Sri Maha Mariamman Temple** au cœur de **KL** et **Batu Caves**. En tête un chariot d'argent sur lequel est installée la statue de **Murugan** suivi



13 - KUALA LUMPUR - BATU CAVES, TEMPLE A LORD MURUGAN



14 - KUALA LUMPUR - FIDELES ET LEUR POT DE LAIT

par une foule de dévots portant sur leur tête des pots contenant du lait qui servira aux ablutions de la statue (14) et par d'autres affublés de tiges transperçant les joues (15) et de multiples hameçons sur le dos (16) (vu l'état de la peau celui-ci n'en est pas à sa 1^{ière} procession).

D'autres

transportent des

kavadi (17), structures à plusieurs niveaux avec la statue de **Murugan** et décorées de plumes de paon, son symbole, qui sont supportées sur les épaules et une ceinture autour de la taille, dans le meilleur des cas et dans le pire par de multiples tringles métalliques qui prennent appui sur l'ensemble du torse nu et qui mutilent au passage la peau du porteur. Le 2^{ème} jour ce sont des célébrations diverses et variées dans les différents sanctuaires de la grotte et sur les bords de **Sungai Batu**, la rivière. Puis le 3^{ème} jour c'est le retour du chariot au cœur de **KL**. Cette fête draine des centaines de milliers de fidèles pendant ces jours de célébration.



16 - KUALA LUMPUR - ET LE DOS COUVERT D'HAMECONS

Ainsi se termine la visite de ce lieu incontournable de la culture tamoul hors d'Inde et très prisé des touristes.

A très bientôt



15 - KUALA LUMPUR - FIDELE ET UN VEL PLANTE DANS LES JOUES...



17 - KUALA LUMPUR - FIDELE TRANSPORTANT UN KAVADI

Lord Murugan du haut de ses 42,70m accueille les fidèles avant qu'ils se lancent à l'assaut des marches. Il aura fallu 3ans de travail à 15 sculpteurs indiens et 15 ouvriers « généralistes » pour venir à bout du défi et mettre en œuvre 1550m³ de béton, 250 tonnes de fers à béton et 300 litres de peinture dorée ! Vous pouvez admirer un des symboles qui caractérise **Murugan** et qui lui fut donné par sa mère **Parvati** pour aller combattre les démons, le **Vel**.



BATU CAVES – LORD MURUGAN SUR FOND DE PROCESSION EN COURS D'ASCENSION

2016

THE MALAYSIAN CHRONICLE n° 22

- 4 -

LOISIRS

Huguette LIVERNAULT

Nous avons le plaisir de vous proposer dans le cadre de la commission loisirs, des billets non datés valables pour toute la durée de l'exposition temporaire, suivante :

GIOVANNI BOLDINI, Les plaisirs et les jours

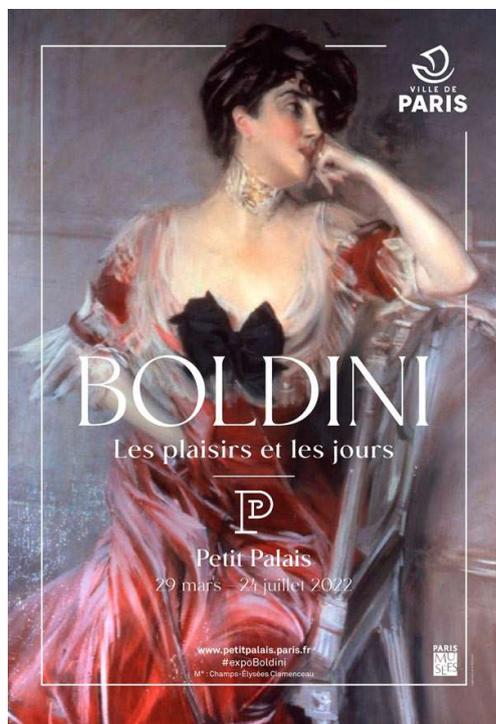
PETIT PALAIS - Avenue Winston Churchill - 75008 PARIS

Métro Champs-Élysées Clémenceau

Du 29 mars au 24 juillet 2022

Ouverture de 10 h à 18h du mardi au dimanche , fermé le lundi

au prix de 11 €



Une grande exposition de l'artiste italien Giovanni Boldini (1842-1931), dont la dernière rétrospective en France remonte à plus de soixante ans. Pourtant, le portraitiste virtuose fut l'une des plus grandes gloires du Paris du tournant des XIXe et XXe siècles, en observateur attentif de la haute société qu'il admirait et fréquentait. Une scénographie évocatrice et immersive accompagne un parcours riche de 150 œuvres mêlant peintures, dessins, gravures, costumes et accessoires de mode prêtés par des musées internationaux et de nombreuses collections particulières. À travers l'œuvre de Boldini, l'exposition invite à revivre les plaisirs de la Belle Époque et l'effervescence d'une capitale à la pointe de la modernité.

Né en Italie, à Ferrare en 1842, Boldini passe la majeure partie de sa carrière dans la Ville lumière. Proche de Degas mais aussi de Proust, il évolue dans les milieux aristocratiques et bourgeois et connaît de son vivant un succès incontestable, devenant le portraitiste favori d'une clientèle riche et internationale. Dans ce Paris capitale de la mode, il n'a

pas son pareil pour représenter princesses et riches héritières parées des plus belles robes. Ce style inimitable, moderne mais à contre-courant des avant-gardes font de ses œuvres des témoignages captivants et émouvants de ce Paris perdu.

Pour mémoire, nous avons le plaisir de vous proposer des billets coupe file valables deux ans pour tous les musées de la Ville de Paris, selon liste ci-après Ce billet est valable pour toutes les expositions temporaires au prix de 9 €.

- **Musée d'art moderne** de la ville de Paris – 11 av. du Président Wilson 75016 Paris
- **Maison Balzac**- 47 rue Raynouard 75016 Paris
- **Musée Bourdelle** – 18 rue Antoine Bourdelle 75015 Paris
- **Musée Carnavalet** 23 Rue de Sévigné, 75003 Paris
- **Musée Cernuschi – Musée des arts de l'Asie** – 7 avenue Velasquez 75008 Paris
- **Musée Cognacq-Jay** – 8 rue Elzévir 75003 Paris
- **Palais Galliera – Musée de la Mode** - 10 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris
- **Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris/Musée Jean Moulin** 23 allée de la 2^{ème} D.B. Jardin Atlantique 75015 PARIS
- **Maison de Victor Hugo** – 6 place des Vosges 75004 Paris
- **Musée de la Vie Romantique** – 16 rue Chaptal 75009 Paris
- **Musée Zadkine** – 100 bis rue d'Assas 75006 Paris



Merci de bien vouloir m'indiquer vos demandes par courriel : huguettelivernault@orange.fr,
et ensuite m'adresser une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse,

et du règlement par chèque à l'ordre de : ARTP
Huguette Livernault - 101 Rue Haxo 75020 – PARIS

NOUVEAU : VISITES GUIDÉES DE MUSÉES, EXPOSITIONS ou QUARTIERS de PARIS

Sylvie SCHVARTSMAN

L'ARTP a le plaisir de vous proposer une nouvelle prestation à partir du mois d'avril 2022 : des visites de musées ou expositions mais aussi des « Flâneries Parisiennes » en compagnie d'une conférencière nationale passionnée, diplômée de l'école du Louvre.

Après avoir œuvré pendant 7 années pour le Comité d'Entreprise de Technip Corporate Services, Sophie Bommart nous fera découvrir des chefs d'œuvres de Musées ou de Paris !

Les visites ou balades durent environ 1h30. Tous les adhérents, famille et amis sont bienvenus.

Conditions : un forfait de 12 euros par personne sera demandé pour la prestation de la conférencière. A cela s'ajoutent le prix des billets d'entrée pour les musées ou expositions, les casques, et parfois les droits de réservations.

Voici le programme du second trimestre 2022

Lundi 11 avril : visite du Musée Delacroix et de ses œuvres à l'église St Sulpice.

- Horaire : 11h00
- Prix par personne : 12 euros + billet d'entrée 7 euros

Lundi 9 mai : découverte de Saint Germain des Prés.

- Horaire : 14h30
- Prix par personne : 12 euros

Vendredi 3 juin : le cimetière du Père Lachaise.

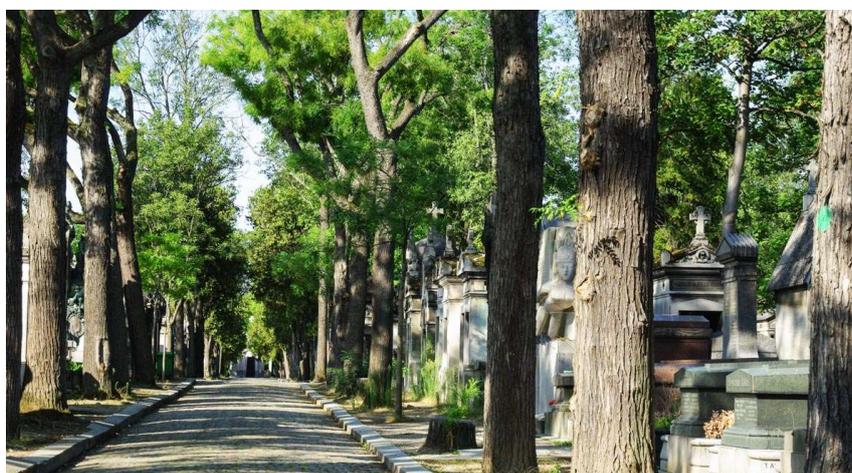
- Horaire : 10h30
- Prix par personne : 12 euros

A très vite, le plaisir de nous revoir et partager de bons moments.



Contact et réservations auprès de sylvieschvartsman@gmail.com -

Sylvie SCHVARTSMAN - BUREAU de l'ARTP



NÉCROLOGIE



Jean-Pierre BOURDOIS

Jean-Pierre BOURDOIS est décédé à l'âge de 101 ans. Il était membre de l'association.

"Jean-Pierre Bourdois a rejoint Technip en 1977 en tant qu'Administrateur pour les projets des Aromatiques d'Oufa et Omsk dans l'ex-URSS. C'est en ce moment que j'ai été engagée comme traductrice-interprète sur ces mêmes projets ce qui m'a permis de connaître Jean-Pierre Bourdois « à l'oeuvre».



Toujours ponctuel, rigoureux, compétent, cherchant un compromis acceptable pour tous les partis (ce projet était multiculturel et multinational : français, russes, bashkirs, tatars, ukrainiens, italiens, américains, allemands...).



Monsieur Bourdois, (c'est comme ça que je m'adressais à lui avec le plus grand respect) était toujours prêts à m'aider dans les premiers pas de ma carrière à Technip prodiguer ses conseils pondérés, pleins de bon sens, parfois avec humour.

Il est parti à la retraite à l'âge de 65 ans en pleine forme et plein de projets pour être utile aux gens...
Il était un Grand Monsieur !"

Nadia RIQUARTO



Claudine BUCHER

Nous avons appris le décès de Claudine BUCHER, ancienne secrétaire à Technip, elle était adhérente à l'association. Son mari, ancien du service électricité de Technip, est décédé il y a plusieurs années.



Yannick GUILLERMIC

Le fils de Yannick GUILLERMIC nous a appris le décès de son père survenu le dimanche 28 novembre 2021 à l'hôpital de Dignes les Bains. Yannick était adhérent à notre association.

"C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de Yannick.

Il a fait sa carrière dans le service tuyauterie, d'abord à COCEI, puis ensuite à TECHNIP Saint Nazaire. Nous avons travaillé ensemble sur le site de La Hague en tant que superviseurs. Je me souviens d'un collègue dynamique, joyeux et courageux.

Au revoir Yannick."

Joseph CAËR





Jean-Paul JOUFFREY

Jean-Paul JOUFFREY est décédé le 18 mars 2022 à l'âge de 86 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 29 mars à 10h30 en l'église Sainte Thérèse de Chatou (36 route de Maisons - 78400 Chatou). Un dernier hommage lui sera rendu au Crématorium du Mont-Valérien (104 rue du Calvaire - 92000 Nanterre) le 29 mars à 13h.

Directeur de projet. Il fut une figure historique de TECHNIP. Gadz'Arts promo Cluny 52, il participa activement à la création et au développement de la société. Collègue apprécié de tous, il était connu sous le surnom sympathique de "Popeye".
Il était membre de l'ARTP



Munib KORKUT

Décès de Munib KORKUT. Avis dans le journal de Sarajevo : « Ydranka son épouse, son fils Boik, sa sœur Lamija, ont annoncé le décès de Munib KORKUT le 14 janvier 2022 à Dubrovnik, ville de Croatie dans laquelle il s'était retiré. Il a été inhumé à Sarajevo (Bosnie Herzégovine). »

Ancien de Petrolinvest, nous l'avions accueilli à Technip France dans les années 90 comme d'autres lors de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine. Il était connu de nombreux techniciens. Munib était adhérent à l'ARTP.

"Munib KORKUT a perdu sa dernière bataille contre la maladie en âge de 79 ans à Dubrovnik où il s'était installé après sa retraite. Quand TECHNIP et Energoinvest ont créé en ingénierie commune à Sarajevo 1969, Munib Korkut a été parmi les premiers employés dans le groupe de gestion des projets.

Après, il a été nommé directeur technique de Petrolinvest où il était infatigable dans l'engagement pour l'implémentation à Petrolinvest des méthodes de travail de Technip sur des projets exécuté en commun ou sans la participation de Technip.

Ce passionné de musique contemporaine a trouvé de temps pour le rôle d'assistant professeur à l'Université de Sarajevo et de consul honoraire de France à Sarajevo.

Sous sa direction comme directeur technique et après directeur générale, Petrolinvest avait enchainé des projets majeurs en Yougoslavie et également à l'étranger. Je vais mentionner l'extension de la Raffinerie Bosanski Brod, Raffinerie des huiles Modrica, Complexe de méthanol Kikinda, Raffinerie des huiles usées Belgrade, Polypropylène Odjaci, etc. Les développements de Petrolinvest en terme technique et la capacité d'exécution des projets a été permanent grâce à sa gestion et le support de Technip.

La saga de Petrolinvest a été arrêtée par la guerre en Yougoslavie quand Munib Korkut a quitté Sarajevo pour Technip Paris dans le groupe de projet. Plusieurs années, il a été responsable de filiale Technip à St. Petersburg en Russie.

Après sa retraite, dans tous les contacts que j'ai eus avec Munib Korkut, il demandait des nouvelles de Technip dont il n'a jamais perdu l'intérêt et de notre métier de l'ingénierie, ce qui a été sa carrière entière.

Mes pensées vont à son épouse Ydranka, son fils Boik et sa belle-fille Arijana et à sa famille."



Munib Cule Korkut

26. juli 1942 - 14. januar 2022.

Savo GLAVAS

"Munib KORKUT était pour moi plus qu'un collaborateur.

Il fut, comme moi-même, à l'origine de la création de Petrolinvest, à Sarajevo et, en 1970, un des premiers ingénieurs embauchés par Mr Semso Hadziendentic, Directeur de l'entreprise (décédé depuis). Il sut mettre en place une organisation selon les concepts de Technip. Il en fut le Président jusqu'au moment où, suite aux événements tragiques de la guerre en Bosnie, Mr P.M. Valentin l'accueillit à la Défense où il poursuivit son activité en qualité de directeur de projet.

Munib s'était retiré, avec son épouse Yadranka à Zaton, près de Dubrovnik.
Il sut faire preuve d'un remarquable courage pour affronter une longue maladie.

Munib était mon ami que je rencontrais lors de mes voyages en Croatie. Il était adhérent de ARTP.

J'adresse mes sincères condoléances à son épouse Yadranka et son fils Boik."

Michel LAUDIC

"Lors de plusieurs missions en Russie, j'ai fait la connaissance de Munib KORKUT à Saint Pétersbourg (Filiale TP CIS). A l'époque Il en était le Responsable. Je l'ai ensuite retrouvé à la Défense.

Je garde de lui de très bons souvenirs d'un homme attentionné et très avenant. Toujours disponible, au sein de son équipe. Et hors ou dans sa fonction, il se dépensait beaucoup vis-à-vis de son personnel, avec objectif de faire progresser la filiale, et ce en préservant ses qualités humaines. Son but permanent était d'avancer.

J'adresse mes sincères condoléances à sa famille."

Jean-Marie TERNISIEN

"J'ai appris le décès de Munib Korkut et en suis très peinée car cela me ramène à tout ce que Technip a fait pour accueillir en France les enfants du personnel de Petrolinvest (avion Kouchner) et leur offrir de faire leurs études, brillamment réussies pour la plupart, et j'y avais largement contribué.

Puis, Munib Korkut a rejoint Paris puis St Petersburg et il était resté fidèle à Technip et à ses collègues depuis la Croatie où il était installé pour sa retraite.

Son épouse avait également travaillé quelque temps à la Documentation."

Martine BEURLET

"J'avais connu Munib Korkut en tant que directeur de « Pétrolinvest » lors de la sous traitance des études de détails pour le projet Khabaz en Irak dans les années 90, Ayant réalisé les études de base j'avais été détaché durant plusieurs mois pour assurer cette supervision à Sarajevo auprès d'équipes compétentes qui utilisaient les mêmes méthodes de travail que celles de Technip.

Munib Korkut était toujours à l'écoute des problèmes et Il était également d'un grand secours pour trouver des solutions à tous les problèmes ainsi pour le suivi des commandes de matériel passées localement.

Une personne d'un grand charisme, mais malheureusement cette guerre destructrice n'a pas permis la continuité de cette société locale en l'état qui était très performante.

Merci aussi pour cette période qui a été une expérience professionnelle et humaine inoubliable à Sarajevo.

Condoléances à toute sa famille et pour tous ses amis."

Jean MOURAUD



Luc PAULIAT

Luc PAULIAT est décédé le 6 septembre 2021 à Senlis, faisant suite au décès de son épouse Chantal le 24 avril 2021. Ses obsèques se sont déroulées le 14 septembre à Senlis.



"J'ai bien connu Luc à plus d'un titre. Tout d'abord comme gadz'Arts de la promo Bordeaux 1965, nous étions copains de «chambrée » à la résidence des élèves de Talence de septembre 1965 à juin 1968. Nous y avons partagé de nombreux moments insouciantes et joyeux de la vie étudiante et partagions une passion commune pour la musique. Nos chemins se sont séparés à la sortie de l'école en juin 1969.

Il rejoint Burton-Corblin une entreprise de compresseurs de Nogent sur Oise. Luc y développa les contrats à l'exportation. Cette activité lui permit d'effectuer de nombreux voyages et de découvrir d'autres pays et cultures ce qui le passionnait.

Je le retrouvais dans les années 1980 à Technip qu'il intégra en tant que chef de projet. Il travailla à l'étranger notamment sur les projets Vénézuéla, Turkménistan et Nigéria. A Technip, nous nous croisions régulièrement au gré de nos affectations respectives et toujours nous échangeons en grande sympathie. Luc était apprécié de ses collègues pour son sérieux et son professionnalisme.

J'ai perdu contact à son départ en retraite en 2006 et c'est le réseau gadz'Arts qui m'a appris son décès récemment. Il avait perdu son épouse quelques mois auparavant et son état de santé s'était dégradé progressivement

La disparition de Luc m'attriste.

A ses filles Alexandra, Isabelle et Anne Sophie j'adresse mes sincères condoléances et toute ma sympathie. "

Daniel BAILLY



Simone PENLOU

Simone PENLOU est décédée jeudi 9 décembre 2021 à l'âge de 95 ans à l'EHPAD les Opalines à Lorette (42 440). Les obsèques se sont déroulées au crématorium de Montmartre à Saint Etienne le 13 décembre 2021 à 17h 30 dans une relative intimité à la demande de son fils Hervé du fait de la situation sanitaire.

Une petite délégation de l'ARTP de 3 collègues a témoigné de l'amitié de l'Association et des anciens de Technip Lyon à Simone. Michel PERSAT, ancien Directeur de Projet, a prononcé un hommage : "Son départ ne me laisse pas du tout indifférent compte tenu du fait que je l'ai eue comme secrétaire dévouée pendant un bon nombre d'années. Elle avait un profil atypique au regard des autres secrétaires dont j'ai eu à utiliser les services, parfois en même temps, comme sur le contrat des Aromatiques russes.

Elle était aux antipodes de Prunier (Françoise ?). Xavier ROUVILLOIS m'avait en effet fait le cadeau de me l'affecter comme secrétaire en chef.

Simone était toute à son travail, sans pour autant jouer les caniches. Elle avait un très bon esprit. Il faut dire que, si ma mémoire est bonne, son mari devait être cadre chez CAFL ou un de ses sous-traitants sur le chantier de l'usine sidérurgique d'Elfouladh (Tunisie), où j'avais moi-même travaillé. Elle avait aussi le sens de la collectivité et n'hésitait pas à payer de sa personne au sein de l'ARTP. Je me souviens en particulier d'une invitation dans son chalet du Bessat et peut-être d'une autre dans un restau du même village des contreforts du Pilat.

Au revoir Simone. Nous finirons tous par nous rejoindre dans "la grande marmite de l'insignifiante et vaste humanité ..." (Beaudelaire).

Michel PERSAT



L'ARTP présente ses sincères condoléances et adresse sa sympathie aux familles et amis.

ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Motif Radiation	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
01-Nouveau		M	ARLETTE	GUY			guy.arlette@orange.fr	13 RUE JEANNE D ARC	94160	SAINT MANDE
02-modification		M	BERTHELOT	PIERRE	01 39 13 03 51	06 31 87 69 40	pberthelot78@gmail.com	4 RUE DU STADE	14780	LION SUR MER
04-Radiation	DÉCÉDÉ	Mme	BOURDOIS	JEAN-PIERRE	01 34 86 89 60			6 RUE DE CHANTERINE	78490	MONTFORT L'AMAURY
04-Radiation	DÉCÉDÉ	Mme	BUCHER	CLAUDINE	01 34 21 07 30			68 RUE DE LA BELLE SAISON	95490	VAUREAL
04-Radiation	Courrier en retour	Mme	CADORET		01 34 80 62 38			95 B ROUTE DE MAISONS	78400	CHATOU
02-modification		Mme	FABRIZI-GROS	MARIE-JOSIANE		06 10 11 38 71	marjos13@stf.fr	2480 ROUTE DU PILAT	38122	MONSTEROUX MILIEU
02-modification		M	GOURDON	PATRICK		06 65 18 63 69	patgourdon@orange.fr	234 CHEMIN DE LA FUYE	37400	AMBOISE
03-Démission		Mme	GOURMELEN	MARIE ANNICK	06 06 41 07 29		magourmele@gmail.com	38 GRANDE RUE JP DUMORTIER	69290	POLLIGNAY
04-Radiation	DÉCÉDÉ	M	GUILLERMIC	YANNICK			yannig.guillermic@gmail.com	44 ALLEE DES FRERES MONGOLFIER	13920	SAINT MITRE LES REMPARTS
02-modification		M	HARSCOUEY	HERVE	06 03 80 71 34		harscouey@yahoo.com	95 IMPASSE DU HAUT	24800	SARRAZAC
02-modification		Mme	JAUIMES	MARIE-CHRISTINE	06 89 11 60 05		mariechristinejaumes@neuf.fr	360 AVENUE DU BEARN	40600	BISCARROSSE
02-modification		M	JAUIMES	GUY	06 14 23 70 19		guy.jaumes@neuf.fr	360 AVENUE DU BEARN	40600	BISCARROSSE
04-Radiation		M	JOUFFREY	JEAN-PAUL	01 30 71 16 06		jeanpaul.jouffrey@neuf.fr	39 RUE DES LANDES	78400	CHATOU
02-modification	DÉCÉDÉ	M	KORKUT	MUNIB		06 85 08 45 42		10 NARATU	20235	ZATON CROATIE
02-modification		M	LAVELLE	THIERRY	04 79 34 29 24	06 79 58 17 85	tp103@gmail.com	66 CHEMIN DES BOIS ALBENS	73410	ENTRELACS
01-Nouveau		M	LE GALL	ANDRE	02 96 42 56 67	06 74 87 54 32	andre.le_gall@laposte.net	13 LA HAUTE RUE	22150	HENON
02-modification		M	LE MENN	ANDRE	02 98 81 01 71	06 42 17 99 25	ablemem@wanadoo.fr	221 CHEMIN DE QUISTILLIC LANVOY	29460	HANVEC
02-modification		Mme	LE MENN	BEATRIX NEE DUMOUCHEL	02 98 81 01 71	06 42 17 99 25	ablemem@wanadoo.fr	221 CHEMIN DE QUISTILLIC LANVOY	29460	HANVEC

ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Motif Radiation	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
04-Radiation	Courrier en retour	M	LEONIS	CHRISTIAN	04 67 47 59 52			63 RUE JACQUES TATI	34070	MONTPELLIER
02-modification		M	LOUBES	BERNARD	04 78 49 60 60	06 83 79 26 81	bernard.loubes@wanadoo.fr	31 BIS RUE GAMBETTA	69150	DECIMES CHARPIEU
01-Nouveau		M	MALSAGNE	JEAN-PIERRE			jpmc.malsagne@neuf.fr	PORTE A 24 AVENUE MEISSONIER	78300	POISSY
01-Nouveau		M	MARIOTTI	STEPHANE		06 27 65 40 03	stephanemariotti27@gmail.com	UNIT 291/130 BLOCS 77 CONDOMINIUM 291 SOI SUKHUMVIT 77 (ON-NUCH1) PRAKONGNUA, WATTANA	10110	BANGKOK TAILAND
01-Nouveau		M	MOINE	MICHEL		06 37 95 84 51	m.moine@numericable.com	3 IMPASSE PASTEUR	69740	GENAS
02-modification		M	MONGENET	FRANCOIS	04 74 57 41 09	06 84 70 11 90	coline.mongenet@orange.fr	200 A CHEMIN DES RVOIRES	38200	CHUZELLES
02-modification		M	NICQUE	CLAUDE		06 12 23 33 41	c.nicque@orange.fr	4 RUE DES SŒURS CLARET	17180	PERIGNY
02-modification		M	PAILLER	MARCEL		06 04 17 51 45	marcelpaillier@sfr.fr	DOMAINE DE ROCHEFORT 745 ROUTE DE NOUZILLY	37360	ROUZIER DE TOURAINE
04-Radiation	DÉCÉDÉE	Mme	PENLOU	SIMONE	04 77 06 14 72			EHPAD LES OPALINES RUE RIVOIRE VILLEMAGNE	42420	LORETTE
02-modification		Mme	PERRUCHON	JEAN-CLAUDE	01 39 60 05 60	06 71 21 90 27		3 ALLEE HELENE BOUCHER	95250	BEAUCHAMP
03-Démission		M	RENAUDIN	PIERRE	01 39 76 24 65			1 B AVENUE DE SAINT GERMAIN	78290	CROISSY SUR SEINE
01-Nouveau		M	SIGRIST	JEAN HUBERT		06 60 89 00 67	sigrisi@hotmail.fr	23 AVENUE DU GRAND VENEUR	78110	LE VESINET
04-Radiation	Courrier en retour	M	USANDIZAGA	JEAN	03 86 69 26 01				58350	ARBOURSE
01-Nouveau		M	VARGAS	Patrick	04 78 41 19 08	06 26 76 17 82	vargas.patrick@outlook.fr	18 RUE LOUIS TEILLON	89100	VILLEURBANNE
01-Nouveau		M	VINOLAS	JEAN-LOUIS	01 34 75 70 59	788452057	jeanlouis.vinolass@orange.fr	49 RUE DE L'AULNAIE	95450	SERAINCOURT
01-Nouveau		M	VOISIN	GILBERT	01 34 21 70 88	06 52 74 08 66	gvoisin@hotmail.com	29 RUE DE LA BELLE SAISON	95490	VAUREAL
02-modification		M	VOLTO	ROLAND	04 94 82 46 28	06 52 67 20 83	roland.volto@orange.fr	LES JARDINS DE CASSIOPEE 341 AVE JOSEPH D'ARBAUD - ENTREE C	83700	SANT RAPHAEL

LE TRAIT D'UNION N° 118



Coucher de soleil en Cornouaille (Finistère-Sud)

Association des Retraités de Technip
a.rtp@external.technipenergies.com
www.artechnip.org